

Coordination :
Phuong Mai Huynh

actes de colloque

PUCA

Changer de résidence ? Changer de pays ?

Les comportements
résidentiels des retraités

Changer de résidence ?

Changer de pays ?

Les comportements
résidentiels des retraités

*Programme de recherche
vieillesse de la population et habitat*

Plan urbanisme construction architecture

Directeur de la publication : Emmanuel Raoul,
Secrétaire permanent du PUCA

Directrice de la rédaction : Phuong Mai Huynh

Coordination de l'édition : Josette Marie-Jean-Robert

Conception et réalisation : MEEDDM/DAJIL

Grande Arche de la Défense – paroi sud

92055 La défense cedex

téléphone : 01 40 81 18 20

télécopie : 01 40 81 63 78

www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

En vente au Certu

9, rue Juliette Récamier

69956 Lyon cedex 06

téléphone : 04 72 74 59 97

télécopie : 04 72 74 57 80

ISBN 978-2-11-097036-7

ISSN 0246-5612

prix : 5 euros

Sommaire

Séance 1

Les mobilités résidentielles des plus de 55 ans : de l'immobilité à la double résidence

Ouverture de séance Pascal LEMONNIER	7
Les enseignements des recherches sur les comportements résidentiels des retraités Vincent CARADEC	11
La mobilité résidentielle des ménages âgés Jean-Claude DRIANT	17
Du littoral à la ville, la pratique de la double résidence chez les jeunes retraités Stéphane CHEVRIER, Gérard DARRIS	33
Débat	39
La mobilité résidentielle en milieu de retraite Alain THALINEAU, Laurent NOWIK	45
Vieillir en pavillon périurbain Lionel ROUGE, Martine BERGER, Sandra THOMANN, Christiane THOUZELLIER	54
Débat	71

Séance 2

Changer de pays ?

Ouverture de séance Francine BENGUIGUI	79
Introduction Vincent CARADEC	81
Les choix résidentiels des retraités en Angleterre et en Espagne Jim OGG, Sylvie RENAUT, Jésus LEAL	85

Les retraités européens dans le sud-ouest de la France : enjeux identitaires et locaux Jean MANTOVANI	91
Débat	95
Les projets résidentiels des immigrés vieillissants Rémi GALLOU	100
Le logement des immigrés à l'épreuve du vieillissement : des connaissances pour l'action Marie-Dominique AMAOUCHE, Anne FEVOTTE	115
Débat	120
Conclusion Jean-Claude DRIANT	125
Liste des participants	128

les mobilités résidentielles des
plus de 55 ans :
de l'immobilité
à la double résidence

Matinée sous la présidence de
Pascal LEMONNIER, *secrétaire permanent adjoint du PUCA*

Ouverture de séance

Pascal LEMONNIER, PUCA

Je vous remercie d'avoir répondu nombreux à l'invitation du Puca pour cette rencontre-débat qui réunit chercheurs et acteurs des secteurs de l'habitat, de l'urbain et du vieillissement, ce qui n'est pas si fréquent, sur un sujet majeur de société, le vieillissement de la population.

Mais tout d'abord quelques mots pour vous situer le cadre de cette manifestation

Le PUCA, sa spécificité et sa mission :

C'est un service de l'Etat qui a une réelle spécificité à deux niveaux :

- 1) de par sa vocation interministérielle et de son rattachement à deux ministères, celui de l'écologie et de l'aménagement du territoire
- 2) du fait de sa mission, faire progresser les connaissances et éclairer l'action publique.

Et cette mission nous l'accomplissons notamment dans le domaine de la recherche en reformulant la commande politique en questions de recherche, en développant des réflexions à caractère prospectif ou évaluatif, le plus souvent par le biais d'appels d'offres auprès de la communauté scientifique où nous cherchons à mobiliser de multiples approches disciplinaires.

Pour cette la première étape de valorisation de ce programme, le thème qui nous réunit aujourd'hui est celui des comportements résidentiels des retraités, sous le signe de la mobilité « Changer de résidence ? changer de pays ? »

Bien qu'on sache qu'en général la mobilité résidentielle des plus de 60 ans est faible¹ et beaucoup moins forte que la celle du reste de la population, le passage à la retraite et l'arrivée au grand âge sont des moments forts pour les ménages pour reconsidérer leurs projets résidentiels.

Cette rencontre est donc l'occasion de prendre connaissance des résultats de 6 recherches lancées sur cette thématique et c'est le premier des quatre grands axes d'un vaste programme de 18 recherches « Vieillissement de la population et Habitat » que le Puca conduit depuis 2006.

Les autres recherches, dont une seconde rencontre-débat rendra compte le 4 février 2010, portent sur 3 axes thématiques à savoir :

- les comportements patrimoniaux des ménages âgés et de leur famille, (avec notamment la question de la transmission du logement)
- l'habitat des retraités modestes et pauvres, (avec notamment les questions du vieillissement dans le parc social et du maintien à domicile des personnes âgées).
- l'articulation entre les politiques publiques de l'habitat et du vieillissement

La liste complète des recherches ainsi que les résumés de celles qui font l'objet de

1. Taux de mobilité entre 1998 et 2002 source ENL : 9,75 en moyenne contre 32 % pour reste de la population

cette manifestation figure dans l'annuaire des recherches du programme qui vous a été diffusé dans votre dossier.

Il me paraît important de retracer l'origine de ce programme et la démarche scientifique adoptée pour aborder la question du vieillissement qui illustre bien la fonction du Puca avec 4 moments forts : un séminaire exploratoire de recherche, deux consultations débouchant sur un programme de recherche, un séminaire de suivi qui a bénéficié d'un accompagnement scientifique², et deux séquences de valorisation, s'appuyant notamment sur la réalisation d'une synthèse des recherches.

Comme vous le savez, depuis ces dernières années, à partir des projections démographiques, le vieillissement massif et inéluctable de la population est reconnu comme l'un des grands défis à relever en ce début de siècle dans les pays développés. Quelques chiffres sont édifiants : en France les personnes de plus de 60 ans devraient doubler entre 2000 et 2050, celles de 85 ans et plus quadrupler (passant de 1,3 à 4,8 millions, vraisemblablement concernés par la dépendance ou du moins par une perte d'autonomie).

Situation inédite dans l'histoire, cette évolution sans précédent se traduira par une coexistence de deux générations de retraités dans une même famille, les personnes de 60 - 70 ans et leurs parents âgés de 80 à plus de 90 ans. Notre pays est particulièrement concerné en raison du passage à la retraite des générations nombreuses du baby-boom nées au lendemain de la seconde guerre mondiale et qui vont entrer progressivement dans le 3^{ème} et 4^{ème} âge au cours des prochaines décennies.

Dès 2004, le Puca a pris acte de cet enjeu et a inscrit parmi ses axes de recherche prioritaires dans le domaine de l'habitat et de l'urbain une réflexion prospective sur les conséquences du vieillissement pour le logement et son environnement, tant à l'échelle nationale que locale. L'entrée a été celle du patrimoine immobilier à partir des travaux du Puca sur l'accession à la propriété mettant en évidence le taux important de propriétaires parmi les personnes de plus de 60 ans (d'après l'enquête logement de l'Insee 2002, 3 ménages sur 4 dont la personne de référence était âgée de plus de 60 ans étaient propriétaires d'au moins 1 logement³, et c'est le cas de 80 % des ménages de 60 à 69 ans – JC Driant nous en dira plus dans son intervention à partir de l'exploitation de l'enquête 2006).

Un séminaire exploratoire de recherche a été organisé sur le thème « Patrimoine immobilier et retraites » en 2004 et 2005 ouvert à des chercheurs et des acteurs ; il a permis d'établir un état des lieux des connaissances et de dégager les questions en débat et prospectives, les lacunes et les pistes de recherche, en croisant différentes approches et disciplines : démographie, statistique, sociologie, économie, droit et finance ; un cadrage statistique a été spécifiquement commandé à l'Insee sur les liens entre vieillissement et logement. Les travaux du séminaire ont montré que la question du lien entre patrimoine immobilier et retraites était intimement imbriquée avec d'autres interrogations soulevées par le vieillissement de la population comme

2. Trois conseillers scientifiques, Vincent Caradec, professeur de sociologie à l'université de Lille3 sur les comportements résidentiels, Catherine Bonalet, directrice de recherche à l'Ined sur les comportements patrimoniaux et JC Driant, professeur à l'université de Paris Est sur la prise en compte de l'habitat des personnes vieillissantes par les acteurs

3. résidence principale, secondaire, logement mis en location ou vacant

celles des stratégies résidentielles, migratoires et patrimoniales, celle des transferts financiers au sein de la famille et notamment de la transmission du logement ainsi que celle des solidarités familiales et publiques. Les travaux ont aussi mis en évidence l'hétérogénéité des personnes âgées, en termes d'âges, de générations, de revenus et de santé.

Les actes de ce séminaire ont donné lieu à une publication à la Documentation française en 2007 « Vieillesse et logement, les stratégies résidentielles et patrimoniales. »

S'appuyant sur ces réflexions prospectives, le programme de recherche a été lancé en 2007 à l'issue de deux consultations sur ce sujet peu étudié, les liens entre vieillissement et logement, pour mieux comprendre les besoins diversifiés d'une population de plus en plus âgée, ses comportements par rapport au logement ainsi que ceux des acteurs concernés publics et privés des 2 secteurs (médico-social, et de celui de habitat et de l'urbain) afin de répondre aux défis des années à venir dans un souci de démarche globale.

Ce champ étant très large le parti a été de ne pas traiter dans ce programme les questions du très grand âge et des hébergements en institution qui devront être abordés dans la suite de ce programme, comme la question de l'offre de services aux personnes âgées et celle des territoires. Cependant la question des solidarités intergénérationnelles est aussi une question forte à prendre en compte avec l'arrivée des générations du baby-boom à la retraite et l'accroissement probable du nombre de personnes âgées modestes dans l'avenir. Dans ce nouveau contexte, dans les réponses urbaines et de logement apportées aux personnes âgées, il est important en même temps de porter une attention aux générations les plus jeunes pour ne pas catégoriser les réponses et favoriser la mixité intergénérationnelle dans la ville.

Enfin j'en viens au contenu de cette première rencontre sur les comportements résidentiels des retraités dont les sous-titres sont parlants « Changer de résidence ? Changer de pays ? » puisque la matinée est consacrée à la présentation et au débat des recherches portant sur des pratiques résidentielles dans différents contextes territoriaux de notre hexagone tandis que l'après midi les analyses concerneront les migrations transnationales, de nos voisins européens ou des immigrés vieillissant en France.

En ce qui concerne les travaux de la matinée, « les comportements résidentiels des plus de 55 ans : de l'immobilité à la double résidence »

Les questions prioritaires posées aux chercheurs portaient sur une meilleure compréhension des pratiques, décisions ou projets résidentiels des ménages de plus de 55 ans : sédentarité, déménagement intra-urbain, migration définitive ou de nouvelles formes de mobilité comme la double résidence.

Il s'agissait aussi de comprendre l'impact des revenus, des statuts d'occupation du logement (propriétaire, locataire des parcs privé, ou social) ainsi que des contextes locaux et des événements de la vie (divorce, veuvage, handicap, perte d'autonomie) sur les comportements. Il est important cependant de garder en tête que les travaux mettent un zoom sur un groupe de personnes dont la caractéristique générale est l'immobilité .

Les trois recherches présentées ce matin analysent le sens des décisions des ménages en prenant en compte des situations diverses :

- en terme d'âges : jeunes retraités, personnes de plus de 70 ans et à l'approche du grand âge font partie des échantillons d'enquête
- de contextes locaux (urbain rural et périurbain) et la question du vieillissement en périurbain abordée par une équipe est particulièrement important pour les politiques urbaines.
- de formes de mobilité avec la question de la double résidence, objet de l'une des recherches
- de catégories sociales.

A signaler deux recherches sur la mobilité résidentielle dans le parc HLM seront présentées à la prochaine rencontre.

Je voudrais, pour terminer, dire qu'analyser les comportements résidentiels, ce n'est pas seulement connaître les besoins actuels de logement des personnes âgées au fil de l'âge mais aussi anticiper les besoins d'habitat accessible au sens large, non seulement en termes de logement ou d'hébergement mais encore d'environnement, de réfléchir à la production de services à l'habitat, à la personne et à la ville, aux conditions du maintien à domicile souhaitées par les personnes âgées, aux solidarités intergénérationnelles à développer dans la sphère publique et privée et aussi de saisir le rôle que jouent les retraités sur le marché du logement, qu'il convient d'analyser pour produire une ville ouverte à toutes les générations.

La parole est à Vincent Caradec qui a effectué une lecture transversale approfondie des recherches du programme.

Les enseignements des recherches sur les comportements résidentiels des retraités

Vincent CARADEC, *Université de Lille III*

De la même manière que les représentations de la vieillesse sont partagées entre les deux figures du « senior » et de la « personne âgée dépendante », la question des comportements résidentiels des retraités fait surgir deux vignettes opposées : d'un côté, celle de jeunes retraités qui profitent de l'arrêt de leur activité professionnelle pour migrer vers des régions ensoleillées où ils s'installent à temps plein ou pour des séjours saisonniers et, de l'autre, celle de personnes âgées dépendantes « institutionnalisées » – ou appelées à vivre prochainement en institution. Ces représentations, fondées sur une vision dichotomique de la population âgée ne sont pas sans conséquences. Elles sont, par exemple, au principe des réactions d'élus ou de professionnels, recueillies au cours des recherches du programme, qui tendent à considérer que les politiques locales destinées à la population âgée doivent se centrer sur une offre d'hébergement collectif suffisamment médicalisée et destinée aux personnes âgées dépendantes (les seniors mobiles, faiblement ancrés sur le territoire, paraissant assez insaisissables et n'exprimant guère de besoins).

L'un des intérêts du programme de recherche du PUCA est de permettre de dépasser ces clichés et d'envisager les pratiques résidentielles des retraités dans leur richesse et dans leur diversité. C'est ce fil conducteur de la diversité que je retiendrai dans cette communication, en essayant de restituer comment cette diversité se donne à voir dans les recherches réalisées et en développant un propos en quatre temps. Je proposerai, tout d'abord, une cartographie des comportements résidentiels à la retraite. Puis, à un niveau plus analytique, je dégagerai les cinq grandes logiques explicatives de ces comportements. En troisième lieu, j'examinerai comment ces comportements évoluent au fil de l'âge. Enfin, je soulignerai qu'ils dépendent des contextes nationaux et locaux dans lesquels ils s'inscrivent.

1. Une cartographie des comportements résidentiels des retraités

La lecture des recherches du programme invite, tout d'abord, à proposer une cartographie des comportements résidentiels des retraités, que l'on peut établir en croisant deux axes : le premier oppose mobilité et immobilité ; le second cherche à rendre compte du fait que les comportements résidentiels sont plus ou moins contraints et oppose les comportements résidentiels choisis aux comportements résidentiels subis (entendons par-là des comportements contraints par la faiblesse des ressources financières, par un mauvais état de santé ou encore imposés par un tiers – par exemple à l'occasion d'une opération de renouvellement urbain ou lorsqu'un enfant incite son parent âgé à entrer en maison de retraite). Cinq types de comportement peuvent alors être distingués : la mobilité résidentielle choisie ; la stabilité résidentielle (souhaitée) ; la mobilité contrainte ; l'assignation à résidence ; et, au centre de l'axe mobilité/immobilité, l'incertitude résidentielle.

Parmi ces cinq cas de figure, c'est sans doute la mobilité résidentielle qui attire le plus facilement les regards, même si elle constitue un comportement très minoritaire dans la population âgée. De la mobilité résidentielle des retraités, on connaît bien la forme « classique », qui est marquée par un changement définitif de résidence et qui consiste soit en une migration de retraite interrégionale, soit en un déménagement de proximité qui vise à se rapprocher des commerces et des services. Or, à côté de cette forme « classique », des formes alternatives ou nouvelles se font jour, sur lesquelles certaines recherches du programme apportent un éclairage précieux.

- C'est le cas, en premier lieu, de la « double résidence » (que l'on pourrait aussi qualifier de « système résidentiel » multipolaire) qui, comme l'avait montré François Cribier, peut constituer une alternative à une migration de retraite et que l'on rencontre dans des populations très différentes : chez des retraités aisés, propriétaires d'une résidence secondaire (comme ceux rencontrés par Stéphane Chevrier et Gérard Darris sur le littoral breton) ; chez les migrants vivant dans des foyers, « célibataires géographiques » qui, après leur cessation d'activité, sont nombreux à continuer les aller-retour entre la France et leur pays d'origine, dans lequel vivent encore leur femme et leurs enfants, comme le montre la recherche Adoma réalisée par Anne Févotte et Marie-Dominique Amaouche.
- En second lieu, la mobilité résidentielle transnationale constitue une autre pratique aujourd'hui en développement, qui est plus particulièrement prisée par les Anglais et qui peut prendre la forme d'une migration classique ou celle d'une double résidence.

Le deuxième cas de figure à considérer est celui de la stabilité résidentielle souhaitée. Cette pratique est – de loin – la plus courante dans la population âgée : la très grande majorité des retraités choisissent, au moment de leur cessation d'activité (et, encore plus, au cours de leurs années de retraite) de demeurer là où ils sont déjà installés. Or, ce comportement résidentiel retient beaucoup moins l'attention que la mobilité... comme s'il n'y avait pas grand chose à en dire, comme si les seuls vrais « choix » résidentiels se limitaient à la mobilité. Et c'est tout l'intérêt de certaines recherches du programme (en particulier celle de Martine Berger et Lionel Rougé) de ne pas s'en tenir à cette indifférence et de considérer que la stabilité résidentielle doit – au même titre que la mobilité – être étudiée et expliquée, et doit l'être plus particulièrement dans les espaces périurbains où cette stabilité paraît d'autant plus remarquable que ces zones pavillonnaires n'ont pas été conçues pour des personnes qui avancent en âge. Ce qui émerge alors, quand on s'intéresse à ces retraités installés dans le périurbain est à la fois leur satisfaction par rapport à leur mode d'habiter, qui représente pour eux une « expérience résidentielle positive » et la force des phénomènes d'attachement : attachement au « chez soi » dans lequel on a investi (et dans lequel on s'est personnellement investi), mais aussi attachement au « petit bout de territoire » que l'on a choisi, où l'on vit souvent depuis de longues années et autour duquel on a noué des relations et construit des habitudes.

Enfin, les trois autres comportements résidentiels qui apparaissent sur la cartographie doivent eux aussi retenir l'attention alors qu'ils sont souvent passés sous silence :

- Tout d'abord, la mobilité contrainte, imposée par exemple dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain (comme celles étudiées par Christian Harzo et Virginie Bonnal), et qui apparaît comme un traumatisme pour les personnes âgées qui doivent s'y résoudre.

- Ensuite, l'assignation à résidence, cas de figure seulement évoqué dans les recherches du PUCA et qui correspond à l'expérience de personnes âgées qui vivent dans un quartier qui s'est transformé – à la suite d'un processus de gentrification ou, à l'inverse, de relégation et de dégradation – au point qu'elles ne s'y reconnaissent plus, qu'elles ne s'y sentent plus chez elles, sans pour autant avoir les ressources pour le quitter.
- Enfin, l'instabilité résidentielle, que l'on voit apparaître dans plusieurs recherches, qui constitue un comportement résidentiel inattendu, comme l'observent Catherine Bonvalet et Jim Ogg dans leur recherche sur les baby-boomers et qui se manifeste plus particulièrement à l'approche de la retraite et lors de la survenue de problèmes de santé.

2. Cinq logiques explicatives des comportements résidentiels des retraités

Cette diversité se retrouve quand on cherche à dégager les logiques explicatives des comportements résidentiels des retraités. A la lecture des recherches du programme, il semble possible, en effet, de distinguer cinq grandes logiques, à partir desquelles on peut reconstituer les motivations de ces comportements ainsi que leurs modalités : la logique économique ; la logique de santé ; la logique familiale ; la logique spatiale ; la logique conjugale. Au-delà de la pluralité de ces logiques, le point intéressant est que chacune est traversée par une tension, à partir de laquelle il est possible de rendre compte de la diversité des attitudes repérées chez les retraités.

En premier lieu, la logique économique navigue entre prégnance et distanciation : elle imprime fortement sa marque à certains comportements résidentiels alors qu'elle intervient au contraire très peu dans d'autres pratiques résidentielles. De ce point de vue, il est frappant de mettre en parallèle deux recherches du programme : celle de Stéphane Chevrier et Gérard Darris sur les seniors bi-résidents propriétaires d'une maison sur le littoral breton, qui semblent vivre dans une sorte d'apesanteur financière, et celle de Christian Harzo et Virginie Bonnal sur les plus de 60 ans demandeurs d'un logement social. Parmi les premiers, si quelques-uns évoquent le coût généré par la double résidence (impôts, assurance, chauffage, transports), très peu nombreux sont ceux qui envisagent de renoncer à ce mode de vie pour des raisons économiques. A l'inverse, les contraintes financières pèsent très fortement sur les choix des seconds : lorsqu'ils proviennent du privé, les demandeurs de logement social voient dans le parc social un « dernier recours » tant les dépenses de logement leur apparaissent, après la retraite ou le décès de leur conjoint, difficilement supportables.

La logique de santé peut renvoyer (selon que l'on prend le terme dans une acception large – celle de l'OMS – ou dans un sens plus restrictif) à une quête de bien-être ou à la confrontation avec des problèmes de santé. La quête de bien-être est particulièrement visible pour ceux qui, au moment de la retraite, optent pour une mobilité résidentielle interrégionale ou internationale, à la recherche d'un endroit où il fait bon vivre, d'un lieu plaisant et d'un climat agréable. Laurent Nowik et Alain Thalineau parlent ainsi de « mobilité hédoniste ». A l'opposé, les problèmes de santé sont au cœur des pratiques résidentielles d'autres retraités qui sont confrontés à des limitations fonctionnelles et qui mettent en place ce que

nous qualifierons plus loin de comportements résidentiels d'« ajustement » aux difficultés de la vieillesse. Cette préoccupation pour la santé-maladie s'observe aussi à travers la prise en compte, par les retraités qui pratiquent l'alternance résidentielle transnationale, de la qualité des systèmes de santé des deux pays dans lesquels ils vivent : par exemple, les retraités des foyers de travailleurs migrants sont ainsi particulièrement attachés au système de santé français et au droit qu'ils ont acquis de pouvoir en bénéficier.

En troisième lieu, la logique familiale est partagée entre, d'un côté, la recherche de la proximité familiale et, de l'autre, le souci de son autonomie personnelle. L'étude de Laurent Nowik et Alain Thalineau montre ainsi très bien que, face aux difficultés de l'âge, deux grandes stratégies sont repérables parmi les retraités qui déménagent : l'une consiste à se rapprocher de sa famille afin de pouvoir prendre appui sur elle, en activant ainsi les solidarités familiales ; dans l'autre, les retraités comptent plutôt sur les ressources territoriales pour rester autonomes et conserver leur indépendance par rapport à ses enfants. Cette seconde posture, marquée par une « mise à distance » de la famille, est aussi celle que l'on retrouve affirmée avec force par une partie des retraités originaires du Nord de l'Europe venus vivre dans le Sud-ouest de la France.

La logique spatiale invite, quant à elle, à mettre en évidence une autre ligne de clivage entre ceux pour qui les comportements résidentiels se fondent sur un attachement local, voire sur « une multiple fidélité aux lieux » (pour reprendre l'heureuse formule de Françoise Cribier) et ceux pour qui la valeur suprême est la mobilité et qui trouvent dans le local une inscription seulement temporaire. D'un côté, un fort attachement au lieu apparaît dans plusieurs des recherches du programme, par exemple celle sur les retraités du périurbain ou celle sur les bi-résidents du littoral breton, qui montre que la double résidence peut être considérée comme la traduction résidentielle d'une « multiple fidélité aux lieux ». D'un autre côté et à l'opposé, il existe un autre type d'attachement – non pas un attachement ancré localement, mais un attachement à la mobilité en tant que valeur –, qui est le fait d'une minorité de retraités, mais dont on peut penser qu'il se diffuse parmi les nouvelles générations arrivant à la retraite, marquées par une plus forte mobilité touristique et résidentielle que les précédentes (Bonvalet, Ogg, 2009). Cette posture se rencontre non seulement dans l'enquête de Catherine Bonvalet et Jim Ogg sur les baby-boomers, mais aussi dans la recherche de Jean Mantovani sur les habitants du Sud-ouest de la France originaires des pays du Nord de l'Europe : certains sont de « grands mobiles », des « habitants du monde », qui sont venus s'installer là comme ils auraient pu s'installer ailleurs... et qui pourraient bien repartir un jour.

Enfin, la dernière logique, la logique conjugale, est marquée par une tension entre négociation et imposition par l'homme de ses décisions résidentielles à son épouse. Dans certains cas, en effet, on peut parler de négociation d'un « projet résidentiel commun ». C'est ainsi que 88% des hommes et 67% des femmes interrogés par Laurent Nowik et Alain Thalineau indiquent que leur décision de déménager a été prise « à deux ». Cette négociation consiste aussi, parfois, en un compromis résidentiel qui passe par la double résidence ou que la double résidence peut faciliter. Dans d'autres cas et à l'inverse, il y a plutôt imposition par l'homme de sa décision de mobilité résidentielle : l'importance du nombre de femmes – un tiers – qui considère que la décision de déménager n'a pas été prise en commun en atteste plusieurs témoignages cités dans les rapports de recherche l'illustrent.

3. Les comportements résidentiels au fil de l'âge

La diversité des comportements résidentiels à la retraite se fait jour également lorsqu'on envisage leur transformation au fil de l'âge. Pour traiter cet aspect, on peut poser la question de savoir si l'on peut résumer les transformations qui se produisent au fil de l'âge en les présentant comme le passage des mobilités « de confort » des jeunes retraités aux mobilités « d'ajustement » des septuagénaires ou octogénaires.

S'il est utile de distinguer ces deux types de mobilités, la première renvoyant à une quête de bien-être, l'autre relevant d'une stratégie d'adaptation à un ensemble de difficultés dont la probabilité d'apparition s'accroît au fil de l'âge (problèmes de santé, difficultés pour se déplacer, décès du conjoint, démotorisation), sans doute convient-il de ne pas les associer trop rapidement à des tranches d'âge précises. En effet, on ne saurait réduire les mobilités de début de retraite à la figure de la mobilité de confort : certaines se font sous la pression économique de la baisse des revenus au moment du passage à la retraite ; d'autres sont motivées par des raisons de santé, en particulier dans les milieux populaires dans lesquels les problèmes de santé surviennent en moyenne plus tôt, et sont donc déjà des mobilités d'ajustement. Les mobilités de « confort » concernent donc une partie seulement des jeunes retraités. A l'inverse, les mobilités de confort peuvent aussi être le fait d'octogénaires, comme le signalent Laurent Nowik et Alain Thalineau, qui en donnent des exemples.

Par ailleurs, les mobilités d'ajustement ne constituent qu'un cas particulier d'un phénomène plus général de comportements résidentiels d'ajustement, qui consistent à déployer diverses stratégies visant à faire face aux difficultés auxquelles peuvent se trouver confrontées les personnes qui vieillissent. Un grand nombre de ces stratégies ont pour objectif de pouvoir continuer à vivre chez soi, par exemple, en abandonnant ou en déléguant l'entretien de son jardin, en renonçant à utiliser le premier étage de sa maison, ou encore en mobilisant ses proches lorsqu'il devient difficile d'effectuer ses courses par soi-même.

4. Les comportements résidentiels des retraités, fonction des contextes nationaux et locaux

Enfin, les comportements résidentiels des retraités varient en fonction des contextes territoriaux – nationaux et locaux – dans lesquels ils s'inscrivent.

Il varient, tout d'abord, en fonction du contexte national, dont les caractéristiques culturelles et institutionnelles sont plus ou moins favorables à la mobilité résidentielle. De ce point de vue, Jim Ogg, Sylvie Renaut et Jesus Leal montrent bien les différences de comportement résidentiel qui existent entre retraités anglais, espagnols et français, le phénomène le plus remarquable étant la forte appétence des britanniques pour la mobilité résidentielle, et en particulier par la mobilité résidentielle internationale puisque, actuellement, la pension de retraite d'un million de Britanniques, soit près de 10% d'entre eux, leur est versée à l'étranger. Un tel phénomène renvoie indissociablement à des éléments institutionnels comme la facilité de l'accès au crédit et le faible niveau des pensions de retraite en Angleterre, et à des éléments culturels, comme la propension des Britanniques à considérer leur logement non pas comme une affaire familiale (« un bien de famille » dont on

ne peut se séparer) ou comme une affaire existentielle (un bien qui fait partie de son histoire et que l'on ne saurait vendre), mais tout simplement comme un bien d'investissement.

Au-delà du contexte national, c'est aussi le contexte local qui intervient dans les comportements résidentiels des retraités – ou les contextes locaux pour ceux qui déménagent et pour lesquels entrent en ligne de compte à la fois les caractéristiques du lieu de départ et celles du lieu d'arrivée. De ce point de vue, ce ne sont pas les mêmes caractéristiques qui importent selon le type de comportement résidentiel considéré. Dans les mobilités de confort, l'ensoleillement, la douceur du climat, les loisirs disponibles peuvent faire la différence entre des territoires mis en concurrence. Dans les comportements résidentiels d'ajustement, d'autres éléments interviennent, qui constituent des facteurs essentiels à une stabilité résidentielle ou qui jouent dans le choix d'un nouveau lieu en cas de déménagement. Ces éléments sont de deux ordres : d'une part, la proximité de commerces, de services, de transports collectifs (ce qu'on peut appeler l'équipement du lieu) ; d'autre part, la qualité de l'environnement relationnel de proximité, l'existence ou non de liens sociaux tissés localement et qui constituent un facteur essentiel pour se sentir « bien » là où l'on vit (ce qu'on peut appeler l'« ambiance » du lieu).

En mettant au jour la diversité des comportements résidentiels des retraités et en portant une attention particulière aux territoires dans lesquels vivent les retraités et à leur rapport à ces territoires, les recherches réalisées dans le cadre du programme du PUCA aident à rompre avec la représentation à la fois simpliste et statique de la vieillesse comme « états » (l'état de jeune senior en pleine forme, puis celui de la « personne âgée dépendante ») pour aller vers une représentation dynamique de l'avancée en âge, attentive à ses « transformations silencieuses » (pour reprendre le titre d'un ouvrage récent de François Jullien), et attentive notamment au processus de fragilisation au cours duquel la question des « prises » sur le monde constitue, pour les personnes qui vieillissent, un enjeu essentiel (Caradec, 2007). Or ces « prises » sur le monde extérieur ne dépendent pas seulement de l'équipement « personnel » des personnes (leur état de santé ou leurs capacités d'adaptation), mais aussi des caractéristiques de l'environnement dans lequel elles vivent. Cet environnement peut, en effet, offrir des prises plus ou moins nombreuses. De ce point de vue, si, dans les zones urbaines, un point sensible concerne la densité de l'espace public qui est soumis au rythme des jeunes et des actifs et qui n'est guère accueillant pour les personnes âgées fragiles, dans les zones rurales et périurbaines, c'est à la fois l'équipement et l'ambiance du lieu qui sont susceptibles d'offrir des prises aux personnes qui vieillissent, et contribuent donc à la qualité de leur environnement. L'environnement constitue ainsi un aspect essentiel de l'avancée en âge – et c'est l'intérêt de ce programme que d'inviter à une meilleure prise en compte de l'inscription territoriale du vieillissement, ouvrant sur ce qu'on pourrait appeler une « gérontologie environnementaliste » (Phillipson, 2004).

La mobilité résidentielle des ménages âgés

Jean-Claude DRIANT, *Lab'Urba – Université Paris Est*

Cette communication se situe dans le prolongement d'un premier travail mené dans le cadre du séminaire du PUCA sur les stratégies résidentielles et patrimoniales des personnes âgées et publié en 2007¹. Il s'agit d'explorer les principales caractéristiques de la mobilité résidentielle des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans et plus, à partir des résultats de l'enquête logement de l'INSEE². Le travail précédent portait sur l'enquête de 2002 ; celui-ci l'actualise à l'aide des données tirées de l'enquête logement de 2006.

Dans le cadre qui nous intéresse ici, l'enquête logement porte cependant en elle trois limites importantes :

- C'est une enquête dont le champ est celui des ménages, c'est-à-dire des personnes habitant ensemble dans une même résidence principale. Il en résulte que celles vivant dans d'autres types d'habitat (maisons de retraite, structures de type hospitalier) sont hors du champ de l'enquête, de même que, par définition, les personnes sans domicile. Il s'agit donc d'une approche incomplète de la population âgée, concentrée sur les ménages logés en logement ordinaire. C'est ce qui justifie que nous ayons mené au début de ce texte un rapprochement entre les données de l'enquête logement et celles tirées d'autres sources ;
- C'est une enquête nationale qui n'a pas vocation à fournir des résultats territorialisés, ce qui réduit les possibilités d'analyses géographiques des conditions de logement des ménages.
- C'est une enquête dont l'échantillon de grande dimension s'avère parfois insuffisant dès lors que l'on cherche à préciser les conditions de logement de ménages connaissant des situations très minoritaires.
- L'analyse porte sur les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans et plus, et s'applique aux « emménagés récents », c'est-à-dire à ceux qui ont emménagé dans leur logement depuis moins de quatre ans. Pour ceux-là, nous avons comparé les caractéristiques de leur logement actuel avec celui qu'ils occupaient avant leur dernier déménagement. Comme lors de la première étude et compte tenu des résultats obtenus, le choix a été fait, autant que possible, de différencier ces ménages âgés en fonction de leur tranche d'âges, afin de mettre en relief les inflexions que connaissent les trajectoires au fur et à mesure du vieillissement.

Nous avons ainsi réparti la population analysée en trois grands groupes :

- Les jeunes retraités dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans

1 DRIANT J.-C. « La mobilité des personnes âgées dans le marché du logement : une approche dynamique », dans BONVALET C., DROSSO F., BENGUIGUI F. et HUYNH P.M. (ed.) op. cit.

2 L'enquête logement de l'INSEE, qui est la principale source statistique française pour apprécier, dans les détails, les conditions de logement des ménages. Avec un échantillon d'environ 43 000 résidences principales en 2006, elle permet de développer des analyses approfondies intégrant notamment la description de l'effort financier des ménages pour leur logement, ce qu'aucune autre source nationale ne permet de faire.

- Les retraités âgés dont la personne de référence a entre 75 et 84 ans
- Les plus âgées dont la personne de référence a 85 ans et plus

L'enquête logement 2006 comptabilise 9 127 000 ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus (plus 15% par rapport à 2002). Parmi ceux-ci :

- 5 413 000 ont moins de 75 ans (plus 11%),
- 2 862 000 ont entre 75 et 84 ans (plus 18%),
- 852 000 ont 85 ans et plus. (plus 35%).

Parmi ceux-ci, un peu plus de 933 000 sont des emménagés récents, soit un taux global de 10,2%, qui approche de 12% pour les moins âgés et descend ensuite autour de 8%.

1. Ménages, population des collectivités et séjours en institutions

La population totale des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus est de 14,6 millions de personnes, soit une moyenne de 1,6 personne par ménage, laquelle décroît aux âges élevés : 1,5 entre 75 et 84 ans, puis 1,3 au-delà de 84 ans. Afin d'apprécier la mobilité résidentielle telle qu'elle est perçue par l'enquête logement, il est utile de la relativiser au regard des autres mobilités des personnes âgées, c'est-à-dire celles qui les conduisent vers des établissements qui ne sont pas comptabilisés comme des logements ordinaires.

Le recensement de 2006 permet de mener une première approche (tableau 1). Celle-ci montre que la place du logement en collectivité ne devient significative qu'à partir de 75 ans (5% des personnes ayant entre 75 et 84 ans) et qu'elle croît fortement au-delà de 85 ans (23% de personnes âgées de 85 ans et plus). Cet accroissement est parallèle à la réduction du nombre de personnes ayant déménagé dans le parc ordinaire. Entre 60 et 74 ans, il y a sept fois plus d'emménagés récents que de personnes vivant en collectivité ; entre 75 et 84 ans, ce rapport n'est plus que de 1,3 et au-delà de 85 ans, il y a trois fois plus de personnes en collectivité que d'emménagés récents.

Tableau 1 : la population âgée telle que prise en compte par l'enquête logement et le recensement de 2006

	Enquête logement 2006		Recensement 2006		
	Population des ménages dont la PR a 60 ans et plus	Dont population des ménages emménagés récents dont la PR a 60 ans ou plus	Population des ménages	Population des collectivités (moyens et long séjours, communautés religieuses)	Ensemble
60 à 74 ans	9 379 844	1 005 240	8 026 842	135 526	8 162 366
75 à 84 ans	4 157 478	274 573	3 740 732	208 732	3 949 464
85 ans et plus	1 094 286	89 397	966 182	281 873	1 248 055
Total	14 631 608	1 369 209	12 733 756	626 131	13 359 885

L'enquête menée par la DREES sur les résidents des établissements d'hébergement en 2007³ permet d'affiner le constat et fournit quelques données de référence à comparer à ce que nous montrerons à propos des emménagés récents (tableaux 2 et 3).

En 2007, la DREES comptabilisait 657 000 résidents vivant en établissements d'hébergement pour personnes âgées. Cet ensemble n'est pas directement comparable à celui observé par le recensement, puisque pour ce dernier, comme pour l'enquête logement, les logements-foyers sont considérés comme des logements ordinaires et leurs occupants sont comptabilisés parmi les ménages ; alors que du point de vue de la DREES, qui s'intéresse à tous les établissements spécialisés,

Les logements-foyers sont bien comptés comme des lieux d'hébergement. Les trois quarts de ces personnes vivent dans des EHPAD et l'âge moyen d'entrée en établissement est supérieur à 83 ans, ce qui confirme nos observations précédentes.

Tableau 2 : Nombre de résidents et âge à l'entrée en 2007

Types d'établissement	Nombre de résidents	Age moyen à l'entrée (entrants 2007)
EHPAD	494 709	83 ans et 10 mois
Maison de retraite	31 824	83 ans et 10 mois
Logement-foyer	111 860	79 ans et 6 mois
Unité de soin longue durée non EHPAD	16 993	82 ans et 9 mois
Autres non EHPAD	1 355	81 ans et 4 mois
Total	656 741	83 ans et 5 mois

Source : Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007 – DREES Etudes et résultats, n° 699 – Août 2009

Pour finir, il est intéressant d'observer les flux qui caractérisent ces établissements (tableau 3). L'enquête de la DREES montre d'abord un équilibre entre le nombre d'entrée et celui des sorties, autour de 230 000 par an, soit un turn-over de 35%, à peu près corroboré par une durée de séjour moyenne de 3 ans et 11 mois.

Plus de 60% des sorties sont dues au décès et 19% à des mobilités vers d'autres établissements, mais on constate également qu'une sortie sur cinq renvoie vers un logement ordinaire. Cette dernière proportion est nettement plus élevée si on n'observe que les personnes entrées dans l'année, puisque 45% de celles qui sont ressorties sont retournées à leur domicile.

De fait, près de 85% des sorties vers un domicile sont le fait de personnes étant entrée au cours de la même année et ont donc fait un court séjour en établissement.

³ DREES, « Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007 » Etudes et résultats, n°699 – Août 2009, 8 p.

Tableau 3 : les flux d'entrée et de sortie en 2007

Les personnes entrées en 2007		
Nombre d'entrée	230 000	
Nombre de sorties	84 000	
Dont ayant rejoint leur domicile	45%	
Dont décédées	35%	
Dont ayant rejoint un autre établissement	20%	
Ensemble des sorties en 2007		
Destination	Nombre	%
Décès	138 727	61%
Domicile privé ou d'un proche	45 484	20%
Maison de retraite	27 291	12%
Autres établissements	15 919	7%
Total	227 421	100%

Source : Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007 – DREES Etudes et résultats, n°699 – Août 2009

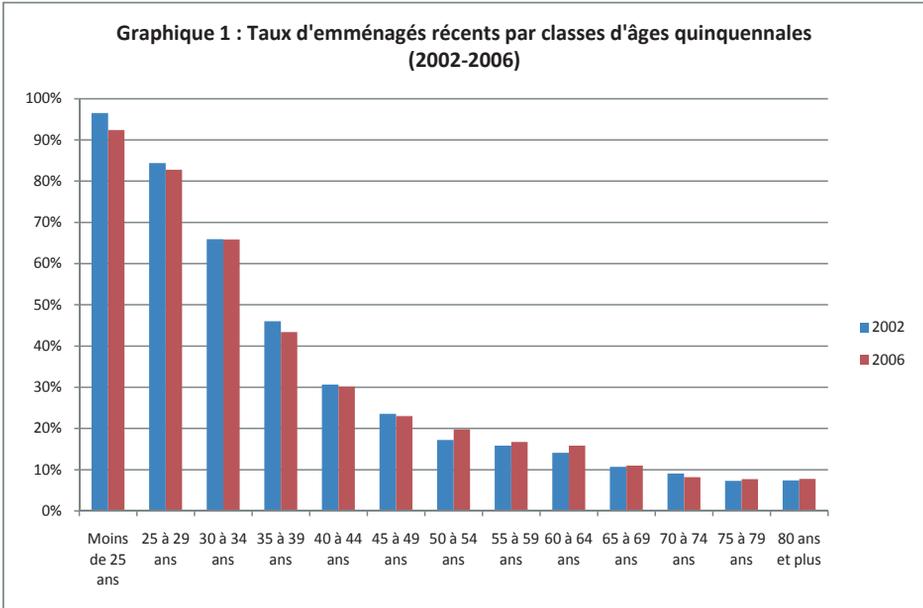
Ces résultats acquis, revenons à nos analyses tirées des enquêtes logement de 2002 et 2006.

2. Une mobilité faible, mais en hausse

L'enquête logement de 2006 montre une inflexion sensible de la mobilité résidentielle et de son rapport à l'âge (graphique 1). Le taux global d'emménagés récent passe en effet de 32,5% en 2002 à 30,7% en 2006, ce qui constitue une réduction assez brutale dont l'essentiel réside dans la baisse de la mobilité des ménages jeunes (jusqu'à 49 ans). En revanche, les taux de mobilité augmentent sensiblement entre 50 et 65 ans et restent relativement stables aux âges supérieurs.

Cette évolution importante, qui n'est pas l'objet de la présente étude, reflète le fort accroissement de la tension du marché du logement qui a freiné la mobilité des plus jeunes et stimulé celle de ménages déjà propriétaires profitant du haut niveau des prix pour adapter leurs conditions de logements à leurs aspirations.

L'analyse spécifique de la mobilité aux âges élevés montre une hausse modérée des taux d'emménagés récents, mais, sous l'effet de l'accroissement de la population âgée, il en résulte une croissance sensible du nombre des ménages concernés (tableau 4) : plus 20%, alors que le nombre total de ménages n'a cru que de 10% et celui de l'ensemble des emménagés récents de 4%. Entre 2002 et 2006, le nombre d'emménagés récents ayant entre 60 et 64 ans a ainsi augmenté de 45%. Le nombre moyen annuel d'emménagements de ménages âgés entre 2002 et 2005 s'élève à 223 500, contre 191 500 entre 1997 et 2001.



Source : INSEE – Enquêtes logement 2002 et 2006

Tableau 4 : Taux d'emménagés récents par groupes d'âge des ménages âgés

	2002				2006			
	Emménagés récents		Immobiles	Total	Emménagés récents		Immobiles	Total
	Nombre	%	%	%	Nombre	%	%	%
60 à 74 ans	551 035	11,2	88,8	100,0	645 860	11,9	88,1	100,0
75 à 84 ans	175 012	7,2	92,8	100,0	214 350	7,5	92,5	100,0
85 ans et plus	49 071	7,8	92,2	100,0	73 065	8,6	91,4	100,0
Total	775 119	9,8	90,2	100,0	933 274	10,2	89,8	100,0

Source : INSEE – Enquêtes logement 2002 et 2006

Au-delà de cet accroissement, on n'observe pas de transformation majeure du profil par âges des personnes âgées emménagées récemment, ni de différenciation sensible vis-à-vis des ménages immobiles (tableau 5). Les mobiles restent légèrement plus jeunes que les autres.

En revanche, on note un net accroissement de la part des hommes vivant seuls, surtout chez les mobiles. Cette évolution illustre l'entrée dans la population âgée des cohortes d'hommes séparés : alors que 45% des femmes âgées mobiles vivant seules ont 75 ans ou plus et que 64% sont des veuves (25% sont divorcées), 75% des hommes âgés mobiles vivant seuls ont entre 60 et 74 ans et 45% sont divorcés (contre 38% en 2002 ; 25% sont veufs contre 41% en 2002).

Tableau 5 : Principales caractéristiques des ménages âgés selon leur mobilité résidentielle

	2002		2006	
	Emménagés récents	Ménages immobiliers	Emménagés récents	Ménages immobiliers
Part des ménages dont la personne de référence est retraitée ou inactive	94,8%	94,5%	91,6%	93,9%
Structure par âges				
	%	%	%	%
60 à 74 ans	71,1	60,6	69,2	58,2
75 à 84 ans	22,6	31,2	23,0	32,3
85 ans et plus	6,3	8,1	7,8	9,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen de la personne de référence				
	70,1 ans	72,5 ans	70,3 ans	72,8 ans
Structure des ménages				
	%	%	%	%
Hommes seuls	13,0	9,8	20,4	12,8
Femmes seules	39,9	33,2	40,3	36,0
Couples inactifs	35,4	44,0	28,9	39,2
Couples avec au moins un actif	7,2	7,6	6,8	8,0
Autres	4,4	5,4	3,7	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE – Enquêtes logement 2002 et 2006

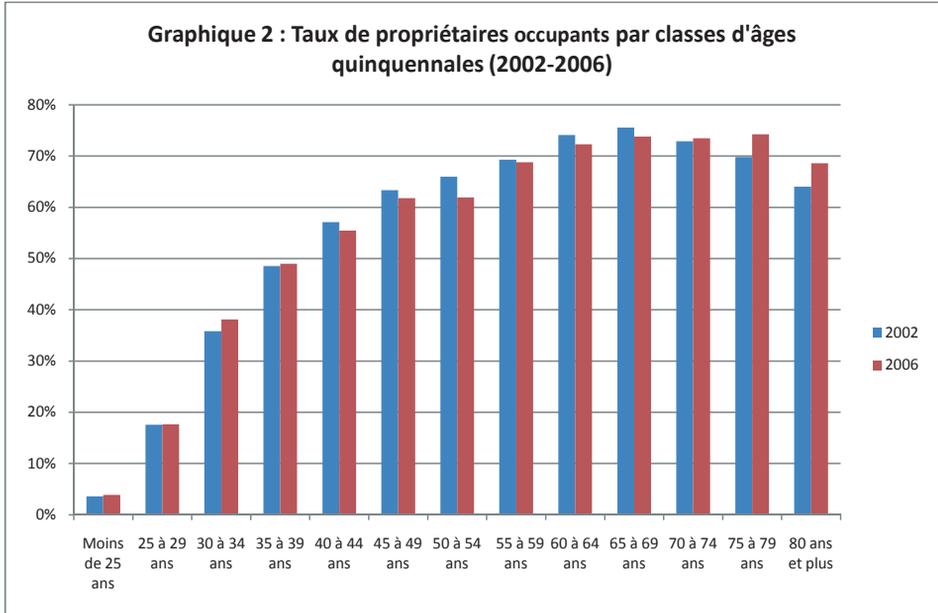
La mobilité au moment du passage à la retraite a donc connu, au cours de la période récente, un accroissement sensible que l'on peut tenter de caractériser plus finement, notamment en décrivant les trajectoires résidentielles auxquelles correspondent ces mobilités.

3. Des mobilités différenciées

Les ménages dont la personne de référence est âgée sont massivement propriétaires de leur logement, suivant en cela les caractéristiques de l'ensemble des ménages et marquant fortement les évolutions globales de la structure des statuts d'occupation. Entre 60 ans et 80 ans, plus de 70% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. Contrairement à ce que l'on observait jusque là, la part des propriétaires ne commence à baisser de façon sensible que chez les octogénaires, alors que le mouvement s'amorçait encore dès 70 ans en 2002 (graphique 2)⁴.

⁴ Ce résultat contribue à trancher un débat ancien sur le fait que le taux de propriétaire des classes d'âges les plus élevés tend à baisser. D'une enquête logement l'autre ce phénomène s'atténue, ce qui indique que l'on a plutôt affaire à un effet de génération (la génération actuellement très âgée a toujours été moins propriétaire que les générations suivantes) qu'à un effet « cycle de vie » de désaccumulation patrimoniale à l'âge de la retraite.

Cette forte prédominance de la propriété masque d'importantes disparités liées à la mobilité résidentielle. Comme nous l'avions observé en 2002, la répartition des statuts d'occupation des ménages âgés emménagés récents est radicalement différente de celle des immobiles (tableau 6). En effet, la location domine toujours nettement chez les mobiles. C'est en partie l'effet de mobilités vers des logements-foyers pour personnes âgées (tableau 7), mais cet effet est très lié à l'âge : infime entre 60 et 74 ans (seulement 4% des emménagés récents dans le parc social et 3% dans le parc privé), il reste très minoritaire entre 75 et 84 ans (21% en HLM, 6% dans le privé) et devient significatif, mais en portant sur des quantités faibles, à partir de 85 ans (34% en HLM, 41% dans le parc privé).



Source : INSEE – Enquêtes logement 2002 et 2006

Tableau 6 : Statut d'occupation des ménages âgés selon leur mobilité résidentielle

	2002			2006		
	Ménages Emménagés	Immobiles	Ensemble en %	Emménagés récents en %	Ménages immobiles en %	Ensemble en %
Propriétaires non accédants	31,4	71,5	67,6	32,9	72,8	68,7
Accédants à la propriété	9,9	3,2	3,8	8,5	3,0	3,6
Locataires du secteur social	25,4	11,5	12,8	24,6	12,2	13,5
Locataires du secteur libre	27,0	7,7	9,6	28,1	7,4	9,5
Locataires loi de 1948	ns	1,3	1,2	ns	1,3	1,2
Logés à titre gratuit	4,1	4,4	4,4	ns	2,9	2,9
Sous-location et meublés	ns	0,1	0,3	ns	ns	ns
Fermiers métayers	ns	0,4	0,4	ns	ns	ns
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE – Enquêtes logement 2002 et 2006 – ns : résultat non significatif

Tableau 7 : La part des logements foyers dans le statut d'occupation des ménages âgés

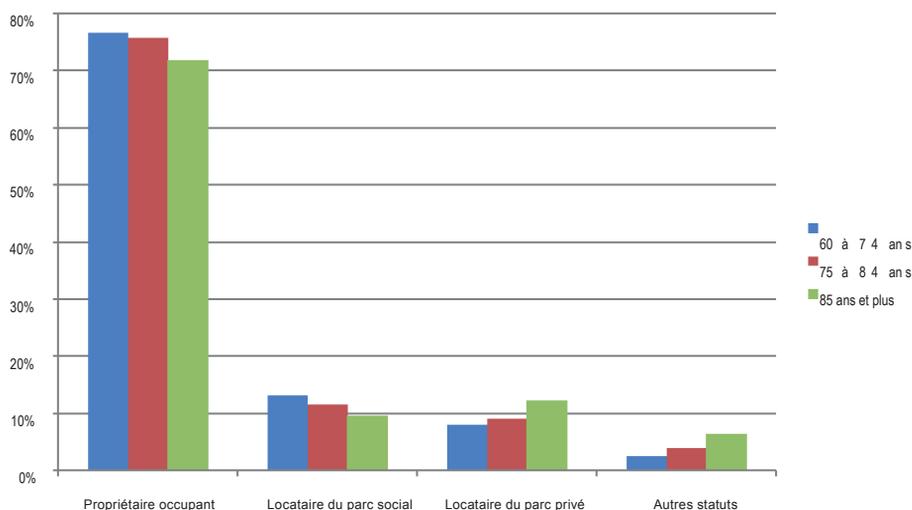
	Population des ménages dont la PR a 60 ans et plus	Population des ménages emménagés récents dont la PR a 60 ans ou plus	% de personnes vivant en logement foyer	% d'emménagés récents vivant en logement foyer	% d'emménagés récents locataires vivant en logement foyer
60 à 74 ans	9 379 844	1 005 240	0,2%	1,1%	3,3%
75 à 84 ans	4 157 478	274 573	1,1%	8,4%	13,5%
85 ans et plus	1 094 286	89 397	3,6%	24,8%	37,5%
Total	14 631 608	1 369 209	0,7%	4,1%	9,7%

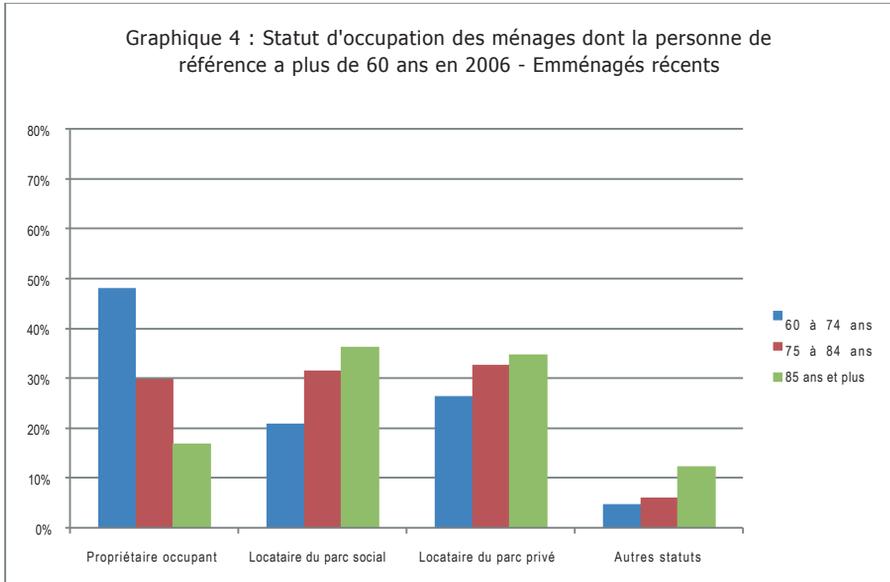
Source : INSEE – Enquête logement 2006

Les statuts locatifs jouent d'ailleurs un rôle croissant au fur et à mesure du vieillissement (graphiques 3 et 4). Pour les ménages immobiles (graphique 3), on n'observe presque plus l'accroissement des statuts locatifs au-delà de 75 ans que l'on notait encore en 2002, sauf pour le parc privé au très grand âge. Il s'agit sans doute d'un dernier reste d'effet de génération reflétant la plus faible part des propriétaires chez les plus âgés.

S'agissant des emménagés récents, la part des statuts locatifs approche des deux tiers à partir de 75 ans et les dépasse au-delà de 85 ans. Au sein du secteur locatif, la part du parc social croît avec l'âge. Elle n'est que de 44% entre 60 et 74 ans, elle atteint 51% dans la tranche d'âges supérieure. Quant aux autres statuts (principalement le logement à titre gratuit), ils sont faiblement représentés. La rupture qui se produit aux alentours de 75 ans dans les trajectoires résidentielles des ménages âgés, passant d'une orientation dominante vers la propriété à un tropisme locatif, soulignée à l'aide de l'enquête de 2002, est donc bien confirmée par celle de 2006. Reste à la préciser et à en tirer les conséquences.

Graphique 3 : Statut d'occupation des ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans en 2006 - Immobiles





Source : INSEE – Enquête logement 2006

4. Les sens des trajectoires : 1. Les statuts d'occupation

Comme en 2002, on note que plus d'un emménagé récent âgé sur deux n'a pas changé de statut d'occupation lors de son dernier déménagement et le mouvement le plus fréquent (près de 30% des emménagements) va de la propriété à la propriété (tableau 8). De la même façon, les données de 2006 confirment la faible rotation interne au sein du parc social pour les ménages âgés et montrent une baisse de la part, déjà infime, des sorties de ce parc vers d'autres secteurs.

En revanche, on observe un accroissement de la part des mobilités allant de la propriété à la location. En 2002, celles-ci représentaient un peu moins de 12% des trajectoires ; en 2006, elles dépassent 15%. En valeur absolue, on passe ainsi d'un peu moins de 91 000 ménages pour la période 1998-2001 à 130 000 pour la période 2003-2006, ce qui contribue à accroître la pression sur les parcs locatifs et à libérer une quantité supérieure de logements à la vente.

Tableau 8 : Evolution du statut d'occupation des emménagés récents âgés lors de leur mobilité en 2002 et en 2006

2002

Statut actuel	propriétaire occupant	locataire du secteur social	locataire du secteur privé	autres statuts	Total
Statut antérieur					
Propriétaire occupant	28,8%	4,9%	6,8%	ns	42,3%
Locataire du secteur social	ns	8,4%	3,2%	ns	14,6%
Locataire du secteur privé	8,2%	10,1%	15,2%	ns	35,3%
Autres statuts	ns	ns	ns	ns	7,9%
Total	42,0%	25,2%	27,3%	5,5%	100,1%

2006

Statut actuel Statut antérieur	propriétaire occupant	locataire du secteur social	locataire du secteur privé	autres statuts	Total
Propriétaire occupant	29,4%	5,6%	9,6%	ns	46,0%
Locataire du secteur social	ns	8,7%	ns	ns	13,3%
Locataire du secteur privé	8,8%	8,8%	14,1%	ns	32,8%
Autres statuts	2,7%	ns	ns	ns	8,0%
Total	42,4%	24,6%	28,6%	4,4%	100,0%

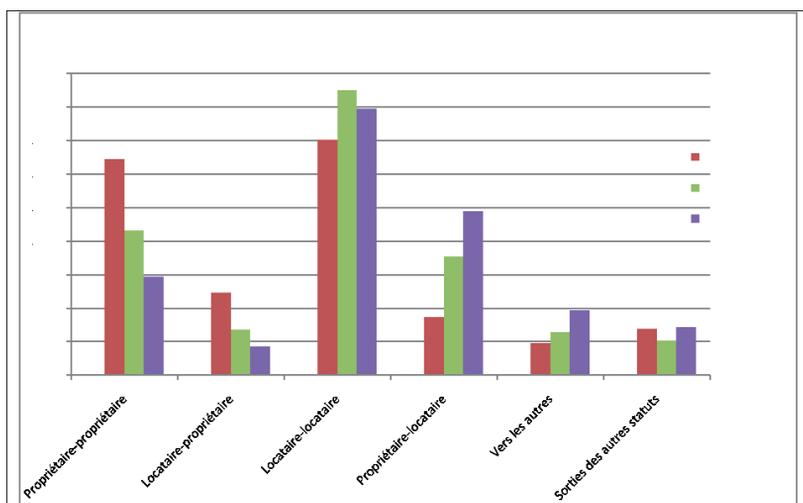
Champ : ménages âgés emménagés récents permanents mobiles

Source : INSEE – Enquêtes logement 2002 et 2006 – ns : résultat non significatif

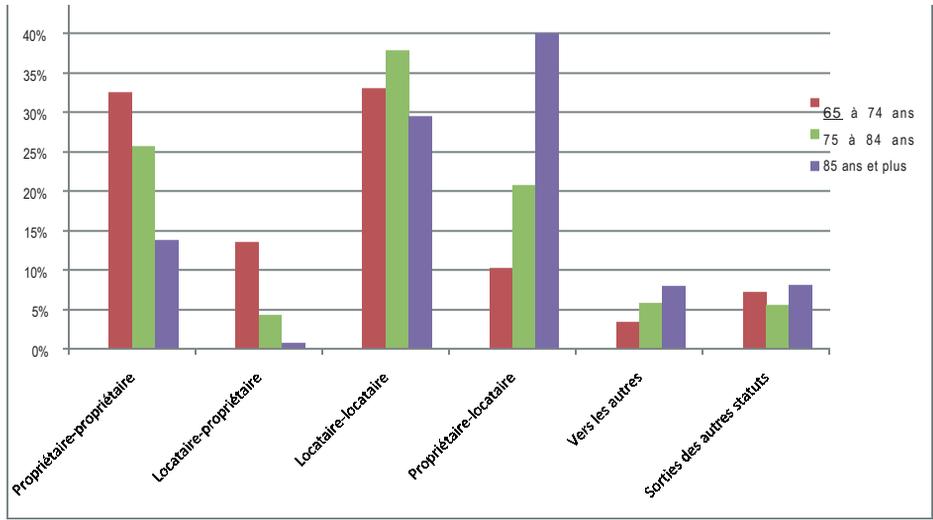
Le sens des trajectoires évolue au fur et à mesure de l'avancée en âge de façon encore plus sensible qu'en 2002 (graphiques 5 à 10). En ne retenant que les quatre types dominants de trajectoires entre les statuts, on peut observer :

- Que le contexte du marché (fortes plus-values de revente, offre abondante en accession) a sans doute rendu possible une légère accentuation des mouvements de propriété à propriété, même pour la tranche d'âges 75-84 ans, mais qu'au-delà de cet âge, les mobilités des propriétaires s'orientent majoritairement vers la location ;
- Que la primo accession, évidemment faible chez les personnes âgées, a encore diminué au cours des dernières années, surtout après 75 ans où elle devient presque inexistante ;
- Que les mobilités au sein des parcs locatifs restent assez nombreuses à tous les âges, mais concerne principalement le parc privé ;
- Que l'âge est un facteur de différenciation de plus en plus fort pour expliquer les retours vers la location de ménages âgés propriétaires. En 2002, ce type de trajectoire représentait un peu moins du quart des mouvements de 85 ans et plus ; en 2006, on atteint les 40%.

Graphique 5 : Sens des trajectoires des ménages âgés selon l'âge de la personne de référence (2002)

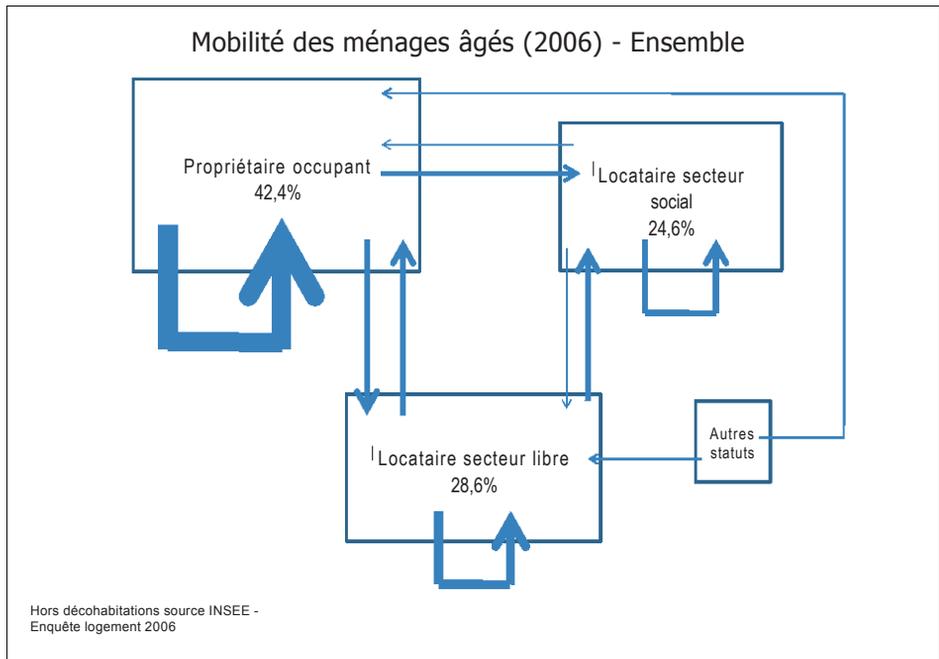


Graphique 6 : Sens des trajectoires des ménages âgés selon l'âge de la personne de référence (2006)

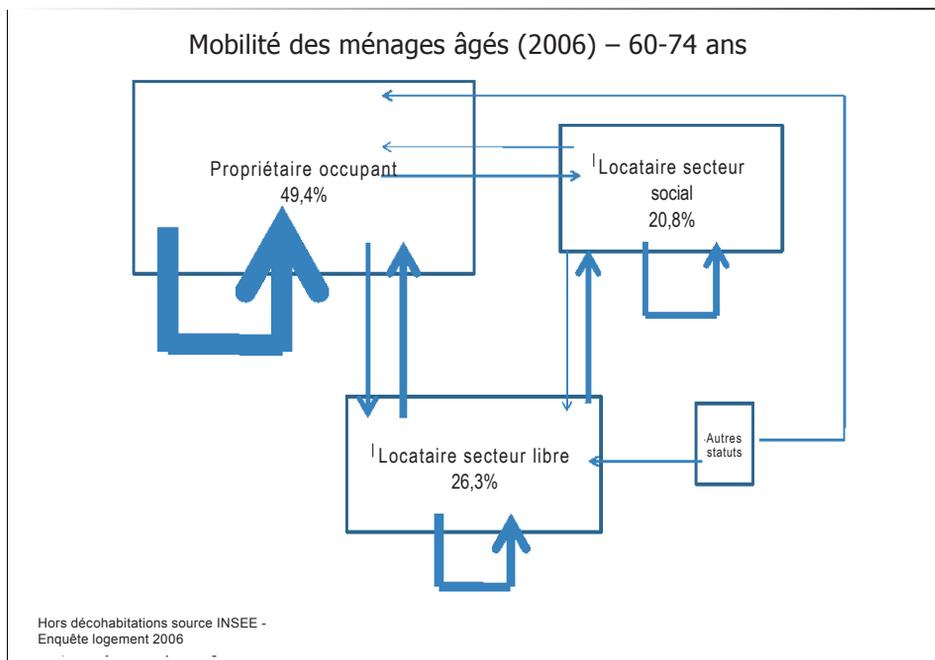


Source : INSEE – Enquêtes logement 2002 et 2006

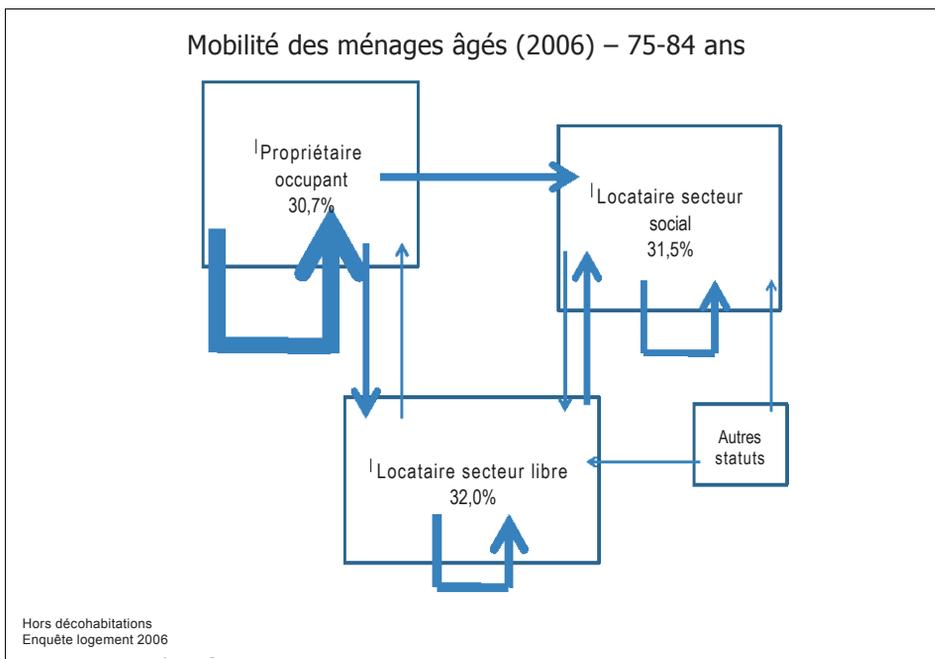
Graphique 7 :



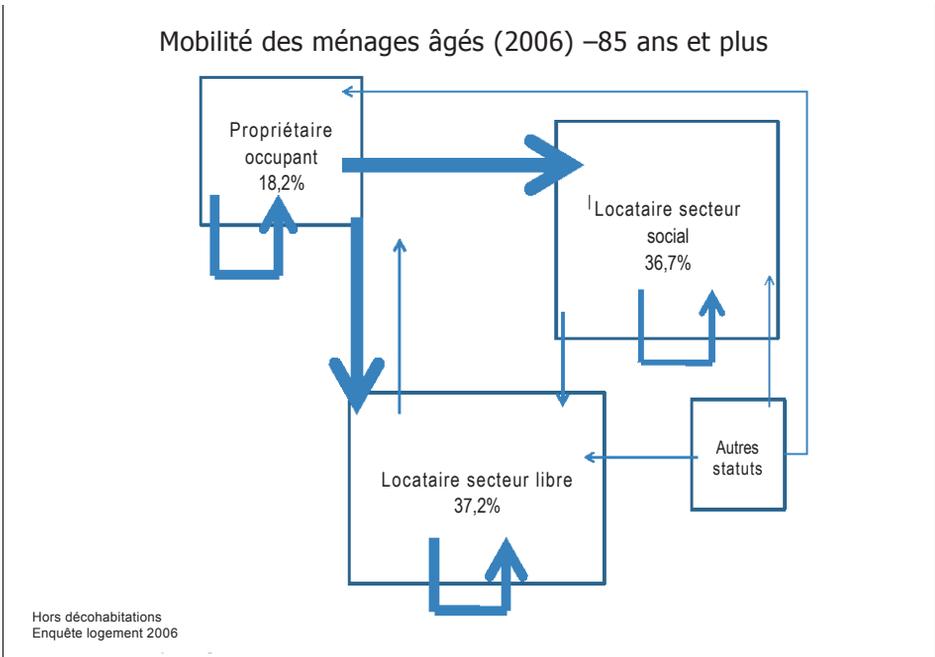
Graphique 8 :



Graphique 9 :



Graphique 10 :



Si on concentre l'attention sur les mouvements de la propriété à la location (tableau 9), malgré la taille insuffisante de l'échantillon de l'enquête logement pour aller très loin dans l'analyse, on observe d'abord qu'ils se différencient nettement selon l'âge des ménages en termes de statut locatif puisque les moins âgés s'orientent prioritairement vers le parc privé, et que la part du secteur social devient ensuite majoritaire. Par ailleurs, compte tenu de leur âge supérieur à celui des autres emménagés récents (en moyenne 74 ans contre 70 ans), la part des personnes vivant seules est nettement supérieure à la moyenne (plus des trois quarts des ménages concernés contre 61% pour l'ensemble des mobiles et 49% chez les immobiles).

Tableau 9 : Caractérisation des ménages âgés mobiles étant passés de la propriété à la location entre 2002 et 2006

	Répartition	Locataire du parc social	Locataire du parc privé	Ensemble
65 à 74 ans	46,2%	22,0%	78,0%	100,0%
75 à 84 ans	32,8%	47,7%	52,3%	100,0%
85 ans et plus	21,0%	52,5%	47,5%	100,0%
Total	100,0%			100,0%
Hommes seuls	24,0%	39,4%	60,6%	100,0%
Femmes seules	53,4%	42,9%	57,1%	100,0%
Couples	21,8%	19,1%	80,9%	100,0%
Autres	ns	ns	ns	100,0%
Total	100,0%	36,8%	63,2%	100,0%

Source : INSEE – Enquête logement 2006

Ce profil démographique et familial est très différent de celui des ménages âgés s'étant dirigé vers la propriété qu'ils aient été déjà propriétaires ou non (tableau 10), nettement plus jeunes, et vivant presque trois fois plus souvent en couple.

Tableau 10 : Caractérisation des ménages âgés mobiles propriétaires en 2006

	Répartition
65 à 74 ans	80,2%
75 à 84 ans	16,6%
85 ans et plus	3,2%
Total	100,0%
Hommes seuls	15,0%
Femmes seules	24,8%
Couples	58,2%
Autres	2,1%
Total	100,0%

Source : INSEE – Enquête logement 2006

Ces divers résultats permettent de confirmer ce que nous écrivions à propos de l'enquête de 2002 :

« Il semble donc que l'on puisse distinguer deux grands types de changements résidentiels de ménages âgés :

- Ceux, que l'on pourrait schématiquement considérer comme étant liés au passage à la retraite, qui privilégient la propriété dans un contexte de poursuite de la vie en couple ;
- Ceux qui relèvent plus du phénomène de vieillissement, liés directement ou indirectement au veuvage et qui conduisent plus souvent vers les secteurs locatifs. »⁵

5. Les sens des trajectoires : 2. Types et tailles des logements

Il en va à peu près de même pour ce qui concerne les changements de taille et de types de logements. Un déménagement de ménage âgé sur deux conduit à un logement plus petit que le précédent, mais ce taux croît fortement avec l'âge. Entre 60 et 74 ans, plus du quart des mobilités conduit encore à un logement plus grand (tableau 11), alors que les trois quarts des emménagements des plus âgés vont vers un logement de taille plus réduite. Lorsqu'il y a réduction de la taille du logement, dans 46% des cas, il ne s'agit que d'une seule pièce (le cas le plus fréquent étant le passage de quatre pièces à trois) et 35% de deux pièces (le cas le plus fréquent étant un passage de cinq pièces à trois). Ce sont évidemment les trajectoires de la propriété à la location qui donnent lieu à la plus forte proportion de réductions de la taille des logements (81% des cas, avec une perte fréquente de deux, voire trois pièces).

⁵ DRIANT J.-C. op. cit., p. 251

Tableau 11 : Changements dans la taille des logements (nombre de pièces) pour les ménages âgés mobiles en 2006

	60 à 74ans	75 à 84ans	85 ans etplus	Ensemble	Rappel ensemble 2002
Identique	25,8%	31,8%	15,4%	26,4%	27,6
Plus grand	27,3%	11,0%	9,2%	22,1%	21,5
Plus petit	46,9%	57,2%	75,4%	51,5%	50,9
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0

Source : INSEE – Enquête logement 2006

Le même type de tendance s'observe en matière de type de logement (tableau 12), même si la part des types identiques est plus élevée car l'habitat collectif est surreprésenté chez les ménages âgés mobiles.

Tableau 12 : Changements de type de logements pour les ménages âgés mobiles en 2006

	60 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble	Rappel ensemble 2002
Identique	64,5%	63,4%	52,0%	63,3%	60,6%
Individuel vers collectif	20,2%	27,2%	45,3%	23,8%	21,6%
Collectif vers individuel	15,3%	9,4%	2,7%	12,9%	17,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : INSEE – Enquête logement 2006

On ne dispose pas encore de variables indiquant le type de commune d'origine des ménages mobiles, ce qui empêche de qualifier géographiquement les trajectoires mais ces mouvements semblent indiquer une orientation des trajectoires vers les communes urbaines où dominent les logements de petite taille en immeubles collectifs. De fait, 42% des ménages âgés mobiles habitent dans des villes de plus de 50 000 habitants hors agglomération parisienne, contre 35% des immobiles et cet égard s'accroît avec l'âge : il est faible avant 75 ans, mais atteint un écart de 53% à 36% entre 75 et 84 ans.

Bibliographie

BONVALET C. (1985) L'évolution des structures familiales et ses conséquences sur l'habitat. Rapport de la Commission nationale de l'habitat, présidée par J. Niol, 182 p.

BONVALET C. (éd.) (1994) Logement, mobilité et populations urbaine, Paris, CNRS Editions, Cahiers du Pir-Villes, 137 p.

BONVALET C. et FRIBOURG A.-M. (éd.) (1990) Stratégies résidentielles, Paris, INED – Plan construction, 459 p.

BONVALET C. et GOTMAN A. (éd.) (1993) Le logement, une affaire de famille, Paris, L'Harmattan, 167 p.

BONVALET C., DROSSO F., BENGUIGUI F. et HUYNH P.M. (ed.) Vieillesse et logement : stratégies résidentielles et patrimoniales, La Documentation française, pp. 251-270

DREES, « Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007 » Etudes et résultats, n°699 – Août 2009, 8 p.

DRIANT J.-C. « La mobilité des personnes âgées dans le marché du logement : une approche dynamique », dans BONVALET C., DROSSO F., BENGUIGUI F. et HUYNH P.M. (ed.) op. cit.

JACQUOT A., « Des ménages toujours plus petits. Projection de ménages pour la France métropolitaine, à l'horizon 2030 », Insee Première n°1106, octobre 2006 et, pour les données détaillées : <http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=projmen2030/accueil.htm>

Du littoral à la ville, la pratique de la double résidence chez les jeunes retraités

Stéphane CHEVRIER, *Mana* Gérard DARRIS, CERUR

Le cadre de la recherche

Cette recherche s'inscrit dans le prolongement des travaux de Jean Rémy, Françoise Dubost et des chercheurs réunis autour de Philippe Bonnin et Roselyne de Villanova sur l'autre maison, la résidence seconde qui, avec la principale, forme système résidentiel. Elle reprend les interrogations de ces chercheurs pour l'appliquer à un cycle de vie particulier : la retraite. Elle se donne pour projet de saisir les pratiques résidentielles de jeunes retraités au sein de systèmes résidentiels. Par système résidentiel nous entendons : la configuration spatio-temporelle définie par les différents lieux de séjour (incluant la résidence principale et la résidence secondaire, mais aussi les résidences des enfants, des parents et des proches) et la fréquence de séjour dans chacun de ces lieux.

Elle s'appuie sur la réalisation de 26 entretiens qualitatifs semi-directifs auprès de jeunes retraités (une majorité d'interviewés étaient dans la soixantaine) disposant d'au moins une résidence dans les Pays de Saint-Malo ou d'Auray, le plus souvent dans des communes littorales touristiques. L'autre résidence se situe généralement en milieu urbain, dans la région ou dans une autre région, fréquemment l'Ile de France. Pour beaucoup d'entre eux, ces entretiens ont été réalisés avec les deux membres du couple. Les rencontres ont eu lieu au domicile des doubles résidents, généralement dans leur résidence seconde bretonne. Des observations de type ethnographique ont permis de compléter les données collectées sur le terrain et d'enrichir l'analyse. Une vingtaine d'entretiens auprès d'élus, de professionnels de l'immobilier (notaires, agents immobiliers, promoteurs et aménageurs), et de prestataires de services (sociétés proposant des services d'entretien ou de gardiennage des résidences) ont également été réalisés.

Les hypothèses d'origine

Nous avons formulé les hypothèses suivantes : la cessation d'activité professionnelle ou le départ à la retraite constitue un « moment décisif » qui conduit les nouveaux retraités à reconfigurer leur système résidentiel. Le départ à la retraite est envisagé comme un temps de renégociation identitaire. L'abandon de certains rôles sociaux liés notamment à l'activité professionnelle, les opportunités offertes par le temps libéré, le regard porté par les autres sur le retraité, les représentations que celui-ci porte sur la retraite ou sur les « personnes âgées » invitent à produire un nouveau récit sur soi pour donner du sens à ce « moment décisif ».

Ces hypothèses soulèvent un ensemble de questions : quelle place occupent les résidences première et seconde dans ce tournant biographique ? La cessation d'activité professionnelle est-elle l'occasion de reconstruire un système résidentiel, de transformer la hiérarchie des résidences, de se libérer d'une résidence principale associée au monde du travail pour recomposer un système sur de nouvelles bases, de pratiquer une « cohabitation intermittente », de faire simplement varier les rythmes et les saisons de chacune des résidences ? Quel est le poids de l'entourage dans la formation de ce système ? La résidence secondaire, aménagée parfois plus confortablement et mieux équipée que la résidence principale, peut-elle encore jouer un rôle d'espace de secondarité ? De manière plus fondamentale, comment les résidences du système résidentiel sont-elles mobilisées pour gérer cette période de transition, pour redéfinir son identité dans un rapport à soi et aux autres ?

L'autre volet de la recherche consistait à analyser l'impact de ces pratiques sur les territoires. Le passage à la retraite des générations du baby-boom, au-delà de son caractère massif qui impacte la demande de logements, génère de nouveaux comportements qui préfigurent des bouleversements dans les modes d'habiter encore mal connus. Cette génération bénéficie en effet de niveaux de revenus relativement confortables, leur garantissant un large choix en matière de logement. Elle dispose aussi d'une expérience de la mobilité touristique. Il s'agissait par conséquent de mieux comprendre les stratégies patrimoniales de ces ménages en début de retraite, souvent détenteurs de deux logements au moins, les choix d'investissement immobilier qu'ils opèrent, leurs représentations de l'avenir. L'objectif était également de saisir comment les autres acteurs des politiques de l'habitat, responsables politiques (élus) ou professionnels locaux, perçoivent cette émergence de la double résidence, et ses impacts sur le territoire local.

L'impact du phénomène de double résidence sur les territoires

Les indicateurs statistiques s'avèrent impuissants à rendre compte du phénomène de double ou de multi-résidence, en n'opérant qu'une distinction binaire résidence principale / secondaire. La diversité des usages n'est pas saisie. Cependant, malgré ces limites, l'appareil statistique permet de noter une mutation, entre 1999 et 2005, du parc des résidences secondaires dans les territoires étudiés : augmentation de la surface moyenne des logements, signe d'une aspiration à un confort plus proche de celui des résidences principales ; croissance de la part des plus de 60 ans parmi les détenteurs de résidences secondaires, atteignant près de 60%, renforçant le poids des seniors dans le parc secondaire.

D'autre part, les entretiens réalisés avec les élus et les professionnels de l'immobilier font émerger deux points de vue relativement contradictoires :

Celui des quelques maires et élus rencontrés, dans des communes à l'économie touristique plutôt affirmée : engagés à des degrés divers dans des politiques de l'habitat dont l'affichage consiste à redonner la priorité aux jeunes résidents principaux actifs sur le territoire qui éprouvent de réelles difficultés à se loger compte tenu de la concurrence du marché secondaire et touristique, les élus s'efforcent de limiter l'arrivée de nouveaux résidents secondaires, stigmatisant le syndrome des volets fermés une partie de l'année. Généralement conscients de l'allongement des durées de séjour des résidents secondaires, et des retombées

bénéfiques de ces pratiques sur l'économie locale (commerces, services), ils ont tendance à minimiser l'importance du phénomène de double résidence, le potentiel représenté par les nouveaux retraités qui s'investissent plus durablement dans le tissu social local.

À l'inverse, celui des professionnels de l'immobilier et des prestataires de service, qui semblent avoir une vision plus aigüe du phénomène de double résidence. Le marché représenté par les seniors (les plus de 50 ans), qu'il s'agisse de vente ou de construction neuve, devient dominant pour les professionnels du marché haut de gamme, et en conséquence ils réorientent leurs produits en fonction de cette clientèle exigeante et relativement fortunée.

Typologies des archipels

Nous avons analysé la manière dont les jeunes retraités recomposent leur géographie résidentielle. Pour eux, la question n'est pas de choisir un lieu de résidence, mais de penser de nouveaux modes d'articulation des résidences. L'enjeu n'est pas de choisir entre la ville et le littoral, mais de composer différemment avec ces deux polarités. Ils ne sont pas dans une logique du ou/ou mais du et/et. La cessation d'activité professionnelle desserre les contraintes et permet d'envisager de nouvelles pratiques et de nouvelles configurations résidentielles. Le départ ou la perspective de la retraite instaure une forme de concurrence entre résidences. La résidence secondaire qui n'était le plus souvent qu'une maison de vacances peut venir contester le statut de principal à l'autre maison, celle dans laquelle on a passé une partie de sa vie professionnelle.

Il existe différentes manières de combiner, d'articuler les résidences pour construire ou reconfigurer son archipel. Nous avons repéré quatre manières d'habiter entre les polarités d'un système résidentiel. Pour chacune d'elles, nous avons identifié une série d'indicateurs. La taille du logement, la distance entre chacun des logements ou le rapport affectif, produit d'une histoire longue, entretenu avec le logement... sont autant d'éléments qui participent à définition de la configuration du système résidentiel. La première donne le primat à la résidence principale qui porte bien son nom : l'autre résidence n'est qu'un pied-à-terre au bord de la mer, une extension, souvent située à quelques dizaines de kilomètres de la résidence principale. La deuxième opère une transformation profonde : la résidence secondaire, généralement une maison individuelle en bord de mer, devient le pôle géographique et affectif autour duquel se recentre le couple ; la résidence principale est déclassée, et parfois revendue, pour ne devenir qu'un pied-à-terre en ville, un refuge pour l'hiver. La troisième, plus rare, établit un parfait équilibre entre les résidences : la résidence secondaire, fréquentée de manière plus fréquente devient l'égale de la résidence principale. La quatrième constitue un prolongement des pratiques résidentielles passées : la résidence secondaire est une maison de vacances fréquentée durant les beaux jours ou les périodes scolaires ; mais ce modèle hérité de la période d'activité semble instable, il est souvent remis en question avec l'avancée en âge.

Cette typologie n'épuise pas la variété des manières d'articuler les résidences. Ces constructions géographiques ne sont pas figées. Elles sont le produit d'un équilibre temporaire qui sera renégocié avec l'avancée en âge.

Le passage à la retraite, un moment décisif ?

Le passage à la retraite ne semble pas constituer un « moment décisif » dans la construction spatiale du système résidentiel. Dans la plupart des cas analysés, les différentes polarités qui forment l'archipel résidentiel sont posées bien avant la retraite. Les doubles résidents rencontrés sont rarement des « étrangers ». Lorsqu'ils ne sont pas originaires des Pays de Saint-Malo ou d'Auray, ils ont déposé une part de leurs souvenirs dans ces terres d'accueil et revivent, parfois de manière rituelle, ces souvenirs d'enfance. Rares sont ceux dont l'achat de la seconde résidence coïncide avec l'arrivée en retraite. Lorsque c'est le cas, cette acquisition ne fait que confirmer une occupation déjà éprouvée. L'impact du passage à la retraite se mesure davantage par un changement des rythmes et durées d'occupation de la résidence seconde. Dans la grande majorité des cas, cet effet se traduit par un allongement des durées d'occupation en été, et la multiplication des séjours de quelques jours durant toute l'année. A une géographie résidentielle déjà constituée, vient s'ajouter souvent un autre facteur qui contribue à atténuer l'effet de rupture des pratiques résidentielles que pourrait constituer membres du couple ne soient pas en retraite en même temps, ménageant ainsi une sorte de l'arrivée en retraite : le passage à la retraite est lui-même progressif, soit que les deux période intermédiaire entre activité et retraite, soit que les personnes exercent une activité bénévole qui prolonge leur ancienne activité professionnelle.

Les ménages rencontrés sont quasiment tous propriétaires de leurs deux logements et dans la plupart des cas, les ménages étaient déjà propriétaires de leurs deux résidences avant l'heure de la retraite. Les entrées en patrimoine sont effectuées majoritairement à l'âge de 40/50 ans : ceci renforce et explicite l'observation de pratiques résidentielles inscrites bien avant la cessation d'activité. La seconde résidence a été le plus souvent acquise plus tardivement que la résidence principale, en général moins de 10 ans séparent les deux acquisitions. Mais pour une grande majorité de ménages, l'achat de la seconde résidence est bien réalisé durant la période de vie active.

Le « confort » (notamment les surfaces respectives des deux logements) et la distance qui les sépare jouent un rôle important dans l'évolution des modes d'occupation des deux résidences à la retraite. Les jeunes retraités construisent des systèmes symétriques ou asymétriques plus ou moins marqués, et des surfaces nettement inégales induisent fortement la hiérarchie entre résidences. Mais la symétrie de taille entre les deux logements peut être transitoire et évoluer plus tard vers un système maison littorale / pied-à-terre urbain (ou l'inverse). La gamme des distances séparant les deux domiciles est large : d'une proximité de moins de 50km, à un éloignement de plus de 600km. Ces distances impactent les comportements de mobilité des personnes, entre nomadisme incessant et transhumance saisonnière.

La double résidence au moment de la retraite, une construction identitaire à redéfinir

Une autre partie de la recherche explore la dimension identitaire de la pratique alternée des résidences. Si l'analyse des cartes résidentielles nous éclaire sur les modalités de construction d'un habitat bi-polaire, sur les pratiques habitantes à l'âge de la retraite, elle ne permet pas de saisir la dimension identitaire de la

pratique alternée des résidences. Comment l'habitant peut-il se jouer des autres en reconfigurant son habitat ? C'est ce jeu gradué des rapports d'altérité que nous avons cherché à comprendre. Nous avons dessiné un premier axe horizontal qui renvoie à la relation que l'habitant entretient avec son entourage familial et ses proches sur le lieu de sa résidence seconde, puis, un second qui fait référence au rapport que le résident entretient avec ses voisins et avec les locaux, les gens du pays qui habitent à demeure. La relation à l'autre peut être plus ou moins distante. Dans l'une de ses formes extrêmes, le résident secondaire entretient une relation fusionnelle à l'autre, il colle à l'autre au point de s'oublier ou de se nier comme différent. Dans l'autre forme extrême, il marque sa différence avec l'autre au point de rompre le lien. Au croisement de ces deux axes polarisés, dans les cadrans formés, nous voyons émerger différentes figures idéales-typiques. La réalité de terrain nous renvoie des portraits d'habitants aux styles plus contrastés, qui sans tomber dans l'un ou l'autre extrême, négocient sur un mode plus nuancé leur rapport à l'autre. De cette analyse, nous avons pu extraire quatre portraits dominants. L'autre résidence constitue parfois un point d'ancrage qui permet de prendre pied en Bretagne, de s'inscrire dans l'histoire locale. Un mariage avec un natif ou une native du lieu vient renforcer ce lien identitaire. Lorsqu'elle n'a pas été choisie, lorsqu'elle a été transmise par héritage, la résidence secondaire peut être, à l'inverse, un lieu d'assignation identitaire. Elle impose des identités qui sont parfois refusées. Mettre fin à la double résidence ou reconfigurer un archipel est un moyen de se délester de cette identité refusée. Dans d'autres situations, la résidence secondaire permet de faire maison à part, de prendre de la distance avec son conjoint pour réinventer à l'heure de la retraite de nouvelles modalités de cohabitation conjugale. Sans aller jusqu'à la décohabitation, l'autre maison permet d'introduire une souplesse dans les modes d'habiter conjugaux et familiaux.

L'autre c'est aussi parfois l'autre soi-même, celui que l'on a été dans le passé, le soi-passé que l'on fait revivre à travers la pratique de lieux qui font sens. La résidence seconde est fréquemment associée à l'enfance, à l'adolescence ou à la jeunesse. Elle permet de faire revivre le soi-passé. Cette résidence est associée aux beaux jours, à la saison estivale, aux grandes vacances. Les activités pratiquées de manière rituelle par les petits-enfants permettent de revivre des scènes du passé dans ce décor familial. En ce lieu pratiqué par plusieurs générations, le temps semble se boucler sur lui-même. À l'approche de l'hiver, la résidence de bord de mer semble avoir perdu son charme. Le jeune retraité, avec quelques semaines de retard, veut faire sa rentrée, trouver refuge dans un environnement urbain plus chaleureux. La solitude de l'hiver renvoie le jeune retraité à sa condition d'inactif. La maison de vacances désertée devient maison de retraite. En hiver, elle propose une image plus funeste de soi, ce n'est plus l'enfant qu'elle rappelle, mais le vieillard que l'on deviendra un jour.

Les parents des retraités semblent être les grands absents de ce travail identitaire. Leur influence est sans commune mesure avec celle des enfants ou des petits-enfants régulièrement cités. Quelques personnes rappellent cependant l'attachement qu'elles portent à leurs parents, attachement qui les conduit à modifier leurs pratiques de l'espace. Un examen plus attentif des lieux de résidence de parents vivants nous montre souvent une présence discrète à proximité de la résidence secondaire. Les parents sont parfois les fondateurs de l'une des polarités résidentielles. Si les parents sont peu présents dans le discours, ils continuent cependant à faire partie de la famille-entourage après leur mort.

La lecture des entretiens laisse apparaître une très forte opposition entre activités masculines et féminines. Les activités masculines semblent davantage tournées vers l'extérieur. La voile, la chasse, la pêche, le jardinage, le bricolage, sont régulièrement cités par les jeunes retraités. La ville semble plus indispensable à leur conjointe. Elles évoquent l'animation commerciale des rues et l'offre culturelle proposée pour justifier l'intérêt qu'elles portent à la résidence principale généralement plus urbaine. Aux premières années de la retraite, la double ou multi-résidence permet au couple de recomposer sa relation à l'autre et aux autres. Une grande variété de postures non exclusives est ouverte : fusionner, offrir à la famille la possibilité de se recomposer, faire maison à part, cohabiter séparément. Tout un jeu subtil de partage / mise à distance du conjoint et de la famille entourage est activé par les jeunes retraités en double résidence.

DÉBAT

Pascal LEMONNIER

Je m'adresse en premier lieu à Philippe LOUCHART, grand témoin de la matinée pour lui demander ses premières réactions à ces exposés.

Philippe LOUCHART

La mobilité est une alternative à la migration. À la lecture de ce qui nous a été présenté ainsi qu'au commentaire qu'en faisait au tout début Vincent CARADEC, à savoir que ces ménages sont dans une apesanteur financière, nous croyons comprendre que cela est malgré tout réservé à une fraction difficilement quantifiable de la population âgée. Les générations de demain, issues du baby-boom, seront peut-être plus que les précédentes, pour une fraction d'entre elles, qualifiées « d'appartenantes à ces catégories aisées ». De la même façon, nous aurons peut-être des membres de cette génération qui seront très peu aisés. Nous risquons donc d'avoir une exacerbation des conditions de vie de ces ménages retraités. J'en dirai un mot tout à l'heure.

En tout cas, pour la part qui semble nous intéresser, à savoir le sentiment d'apesanteur financière de ces ménages-là, nous pouvons nous dire qu'ils sont assez nombreux en Ile-de-France. Or, en regardant les premières données du recensement – qui sont à compléter et qui n'intègrent pas les générations du baby-boom – nous constatons une chose très simple : d'une part, il ne semble pas qu'il y ait d'intensification de la migration résidentielle, telle que les changements de région, par exemple en Ile de France. Cela pose question, car nous constatons dans le même temps que les principales régions de destination ont changé : de 1990 à 1999, la première région de destination était le Centre, pour les retraités franciliens. La deuxième était la région PACA, pour des raisons essentiellement liées au bien-être. La troisième était la région Bretagne. Nous retrouvons la diversité initiale. Nous avons constaté que dans la région Centre, il n'y avait ni lieu de naissance, ni lieu de tropisme. C'est vraiment, pour l'essentiel, une localisation de résidences secondaires. Au moment de la retraite, il y avait changement de résidence. Or, nous ne sommes pas dans ce cas de figure là. La région Centre est aujourd'hui en troisième position des régions de destination. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie-t-il qu'aujourd'hui, la nouvelle génération a plus les moyens de conserver cette résidence secondaire et d'alterner ? Je ne sais pas. En septième position, nous avons le Languedoc-Roussillon. Aujourd'hui, lorsque nous observons les données de 2006, la première région de destination des retraités franciliens, c'est la région PACA et la quatrième, c'est le Languedoc-Roussillon. Nous constatons donc une augmentation de ces migrations de bien-être. La Bretagne est aujourd'hui en deuxième position. Lorsque nous regardons cette étude, nous pouvons nous demander jusqu'à quel point c'est toujours le cas et jusqu'à quel point nous n'avons pas également une augmentation de la bi-résidence pour les personnes qui vivent en Ile de France et qui pourraient alterner avec des séjours en Bretagne. Ou, si le fait de passer en deuxième position est clairement le signe que ce système-là, malgré tout et en dépit des avantages qu'il présente, et qui nous ont été bien présentés ici, resterait minoritaire. Vous le voyez, j'ai une approche systématiquement macro. C'est un peu le prisme que je prends, dans la mesure où je crois que ce qui est

très intéressant dans ces études, c'est la finesse de votre observation et le détail dans lequel elle entre, qui permet de bien comprendre la très grande diversité des pratiques. Je me replace à un niveau macro, tout simplement, car la somme de ces décisions individuelles a des conséquences macroéconomiques, en particulier en Ile-de-France, sur la situation du marché du logement en particulier.

Pascal LEMONNIER

Merci. Y a-t-il des questions, des observations ?

Catherine BONVALET

J'aurais une question pour Vincent CARADEC, à propos de la logique spatiale. Je me demandais si nous ne pouvions pas dire « logique spatiale et identitaire » ? Parce que le lieu est pris comme repère identitaire, de même que la mobilité est aussi une valeur qui est très importante pour la personne. En lisant logique économique, familiale et conjugale, j'avais du mal avec le terme « spatial ».

Sur la logique conjugale, il y a la thèse de Sandra THOMANN, qui explique que cela évolue parmi les générations : si l'on prend les vieilles générations, c'est plutôt la logique de l'imposition : l'homme impose sa décision. Et au fur et à mesure que nous considérons les générations les plus jeunes, et peut-être les générations du baby-boom, nous voyons que la négociation dans le couple est beaucoup plus forte, voire qu'à la limite, c'est la femme qui peut imposer un renversement. Donc peut-être qu'il faudrait examiner les choses par génération.

Vincent CARADEC

Une réponse rapide. Concernant le premier point, pour tout te dire, j'avais commencé par l'appeler « logique identitaire ». Mais j'ai de plus en plus de problèmes avec ce terme d'« identité ». Pour n'en citer qu'un : le lien familial, par exemple, est aussi considéré comme un lien identitaire. J'ai donc essayé de trouver autre chose. Le terme d'« identité » est par exemple très présent dans votre recherche. Vous montrez bien cette logique spatiale d'attachement au lieu, qu'elle renvoie au passé personnel, au passé familial, à la manière qu'ont les individus de se construire. Donc dans un premier temps, je l'avais effectivement appelée « logique identitaire ». Et puis j'ai trouvé que ce terme, qui recoupe de plus en plus de problèmes, nommait insuffisamment les choses. Donc, je l'ai appelé « spatial », mais je ne suis pas tout à fait satisfait par la dénomination que j'ai donnée à cette logique.

Concernant le conjugal, ce résultat est tout à fait intéressant. L'un des éléments que je trouve extrêmement frappant, parce que c'est rare d'avoir des données quantitatives comme celles-là, c'est la question que pose Alain THALINEAU sur les négociations au moment du déménagement et la disjonction entre les réponses masculines et les réponses féminines, beaucoup plus d'hommes considérant que la décision a été prise à deux et le pourcentage important de femmes qui considèrent que la décision n'a pas été prise à deux. Il y en a un tiers. Mais c'est vrai que les personnes que vous avez interrogées sont âgées de 75 à 85 ans. Donc des générations aujourd'hui âgées, dont les rapports témoignent de nombreuses femmes qui expliquent qu'elles sont venues là parce que c'est leur mari qui l'a choisi. Je trouve ce résultat tout à fait intéressant. Il me semble confirmer d'autres recherches plus qualitatives que l'on peut faire par ailleurs et qui montrent qu'il faut porter un intérêt tout particulier aux formes de négociations conjugales articulées au résidentiel et notamment à la double résidence, avec cette construction d'une

nouvelle distance conjugale, comme le montrent CHEVRIER et DARRIS, à partir des deux logements que l'on occupe, ensemble, ou alternativement, et des moments où les individus peuvent vivre séparément.

Elsa COSLADO

Je travaille sur la question de l'habitat bi-résidentiel à Marrakech. Je voudrais savoir si des travaux avaient déjà été faits sur le système multi résidentiel multipolaire, qui concerne plutôt des populations qui utilisent des camping-cars ou alors les sites de campements temporaires.

Au Maroc, par exemple, c'est assez flagrant qu'une partie de la population âgée française se rend en camping-car et y passe 6 mois de l'année. Il s'agit donc d'une destination, mais aussi d'une forme de logement où la valeur mobilité est très forte. Il s'agit également d'une population qui n'est pas en apesanteur financière, et qui, financièrement, n'est pas une population aisée. Je me demandais donc si ce n'était pas ce type de mobilité résidentielle qu'allait adopter une partie des baby-boomers.

Stéphane CHEVRIER

Lorsque nous avons débattu avec Gérard Darris et l'ensemble de l'équipe sur la réponse que l'on pourrait faire, c'était ce sujet-là que l'on avait pointé au départ : le phénomène des campings-caristes dans des pays comme le Maroc. Je pense à la côte atlantique du Maroc, où il y a un certain nombre de concentrations – parfois assez spectaculaires, et des séjours de longue durée. C'est donc ce sujet que nous avons pointé, d'autant plus que la question qui se posait était : « comment vit-on en couple dans quelques mètres carrés ». Car même si les conditions climatiques permettent de s'approprier l'espace extérieur, ces habitations restent très exigües.

Pour les questions bibliographiques, nous n'avons pas rencontré directement les personnes sur les camping-cars. Peut-être que ce sujet est encore trop récent. Nous pouvons vous renvoyer à notre bibliographie, mais il existe peut-être des thèses en cours sur le sujet. Effectivement, c'est une forme presque extrême. Nous sommes dans une forme d'habitat par définition mobile, et la question qui peut se poser est : « est-ce que cela préfigure une forme d'ancrage plus durable ». Je m'étais un peu intéressé à cette question. Sur les pratiques des campings-caristes, nous pouvons voir que c'est parfois une première étape à l'achat d'une résidence. C'est un phénomène que nous pouvons d'ailleurs rencontrer dans le camping ou les mobiles-homes plus classiques. C'est, peut-être aussi une façon de faire le premier pas vers une forme de bi-résidentialité classique.

Francine BENGUIGUI

J'ai une remarque et une question.

Cet éclairage sur les pratiques de double résidence nous montre la limite d'analyser les comportements résidentiels des ménages – pas simplement des retraités – à l'aune de la résidence principale. D'ailleurs, la prochaine enquête Famille et Logement de l'Insee et de l'Ined, qui se terminera en 2012, pose ainsi la question au ménage : « En dehors du logement où vous avez été enquêté, quels sont les logements que vous occupez ». C'est une nouvelle catégorie statistique.

J'avais également une question sur un point que vous n'avez pas évoqué : jusqu'à quel âge les ménages pourront-ils pratiquer la double résidence ? On voit qu'avec l'âge, l'archipel résidentiel est à reconsidérer et à renégocier au sein des couples, mais que cette question est souvent occultée par les ménages qui ne se projettent pas dans l'avenir. Aussi je me demande quelles hypothèses nous pouvons avancer

sur ce sujet. Sachant que, lors du séminaire « Patrimoine immobilier et retraites » du PUCA, des travaux économiques montraient que lorsqu'une des résidences est abandonnée avec l'avancée en âge, c'est plutôt la résidence secondaire avant la résidence principale. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Gérard DARRIS

Sur la question des logements occupés, effectivement, la notion de résidence secondaire rend très imparfaitement compte de l'occupation des logements, puisque si nous nous plaçons sur le plan de l'occupation des résidences secondaires, au-delà de l'occupation des propriétaires eux-mêmes, les logements sont prêtés à des tiers, des amis, ou des membres de la famille. Des recherches ont montré que la durée d'occupation cumulée résidence secondaire + résidence principale était proche de 20 mois. Cela montre que la résidence secondaire peut être très occupée. Pour ce qui est de notre recherche, nous avons été frappés par le manque d'anticipation des ménages quant aux projections de leur avenir résidentiel. Pour simplifier, ce sont des ménages situés entre 60 et 70 ans, en bonne santé physique, qui ont beaucoup de mal à remettre en cause leur double résidence.

Nous avons quelques cas de ménages plus âgés ayant déjà opéré le basculement. Mais dans la plupart des cas, nous pouvons penser que ce basculement va se faire tardivement. Les ménages ont en effet énormément de mal à se projeter, et à s'imaginer qu'ils peuvent un jour se séparer de leur deuxième résidence.

Stéphane CHEVRIER

Je crois que le déplacement vers l'autre résidence compte beaucoup. Si ces déplacements sont relativement longs, ils doivent se faire en voiture. Il y a donc une anticipation qui se fait un peu plus vite. Mais effectivement, nous notons souvent un refus de cette anticipation. Les ménages considèrent que cette question ne se pose pas toujours.

Dans l'enquête, nous avons affaire à des ménages parfois relativement âgés. Il y a donc une forme de « remise à demain » de cette question, qui est malgré tout assez significative. Peut-être attend-on le décès de l'un des conjoints pour poser de nouveau la question... Dans tous les cas, vous voyez bien que pour la plupart d'entre eux, cette question est sans objet. C'est extrêmement curieux. De la même manière, la question du devenir du capital investi est extrêmement difficile à aborder, et très souvent éludée par les personnes que nous avons rencontrées.

Vincent CARADEC

Je vais compléter, même si je crois que l'essentiel a été dit. Nous n'avons pas encore suffisamment de données empiriques sur le devenir de ce système double résidentiel lorsque les personnes vieillissent. L'hypothèse que je ferai est que l'abandon de l'une des résidences peut constituer un comportement d'ajustement aux difficultés de l'âge, au même titre que d'autres stratégies – celles que j'ai évoquées tout à l'heure – sont développées pour faire face aux difficultés, beaucoup plus que [développées] de manière anticipée. Cela ressort de nombreuses recherches : la majorité des retraités a beaucoup de mal à anticiper les difficultés dans lesquelles elle peut se trouver dans le grand âge.

Nous pouvons faire l'hypothèse que face aux difficultés dans lesquelles un certain nombre de personnes vont se trouver, il va falloir faire des choix quant à ce système bi-résidentiel. Ce choix sera l'abandon de l'un des pôles. Mais il faut aussi considérer les caractéristiques de ces systèmes résidentiels : ce n'est pas la même chose d'avoir

une résidence à proximité qu'une résidence beaucoup plus éloignée. Nous pouvons imaginer que les navettes entre deux résidences rapprochées peuvent se faire jusqu'à un âge plus avancé que lorsque les distances sont plus grandes.

Séverine JANEZ

Sur la question de l'anticipation, ce qui apparaît aussi du point de vue de la recherche que nous avons faite, c'est qu'au moment où les ménages – qui ne peuvent pas vivre dans la fameuse apesanteur financière, qui permet d'assumer les deux résidences – doivent faire le choix entre l'une ou l'autre des résidences, le système d'anticipation est très fort, et porté par la femme. Elle anticipe beaucoup plus « ce comptage » que l'homme. À ce moment-là, le choix de la stabilité s'opère, ainsi que celui d'une mobilité qui n'est plus une mobilité résidentielle, mais simplement une mobilité alternative à la migration : on reste chez soi et on bouge dans tous les sens.

Alain THALINEAU

Est-ce qu'il s'agit d'une difficulté d'anticipation ou d'un déni de la mort ? Ce n'est pas la même chose. Le dire en tant que tel n'a peut-être pas le même sens pour les deux sexes. La question des rapports sociaux de sexe est, je crois, également un élément complémentaire sur cette question du déni.

Marie-Dominique AMAOUCHE

Je me demandais si dans le cas particulier de ces ménages, il ne fallait pas se poser la question patrimoniale. Le changement de résidence ou l'abandon de l'un des deux lieux est sans doute aussi à voir dans une logique de succession, de prise en charge par les enfants de l'une des deux résidences ; et cela non plus, ils n'ont pas envie, sans doute, de l'anticiper.

Stéphane CHEVRIER

C'est vrai que ces questions patrimoniales sont très peu évoquées. Vous imaginez bien que ce sont des questions un peu sensibles à aborder. C'est là où il y a une forme d'apesanteur. Les questions de transmission sont posées, mais elles s'expriment difficilement face aux sociologues. Et nous voyons bien que c'est remis à demain. Je pense que c'est effectivement une forme de déni. Dans certains entretiens, nous avons cette question de la transmission, de la déprise du système résidentiel, qui est à penser. Mais cette question n'est pas envisageable dans le cercle du couple, parce qu'elle signifie peut-être le décès de l'un des membres du couple, ou encore sa séparation. C'est l'une des polarités du système résidentiel.

Vincent CARADEC

Il y a deux manières d'envisager les choses : soit nous disons qu'il y a déni, et c'est rationnel : nous n'arrivons pas à penser à ce qui peut arriver. L'autre manière d'envisager les choses est l'angle du coût : il y a un coût au changement. Qu'il s'agisse d'aménagement de la maison ou de déménagement, il y a un coût financier et un coût psychologique. Si je pousse jusqu'au bout, c'est donner une certaine forme de rationalité à ce manque d'anticipation. Pourquoi faire quelque chose alors que nous ne sommes pas sûrs que le pire va advenir ? D'ailleurs, il n'est pas certain que le pire advienne.

Si nous regardons les enquêtes de Christian Lalive d'Epinay, au moment du décès, il y a la moitié des personnes qui meurent alors qu'elles se trouvent dans une catégorie qu'il appelle « dépendante ». C'est-à-dire que l'autre moitié meurt dans les catégories « bien portant » ou « fragile ». Le pire n'est pas certain, et je crois que nous

pouvons aussi lire une certaine rationalité dans cette faiblesse de l'anticipation. Du moins une anticipation qui ne se traduit pas, dans les faits, par des aménagements de logement ou par un déménagement, avant d'être effectivement confronté aux difficultés.

Laure PITROU

Je me suis posé une question sur les statistiques de Jean-Claude DRIANT – j'ai peut-être mal saisi – mais je vois que vous comparez l'ENL 2006 et les résultats du recensement. Les chiffres sont très différents : j'ai noté 14 600 000 personnes dans l'ENL dont la personne de référence a plus de 60 ans, et 12 700 000 pour le recensement. Est-ce que c'est une divergence ou est-ce que l'on ne parle pas de la même chose ?

Jean-Claude DRIANT

Je crois l'avoir dit : on ne parle pas de la même chose. Lorsque l'on parle d'une personne de référence à 60 ans et plus, cela ne veut pas dire que tous les membres du ménage ont 60 ans et plus. Du côté du recensement, on parle bien de la population des personnes de 60 ans et plus. Cela étant qu'il y ait quelques écarts entre le recensement et l'enquête du logement, cela peut arriver...

Pascal LEMONNIER

S'il n'y a pas d'autres questions, je redonne la parole à Philippe LOUCHART pour un premier élément de synthèse.

Philippe LOUCHART

Des éléments de synthèse, non, mais j'ai envie de retenir deux ou trois petites choses. Les études ont jusqu'à présent montré que la migration n'est pas l'apanage des catégories aisées. Alors bien évidemment, nous avons en tête le système de mobilité résidentielle qui nous est présenté : effectivement, les plus aisés n'ont pas besoin de migrer. Pour autant, je crois qu'il est intéressant de garder en tête que les catégories ouvrières ou employées ont une mobilité de retraite qui est relativement importante, en tout cas en Ile-de-France. Par ailleurs, la remarque qui nous a été faite tout à l'heure sur les camping-cars au Maroc, si elle peut paraître anecdotique, peut être recoupée avec un constat que j'ai été amené à faire en observant les dernières données du recensement, dont je vous livre une anecdote : une petite commune de l'Hérault, dont les résidences principales ont augmenté de 4000 entre 1999 et 2006. Lorsque l'on creuse un peu, l'on s'aperçoit qu'il y a eu un flottement au début du nouveau système de recensement dans le recensement des mobiles-homes. Il s'avère que cette commune a beaucoup de mobiles homes et que les premières enquêtes les ont considérés comme des résidences secondaires, ce qui n'est pas, a priori, la règle. Ainsi, nous voyons apparaître des espèces de catégories, qui, pendant un temps, n'existent pas pour le système statistique. Cela sera corrigé à l'avenir, mais cela témoigne de la possibilité aussi, pour les catégories plus modestes – qui n'ont pas les moyens d'entretenir véritablement une bi-résidence au sens de ce qui nous a été présenté – d'une relation relativement mobile au territoire avec des moyens très différents : on pense à ces camping-cars, ces mobiles homes.... Il y a peut-être une très grande diversité de comportement à attendre de cette génération du baby-boom, avec, in fine, la question de raisonnements beaucoup plus articulés sur le temps de présence et de fonctionnement des différentes catégories dans les différents territoires.

La mobilité résidentielle en milieu de retraite

Alain THALINEAU, Laurent NOWIK

UMR CITERES, Université de Tours

Autour du moment d'entrée dans la retraite, la plupart des individus se maintiennent dans le même domicile. D'autres, principalement en couple, effectuent une mobilité résidentielle les conduisant parfois à un changement de département ou de région

D'autres mobilités sont observées plus tard au cours du cycle de vie. Elles ne sont pas à confondre avec ces déménagements d'entrée dans la retraite, ni avec les mobilités vers les institutions pour personnes âgées (EHPAD). Ce sont des mobilités résidentielles de moindre distance, réalisées à un moment où les personnes peuvent généralement encore faire des choix non contraints par une dépendance majeure.

Bien que la mobilité résidentielle ne soit pas très importante en « milieu de retraite », elle soulève des questions intéressantes qui se poseront avec force dans la perspective souhaitée du maintien à domicile des personnes âgées, tant par les personnes vieillissantes, que par les pouvoirs publics. Dans le contexte du vieillissement démographique de la population française, et alors que 9 personnes sur 10 souhaitent vivre le plus longtemps possible dans leur logement actuel (résultat de notre recherche), il convient de s'interroger sur la signification de ces mobilités résidentielles observées en « milieu de retraite ». Si les signes de la déprise peuvent jouer un rôle non négligeable dans la décision de changer de domicile, sont-ils les seuls facteurs agissants ? Comment, au milieu de la retraite, la façon de s'inscrire dans le présent et dans l'avenir peut conduire les « retraités installés » à reconsidérer la pertinence du lieu d'habitation et du logement ? Si la réflexion débouche au final sur un déménagement, cette posture est-elle en mesure de retarder l'entrée dans la grande vieillesse, et donc le maintien à domicile le plus longtemps possible ?

Ces questions ont été centrales dans la proposition de recherche que nous avons faite au PUCA dans le cadre du programme « Vieillesse de la population et habitat ». Elles mobilisent les notions de « milieu de retraite » et de « mobilité résidentielle » dont nous devons pour commencer préciser la signification.

- Sous l'expression « milieu de retraite », nous considérons la situation de personnes qui ont quitté leur activité professionnelle depuis plusieurs années, qui ont eu le temps de « s'installer » dans cette nouvelle période de l'existence. Cette définition est d'abord qualitative, mais, pour une meilleure compréhension et par facilité, nous considérerons qu'il s'agit d'un groupe d'âge constitué de septuagénaires et de nonagénaires de moins de 85 ans. De nos jours, avec une espérance de vie à 60 ans supérieure à 25 années pour les deux sexes, ces personnes peuvent encore espérer vivre plusieurs années et connaître, pour certaines, la grande vieillesse.

- Nous parlons de « mobilité résidentielle », c'est-à-dire de changement de résidence, quel que soit l'éloignement du second logement par rapport au premier. Le cas extrême serait la situation (rencontrée !) d'une personne ayant changé d'appartement au sein du même immeuble : l'adresse reste la même mais on observe tout de même une mobilité résidentielle.

Pour terminer ces préalables, rappelons que les enquêtes logement de l'INSEE indiquent que les taux d'emménagement après 70 ans, entre 2002 et 2006, ont été inférieurs à 10 % (Cf. les interventions de Messieurs Driant et Louchart). Par conséquent, il est important de considérer le fait que, dans notre recherche, nous n'avons étudié qu'une sous-population de retraités se trouvant être en « milieu de retraite ». De plus, les personnes ayant des problèmes de santé tels qu'elles soient contraintes de ne plus pouvoir vivre chez elles de façon autonome ont aussi été exclues de notre cible. En effet, notre projet s'est concentré sur des individus encore en mesure d'exprimer des choix quant à leur lieu de résidence. C'est pourquoi, 85 ans a été la borne supérieure de la notion de « milieu de retraite ». Au-delà de cet âge, on sait que les pertes d'autonomie sont en augmentation rapide.

La spécificité du « milieu de retraite »

Jusqu'à présent, les travaux sur les migrations de retraite ont surtout mis l'accent sur les mobilités observées au moment du passage à la retraite, et il est vrai que ce sont les plus nombreuses durant la retraite. D'autres travaux abondants ont étudié la mise en institution, qui signifie aussi mobilité résidentielle, mais mobilité "très contrainte" vers des établissements pour personnes âgées en forte perte d'autonomie.

Dans l'entre deux, entre la mobilité observée autour de la retraite et la mise en institution, les travaux sont plus diffus. Doit-on parler de mobilité "contrainte" ou de mobilité "choisie" pour des personnes en « milieu de retraite » ? Ayant fait le choix de travailler auprès de personnes vivant chez elles, non dépendantes, nous avons considéré que les motifs à étudier relevaient d'expressions choisies, mais qu'il fallait évidemment les analyser pour en comprendre leur logique.

D'où un questionnement de départ pour préciser si le déménagement en milieu de retraite vise à sélectionner spécifiquement un « nouveau logement », ergonomique, adapté aux difficultés physiques qui peuvent survenir en vieillissant, ou plus largement un « lieu de vie » : c'est-à-dire un logement (intégrant si possible des qualités fonctionnelles), mais aussi un habitat proche des commerces, des médecins, des transports en commun, des amis, de la famille, des loisirs (...), soient les services, les activités et les relations sociales qui gravitent autour d'un logement. Si nous sommes en présence de mobilités qui conduisent des personnes d'un certain âge à changer de lieu de vie, tout en refusant des hébergements collectifs, alors nous devons nous demander si ces déménagements sont en mesure d'accompagner le « bien vieillir » et peuvent in fine retarder l'éventuelle entrée en maison de retraite. Autrement dit, la mobilité de milieu de retraite est-elle « préventive » ? Si la réponse est positive, les acteurs qui interviennent dans le champ du vieillir (les caisses de retraite par exemple) pourraient se demander si cette mobilité résidentielle doit être aidée, accompagnée.

Trois hypothèses

Pour comprendre le sens des mobilités résidentielles en milieu de retraite, ce qui les motive, nous avons formulé trois hypothèses de travail :

- La mobilité s'inscrit dans une trajectoire résidentielle et dans une trajectoire sociale ; les deux aspects étant interdépendants. Nous avons supposé que la force de l'attachement à la résidence varie en fonction de l'inscription sociale dans ce lieu au cours du parcours de vie, et en fonction des expériences de mobilités résidentielles antérieures.

- Nous avons supposé que la forme des liens au sein du groupe familial, différente selon les milieux sociaux, et vécue différemment selon le genre, a un impact sur la décision prise.

Quelle est la place du réseau de sociabilité dans la mobilité résidentielle de milieu de retraite ? Plus particulièrement, quelle est l'importance des liens avec les membres de la famille, dont on sait que certains se renforcent généralement en vieillissant ?

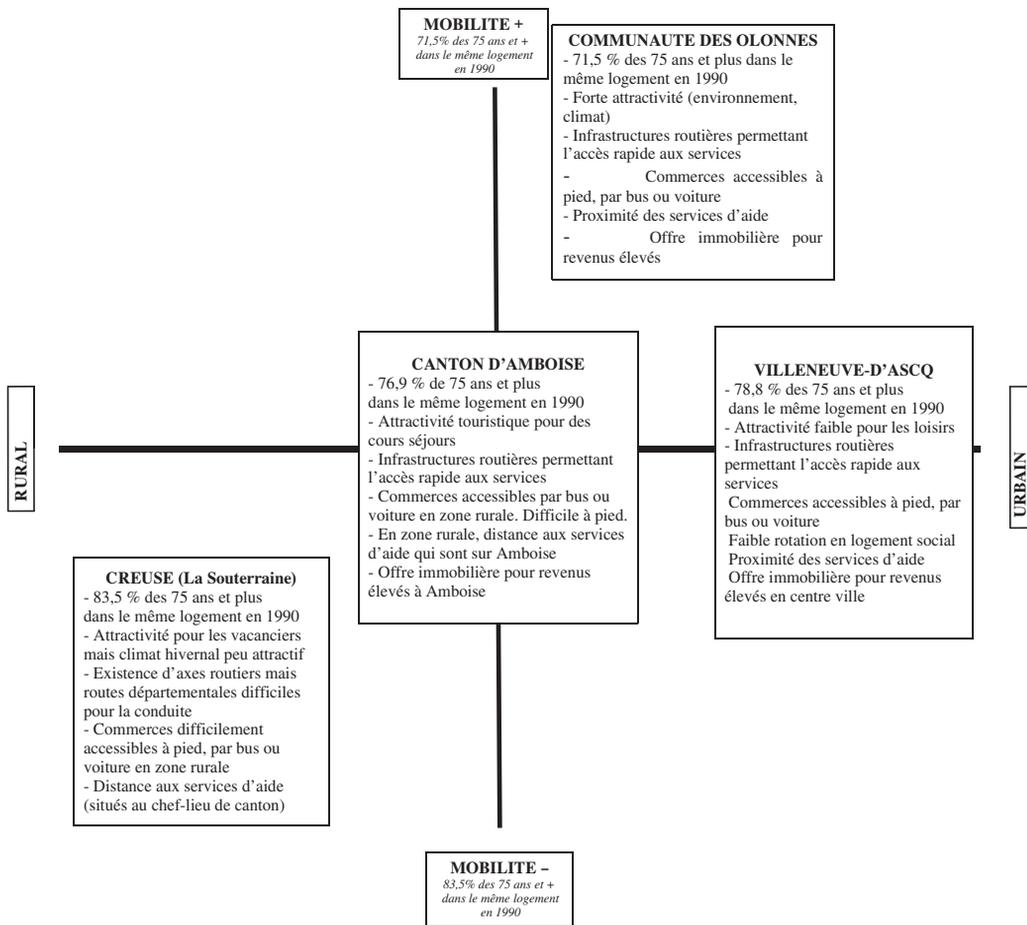
- Troisième hypothèse, ayant trait au contexte géographique et institutionnel. Nous avons considéré que certains territoires constituent un attrait et offrent des opportunités pour s'y installer, et d'autres territoires incitent au départ, même si leurs caractéristiques ne suffisent pas à déclencher la décision d'un changement de résidence. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé sur 4 territoires très différents pour pouvoir effectuer des comparatifs : la Communauté de communes des Sables d'Olonne, la ville de Villeneuve-d'Ascq en banlieue lilloise, le canton de La Souterraine dans la Creuse et le canton d'Amboise en Touraine.

Méthodologie

La recherche a mobilisé les chercheurs pendant 24 mois (novembre 2006 – novembre 2008) et a donné lieu à 3 phases d'exploration des terrains.

1) Nous avons d'abord réalisé des monographies des quatre terrains sur lesquels les mobilités résidentielles ont ensuite été étudiées. Les monographies ont permis de saisir les caractéristiques socio-démographiques, économiques, sanitaires et sociales des territoires, de rencontrer des informateurs, de nouer contact avec les collectivités territoriales qui nous ont ensuite facilité l'accès aux terrains.

Figure 1 : Les différences entre les territoires



2) A partir de différences observées entre les territoires, nous avons cherché à mieux connaître les populations retraitées ayant effectué des déménagements depuis leur mise en retraite. En abordant différents registres, nous avons élaboré un questionnaire administré en face à face à une population de 286 personnes âgées de 75 ans à 84 ans inclus (population sélectionnée aléatoirement), répartie sur les quatre territoires, ayant effectuée au moins une mobilité depuis l'âge de 55 ans, et globalement représentative de la population nationale relevant de cette tranche d'âge du point de vue de l'âge. En ne focalisant pas notre attention uniquement sur les mobilités récentes, notre objectif a été d'avoir un corpus permettant de saisir les différences dans les motivations selon qu'il s'agit d'un déménagement effectué lors de la période d'entrée dans la retraite ("début de retraite"), ou d'un déménagement effectué plus récemment ("milieu de retraite"). En procédant de la sorte, nous avons observé des évolutions à placer dans une théorie du cycle de vie à la retraite.

3) Pour approfondir les différents sens des déménagements effectués par des retraités « installés », nous avons réalisé des entretiens auprès de personnes déjà

rencontrées dans le cadre de l'enquête quantitative. Afin de saisir tant l'impact des territoires que celui du milieu social, de la structure familiale, du genre et du parcours résidentiel antérieur, nous avons rencontré 42 personnes ayant eu une mobilité récente ou l'intention d'effectuer une nouvelle mobilité résidentielle.

Résultats

Le premier résultat est le constat relatif à la décision d'effectuer une mobilité résidentielle.

Pour les personnes ayant déménagé en milieu de retraite, il y a très fréquemment à l'origine un élément déclencheur, un événement, qui vient perturber la biographie des personnes et leur retraite. Cette retraite, qui a souvent commencé par la vie en couple, peut être affectée par le décès du conjoint (cas bien connu), le diagnostic d'une maladie chronique, la mobilité géographique d'un enfant, le renoncement à l'usage de la voiture, etc. Alors, il faut « faire face à une ou plusieurs difficultés » comme vient de le dire Vincent Caradec.

Dans ce contexte, le déménagement se concrétise souvent en quelques mois et va permettre un ajustement à ces nouvelles réalités, ajustement qui tient compte des ressources des personnes, aussi bien économiques, sanitaires, culturelles que familiales.

De là, plusieurs grands motifs de mobilité se dégagent...

A l'aide des questionnaires comme des entretiens, nous en distinguons essentiellement trois rendant compte des mobilités résidentielles en milieu de retraite (par ordre d'importance) :

- la recherche d'un lieu sécurisant ;
- la recherche d'une proximité avec des proches ;
- la recherche d'un lieu proposant des aménités, un cadre de vie agréable.

Motif 1 : La recherche d'un lieu sécurisant

La première grande motivation, la plus fréquente, relève de la sécurisation de l'espace vécu, principalement par le rapprochement vis-à-vis des services.

Elle concerne plus souvent des personnes vivant seules et des femmes en particulier (suite au veuvage notamment, mais pas exclusivement). Ce sont des personnes qui recherchent un cadre de vie jugé mieux adapté que celui qui est quitté.

La mobilité conduit à choisir un logement ayant généralement des qualités fonctionnelles et de taille que n'avaient pas le précédent, mais la recherche du nouveau logement n'est pas le seul objectif. Les personnes cherchent aussi à se rapprocher d'infrastructures et de services qui entourent les besoins quotidiens. Elles se rapprochent des centres urbains et ont des attentes plus marquées que dans les deux autres motifs (ci-dessous) à l'égard des politiques locales de la vieillesse.

La localisation du logement est donc importante, et plus importante en comparaison de choix résidentiels effectués par des retraités ayant déménagé en début de retraite (avant 70 ans).

Les mobilités résidentielles observées pour ce premier motif sont principalement des mobilités de faible distance (au sein du canton, de la ville).

Au sujet du territoire institué, nous constatons que dans ce cas de figure l'appréciation des caractéristiques du territoire sont déterminantes dans la mobilité résidentielle, et pas exclusivement les caractéristiques intrinsèques du logement. Par conséquent, la réflexion sur la localisation du logement a fait l'objet d'une certaine maturité.

Motif 2 : La recherche d'une proximité avec des proches

Pour ce deuxième grand motif, les retraités qui déménagent en milieu de retraite effectuent une mobilité qui tient compte du réseau de sociabilité, généralement pour se rapprocher d'un membre de leur famille, exceptionnellement pour s'en éloigner. Le territoire de destination est celui d'un ancrage familial ou culturel. Ce motif est dominant en milieu rural, et on le retrouve principalement pour des personnes originaires de milieux populaires.

C'est un déménagement observé principalement chez des personnes vivant en couple, avec un parcours résidentiel et social dominé par la mari. Tout se passe dans ces cas comme si l'homme, confronté à sa propre finitude, acceptait d'entendre les souhaits résidentiels de sa conjointe.

Dans ces mobilités, le logement précédent ne posait pas nécessairement problème et le nouveau logement n'est pas nécessairement « pensé pour la vieillesse ». La réflexion qui précède la mobilité ne porte pas prioritairement sur les qualités du logement. Mais, en se rapprochant d'un membre de la famille, on sécurise le lieu de vie, comme pour le premier motif. C'est une posture qui signale l'importance des solidarités familiales, anciennes et actuelles, souvent intergénérationnelles, bien que les intéressés refusent très majoritairement la perspective de devenir dépendant de leurs enfants, notamment pour ce qui touche à l'hygiène du corps.

Motif 3 : La recherche d'un lieu proposant des aménités

Ce troisième et dernier grand motif est bien connu des mobilités résidentielles observées au moment du passage à la retraite, et intègre les rares cas de double résidence.

Bien que plus marginal, on retrouve quand même ce motif chez des personnes en "milieu de retraite", vivant en couple ou seules (dans ce cas ce sont des hommes). Cette logique s'observe chez les personnes qui ont eu les mobilités résidentielles antérieures les plus nombreuses et qui ont un attachement moindre au lieu de vie quitté. Elles sont originaires de milieux sociaux plus favorisés et ont des ressources qui les favorisent au plan économique, culturel, sanitaire. Du coup, elles ont peu d'attentes à l'égard des politiques locales de la vieillesse (et s'opposent de ce point de vue aux personnes regroupées au sein du premier motif).

Pour ces déménagements, on observe des mobilités de plus longue distance, motivées par la recherche d'aménités, mais aussi de services quotidiens. Sommes-

nous en face de personnes qui développent un « hédonisme pragmatique » ? Ces personnes sont moins tournées vers la sphère domestique. Elles privilégient les liens faibles sans se désintéresser pour autant de leur famille. Elles comptent d'abord sur elles-mêmes pour assurer leur propre vieillissement. Elles profitent de la mobilité pour redéfinir les qualités qu'elles aimeraient trouver dans leur logement.

A la manière d'idéaux-types, trois motifs de mobilité ont donc été identifiés. Le premier, le plus facile à repérer accorde la priorité aux ressources offertes par le nouveau lieu de vie : logement, commerces, services en termes d'offre de soins et d'aide à la personne. Souvent urbaines, ces mobilités s'inscrivent parfaitement dans le registre de l'adaptation. Le deuxième motif semble moins fréquent, mais il domine en milieu rural. Il consiste à se rapprocher des proches, tout en conservant son intimité. Le troisième ne concerne qu'une petite partie des personnes ayant déménagé entre 70 et 84 ans, mais avec l'arrivée de retraités baby-boomers en bonne santé, ayant des ressources économiques élevées, on peut s'interroger sur le développement de cette orientation hédoniste dans les prochaines années. Cette posture semble avoir des points communs avec les baby-boomers dont parlent J. Ogg et C. Bonvalet dans leurs dernières recherches.

Deux logiques structurent les trois motifs

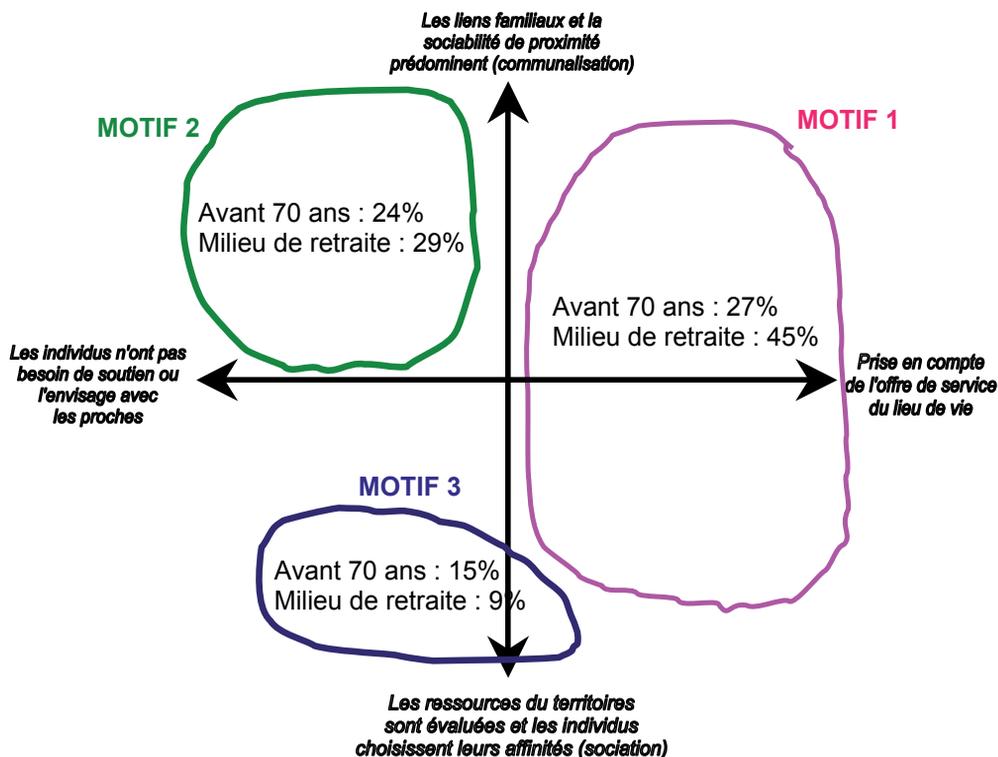
Les analyses factorielles des correspondances effectuées à partir des raisons exprimées par les 286 personnes interrogées dans le cadre du questionnaire nous ont permis de montrer que deux logiques croisées entre elles permettent de rendre compte des grands motifs de la mobilité résidentielle.

Le premier axe (axe des abscisses sur le schéma), la première logique, est celle de l'orientation du soutien. Les personnes situées en milieu de retraite recherchent grâce à la mobilité à maintenir l'autonomie au domicile le plus longtemps possible. Elles ont tendance à privilégier, soit un soutien qui s'inscrit dans la sphère publique (à droite de l'axe), soit un soutien auprès des proches (à gauche de l'axe).

La forme de la relation aux autres constitue le deuxième axe (axe des ordonnées). Il tire soit vers les liens forts et la sociabilité de proximité (en haut), soit vers des affinités choisies (en bas).

De cette manière, les trois motifs évoqués ci-dessus se placent globalement à droite pour le premier, en haut à gauche pour le second, et en bas, plutôt à droite pour le troisième. Le schéma qui suit illustre cette représentation dans l'espace.

Figure 2 : Représentation graphique des trois motifs de la mobilité en lien avec deux logiques structurantes



Ce même schéma permet de donner un autre résultat final ayant trait aux trois motifs en montrant comment ils semblent se modifier au cours du cycle de vie à la retraite (comparaison entre le début de la retraite et le milieu de la retraite). Des 3 grandes raisons de déménager évoquées plus haut, c'est le premier (motif 1) qui se renforce le plus en milieu de retraite, et qui relève selon nous d'une affirmation de l'autonomie de l'individu (individuation) : les individus sont « mis à l'épreuve » de la vieillesse et adoptent des comportements d'adaptation, dégagés des contraintes familiales historiques, qui dépendent de leurs capitaux et de leur trajectoire sociale (biographie de l'individu). Ces comportements n'existaient pas il y a quelques décennies et sont susceptibles de se renforcer encore dans le futur. Paradoxalement, ils sont également susceptibles de solliciter les politiques publiques et les politiques locales du lieu de vie : logements adaptés, offre de services à la personne, commerces de proximité, etc. Le soutien que l'on ne cherche pas (plus) dans la sphère privée est attendu dans la sphère publique (services municipaux ou départementaux, associations d'aide au maintien à domicile, acteurs privés, etc.)

En comparant le début de la retraite et le milieu de la retraite, le motif 3, quant à lui, s'atténue, ce qui n'est guère surprenant du fait du vieillissement individuel. En revanche, le motif 2 se renforce légèrement, mais sur un public qui réside principalement en milieu rural.

La spécificité des territoires

Il faut rappeler que nos résultats dépendent évidemment du choix de nos terrains (au nombre de quatre). Nous nous garderons donc d'une généralisation excessive de nos résultats.

De surcroît, la population auprès de laquelle nous avons enquêtée n'est pas fidèlement représentative de la population française (tout juste l'est-elle des quatre territoires en question). Néanmoins, elle permet la comparaison entre des terrains attractifs et d'autres non, des terrains urbains et d'autres ruraux. Or, on constate des différences marquées entre les terrains. On s'aperçoit que les trois grands motifs expliquant la mobilité résidentielle en milieu de retraite prennent des valeurs très différentes selon les terrains. Ainsi, par exemple :

- environ une personne sur deux répond au premier motif – lieu de vie sécurisant – dans 3 de nos terrains (Amboise, Les Sables, Villeneuve-d'Ascq), mais seulement 1 sur 5 dans le canton rural de La Souterraine ;
- le motif 3 concerne une à deux personnes sur dix en milieu de retraite dans le canton d'Amboise ou dans la communauté de communes des Sables d'Olonne, alors qu'il disparaît dans les deux autres terrains.

Pour des analyses plus détaillées des différences entre terrains, nous proposons aux personnes intéressées de consulter notre rapport de recherche, disponible au PUCA ou auprès des auteurs.

Ce travail montre au final la spécificité du « milieu de retraite » par rapport à l'entrée dans la retraite, mais également la diversité des territoires répondant à des logiques de mobilités résidentielles différentes. Ni le territoire moyen, ni le retraité moyen ne semblent exister.

Vieillir en pavillon périurbain

Lionel ROUGE, *Université de Caen*

Martine BERGER, *Université Paris I*

Sandra THOMANN *CIRTA-IAR, Université Aix Marseille 3*

Christiane THOUZELLIER¹, *LISST / Université Toulouse 2*

Introduction

La recherche, à l'origine de cette communication, s'est intéressée aux modes de vie et aux stratégies résidentielles des « personnes âgées » résidant en maison individuelle dans les espaces périurbains pour tenter de comprendre une contradiction apparente. D'un côté, les discours les plus courants mettent en avant l'idée d'une non-adaptation des tissus pavillonnaires et des espaces périurbains aux personnes âgées. D'un autre côté, on observe qu'aujourd'hui deux ménages de retraités et d'inactifs âgés sur trois habitent une maison individuelle. Nous nous sommes donc interrogés sur les ressorts du maintien de cette attractivité périurbaine en analysant les formes d'adaptation des modes d'habiter réalisées par les retraités qui choisissent de rester, ou de s'installer, dans des espaces pavillonnaires périurbains

Pour cela, nous avons mené une exploration compréhensive par entretiens semi-directifs dans un panel de lotissements pavillonnaires différenciés par l'âge de leurs occupants et par leur statut social. Afin de mettre en évidence d'éventuels effets de contexte, les enquêtes ont été réalisées dans trois aires métropolitaines (Paris, Marseille et Toulouse). En Île-de-France, nous avons retenu trois types de communes : un lotissement périurbain très aisé, relativement dense bien qu'exclusivement pavillonnaire (Chevry 2, à Gif-sur-Yvette, dans l'Essonne) ; un tissu périurbain structuré autour de petites villes et de gros bourgs où dominent des catégories socioprofessionnelles supérieures dans le sud des Yvelines ; une commune située en périphérie de ville nouvelle (Ennery, près de Cergy-Pontoise) ; des communes périurbaines plus éloignées et de composition sociale plus modeste (Bréval et ses environs, dans le nord-ouest des Yvelines ; en Seine-et-Marne, les communes d'Éverly au sud et d'Othis au nord). Dans l'aire urbaine marseillaise, les enquêtes ont concerné un ancien village devenu « quartier chic à la campagne » de la commune d'Aix-en-Provence (Puyricard), deux communes proches d'Aix-en-Provence (Coudoux et Meyrargues) et deux autres situées entre Aix et Marseille (Bouc-Bel-Air et Gardanne). Dans le périurbain toulousain, nous avons mené des enquêtes dans une périphérie pavillonnaire étendue : dans des lotissements de catégories supérieures comme à Ramonville, ou plus moyennes, voire modestes, comme à Villeneuve-Tolosane, L'Union, Pinsaguel, et dans un ancien bourg rural situé au nord de Toulouse (Bessières).

Un corpus de 90 entretiens a ainsi été réalisé auprès de ménages périurbains, vieillissant in situ ou nouveaux arrivants, âgés de 55 ans à plus de 90 ans. Trente entretiens auprès d'acteurs locaux ont complété notre exploration, afin

¹ L'équipe comprend aussi Annabelle Morel-Brochet (LVMT - LADYSS - Paris 1), Claire Aragau (Université Paris X-Nanterre), Lucile Grésillon (Université de Caen – Basse Normandie, CRESO/ESO – LADYSS) et Sandrine Bacconnier (Université Toulouse-Le-Mirail, Dynamiques rurales). Ce groupe de travail s'est constitué dans le cadre de l'atelier « Dynamiques résidentielles de l'urbain au rural » du Gis Socio-Economie de l'Habitat.

de saisir la manière dont ces derniers prennent conscience du vieillissement de leur population et comment ils y font face. Nous souhaitons comprendre ce qui fait la valeur de l'espace périurbain aux yeux de ménages qui y vieillissent, par choix ou par contrainte. Certes le coût de l'immobilier freine sûrement de nombreux ménages vieillissants dans leur souhait de venir en ville et nous reviendrons sur cette frustration. Cette impression de captivité reste fortement liée à des contextes socio-économiques et à des types d'espaces qui dessinent des immobilités tout aussi graves que celles observées dans les espaces urbains denses. Cependant nous nous attarderons davantage sur la valeur accordée à cette installation périurbaine, les ressorts des ménages à la prolonger le plus longtemps possible, l'intérêt qu'elle leur procure dans leur vie quotidienne et la manière dont ils renégocient leur situation résidentielle périurbaine sans la dévaluer.

Retraités et espaces pavillonnaires : quelques éléments de cadrage statistique

Deux ménages de retraités et d'inactifs âgés sur trois habitent aujourd'hui une maison individuelle, et ils sont propriétaires de plus de 40 % du stock de pavillons en France métropolitaine. Parmi ces ménages âgés pavillonnaires, près de 2 sur 3 résident dans des communes rurales ou périurbaines. Dans cette étude, nous n'avons pas considéré l'espace périurbain sensu stricto tel qu'il est défini par l'INSEE. En effet, la délimitation des aires urbaines est fondée exclusivement sur des critères relatifs à l'emploi et aux navettes, ce qui n'a guère de sens concernant des populations retraitées et inactives. De plus, autour des trois grandes agglomérations retenues pour les enquêtes, un certain nombre de communes urbaines, bien équipées en services mais fortement intégrées au marché du travail métropolitain, sont classées comme périurbaines. Nous avons donc pris en compte, comme périurbain, l'ensemble des tissus au-delà des banlieues caractérisés par des densités résidentielles plus basses, une domination du parc pavillonnaire, une moindre densité de services et d'équipements, et l'absence ou la rareté de l'offre de transports collectifs.

Le poids des maisons individuelles dans l'hébergement des retraités, y compris à des âges avancés, et dans des situations d'autonomie, est donc considérable. Parmi les octogénaires, 6 sur 10 sont des pavillonnaires, et près de la moitié d'entre eux appartiennent à des ménages non motorisés, en particulier parmi les anciens employés et ouvriers. Les retraités les plus modestes sont sur représentés dans les espaces peu ou pas desservis par les transports collectifs, où les services sont rares, alors que les pavillonnaires plus aisés habitent plus souvent dans les grandes unités urbaines, mieux équipées, et ils sont aussi plus motorisés. Inégalités sociales et inégalités spatiales se conjuguent et s'amplifient. Au sein des espaces périurbains franciliens ou toulousains, par exemple, les retraités les plus modestes habitent le plus loin du centre de l'agglomération, dans les communes les moins équipées.

Il convient aussi de rappeler la très grande stabilité dans leur logement, jusqu'à un âge avancé, des retraités propriétaires de maisons individuelles. De même, il y a une relation évidente entre l'âge, la structure des ménages, leur type de logement : par exemple, parmi les retraités, il y a 2 fois plus de personnes seules (43 %) en appartement qu'en pavillon, où 2 personnes sur 3 vivent en couple. Les mobilités résidentielles, telles qu'on peut les saisir à partir des Enquêtes nationales sur

le logement (ENL), témoignent bien de ces effets d'âge sur les préférences des ménages en matière de type de logement (tab. 1).

Tableau 1 : Part des différents types de logements avant et après déménagement selon l'âge des personnes de référence des ménages retraités et inactifs (ENL 2002)

En % de l'ensemble des logements	Personnes de référence de moins de 75 ans		Personnes de référence de 75 ans ou plus	
	avant déménagement	après déménagement	avant déménagement	après déménagement
Maison individuelle	47,9	45,7	47,7	26,9
Appartement dans un immeuble collectif	48,5	51,4	44,6	54,7
Logement-foyer pour personnes âgées	-	2,0	3,7	18,0
Autre*	3,6	0,9	4,0	0,4
Propriété occupante	45,2	51,4	42,8	26,4
Location vide	45,4	44,9	48,1	66,5
Autre location	1,7	1,2	0,4	0,4
Logement gratuit	7,6	2,5	8,7	6,7

Source : E.N.L. 2002. Champ : ménages retraités de 55 ans ou plus et inactifs de 60 ans ou plus ayant changé de logement en France métropolitaine entre 1997 et 2002.*pièces indépendantes, logement dans un immeuble à usage autre que d'habitation...

Pour les ménages dont la personne de référence a moins de 75 ans, la part des pavillonnaires avant et après déménagement varie peu, au total, même si cela s'accompagne d'une forte mobilité entre maisons individuelles et appartements (2/3 des ménages vivant antérieurement en pavillon conservent ce type de logement, 1/3 s'installent en appartement, et on observe les mêmes proportions parmi les ménages habitant en immeuble collectif – 2/3 restent fidèles à ce type de logement, 1/3 choisissent un pavillon). Par contre, au-delà de 75 ans, la part des pavillonnaires diminue fortement après déménagement, et le solde des échanges est beaucoup plus favorable au parc collectif et à la location. Mais, concernant les retraités pavillonnaires, les écarts de structures de ménage et d'âge moyen entre les différents types d'espaces sont beaucoup moins importants qu'on ne pourrait l'imaginer, et ils sont autant dus à l'héritage des structures de peuplement antérieur (avec un vieillissement plus prononcé des communes rurales) qu'aux effets des mobilités résidentielles au moment de la retraite ou lors de la perte d'autonomie.

On considère en général que les retraités ont tendance à se rapprocher des espaces les plus centraux, les plus denses et les mieux équipés. Dans les faits, d'une part les flux de mobilité résidentielle sont faibles, d'autre part ils sont bien loin d'être exclusivement centripètes : la part des mouvements « descendants » – vers des communes moins peuplées que les communes de départ –, est beaucoup plus importante qu'on ne le pense. Ainsi, pour l'ensemble des retraités, tous âges et tous types de logements confondus, au jeu des migrations, les communes rurales comme les petites unités urbaines (jusqu'à 20 000 hab.) gagnent des retraités, la part des grandes métropoles

(plus de 200 000 hab.) et celle de l'agglomération parisienne déclinent (respectivement -2,3 et -8 %), celle des villes moyennes reste stable. Plusieurs systèmes d'échanges privilégiés apparaissent donc : entre communes rurales et petites villes, dans les deux sens, mais les migrants ruraux sont près de deux fois plus nombreux à se diriger vers les petites villes que l'inverse ; entre les grandes métropoles (Paris compris) d'une part, les communes rurales et les petites villes, d'autre part, qui absorbent entre 2/3 et 3/4 de leurs migrants ; entre villes moyennes et petites, moyennes et grandes, dans un système d'échanges plus équilibrés. On voit donc que les flux « montants » vers les communes les plus peuplées et les mieux équipées sont bien loin d'être majoritaires, si on prend en compte l'ensemble de la population des retraités.

Mais les origines et destinations des migrants varient avec leur âge, en relation avec les types de logements qu'ils recherchent (tab. 2). Les communes rurales et les petites unités urbaines sont bénéficiaires des migrations des moins de 75 ans, alors que les grandes villes, en particulier l'agglomération parisienne, perdent des migrants. Après 75 ans, les communes rurales cessent d'être attractives, les gains concernent principalement les petites unités urbaines, alors que les villes moyennes et les grandes agglomérations provinciales équilibrent entrées et sorties. Si l'unité urbaine de Paris continue à perdre des migrants, les villes centres d'agglomération sont plus attractives pour les plus âgés, mais les banlieues ne sont plus déficitaires. Seuls les retraités les plus âgés ont donc tendance à se rapprocher des services et des équipements.

Tableau 2 : Types de communes de résidence (en %) avant et après déménagement des retraités et inactifs ayant changé de commune de résidence entre 1990 et 1999

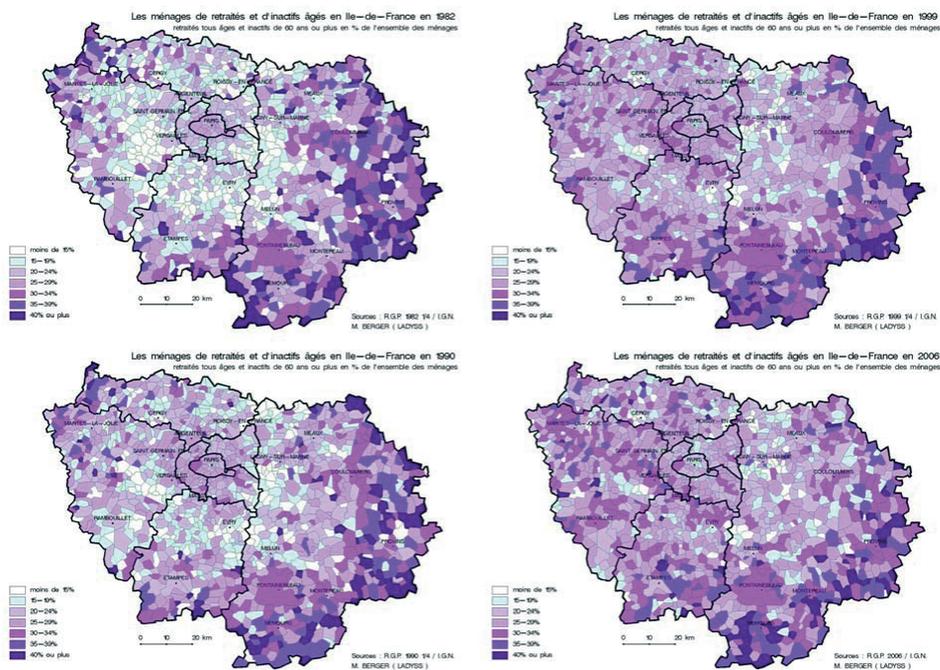
En % de l'ensemble des retraités (55 ans ou plus) et inactifs (60 ans ou plus)	Moins de 75 ans		75 ans ou plus	
	avant déménagement	après déménagement	avant déménagement	après déménagement
Commune rurale	21,4	32,0	31,3	24,1
Unité urbaine < 20 000 hab.	13,4	22,5	15,4	25,2
Unité urbaine de 20 000 à 100 000 hab.	12,0	13,7	12,3	14,9
Unité urbaine de 100 000 à 2 millions hab.	27,6	22,4	24,8	24,3
Agglomération parisienne	25,6	9,4	16,2	11,5
Ville centre d'agglomération	39,5	38,6	39,6	44,7
Banlieue	39,2	29,4	29,1	31,1

Source : RP 1999 (1/20). Champ : retraités de 55 ans ou plus et inactifs de 60 ans ou plus ayant changé de commune de résidence en France métropolitaine entre 1990 et 1999.

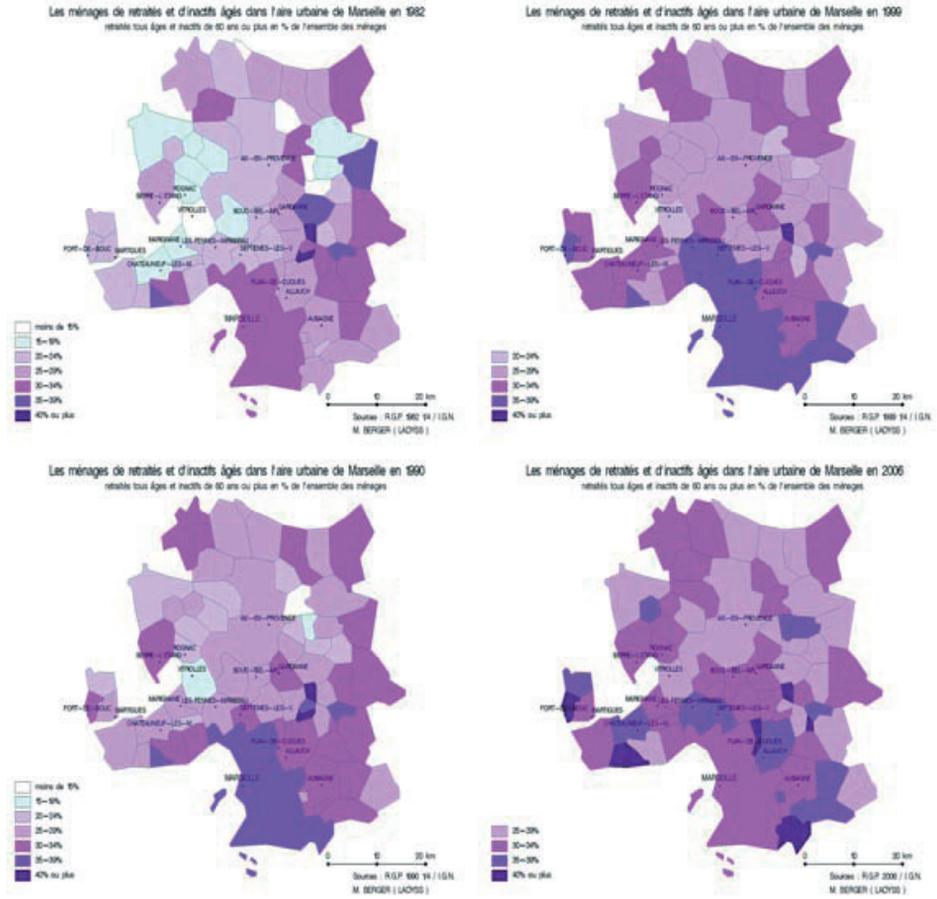
On ne dispose pas encore des sources permettant d'analyser de manière précise les mobilités résidentielles des retraités dans la période la plus récente. L'évolution de la part des ménages retraités ou inactifs âgés dans les 3 aires métropolitaines étudiées témoigne d'une grande stabilité depuis 1999, alors qu'on avait observé dans les deux décennies précédentes un processus régulier de vieillissement progressif des couronnes périurbaines en fonction de leur

distance à la ville. En Île-de-France, la part des ménages retraités et inactifs âgés n'augmente pas, globalement, entre 1999 et 2006, compte tenu d'un rajeunissement en zone centrale. Elle s'accroît légèrement en Grande Couronne (de 25,3 à 26,5 %) mais sans grand changement de la structure spatiale (avec cependant un léger rajeunissement dans la zone la plus externe, en Seine-et-Marne). La stabilité observée de la distribution spatiale des retraités périurbains reflète bien l'impression d'ancrage et d'attachement à la maison individuelle, à la propriété, à un entourage social constitué souvent de longue date, qui ressort des enquêtes (carte 1,2 et 3).

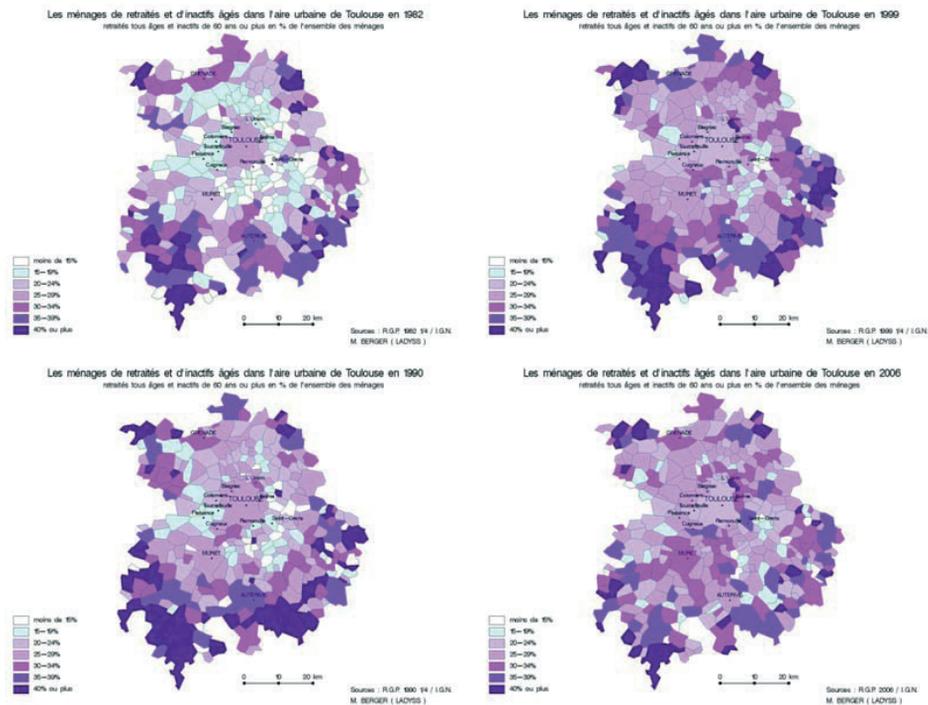
Carte 1 : Les ménages de retraités et d'inactifs âgés en Ile-de-France 1982 - 2006



Carte 2 : Les ménages de retraités et d'inactifs âgés dans l'aire urbaine d'Aix-Marseille 1982 - 2006



Carte 3 : Les ménages de retraités et d'inactifs âgés dans l'aire urbaine de Toulouse 1982 - 2006



2. Le pavillon, une forme d'habiter bien adaptée au vieillissement

Malgré la diversité des contextes étudiés, il apparaît dans l'ensemble des discours des ménages rencontrés que l'environnement résidentiel pavillonnaire et périurbain pratiqué durant plusieurs décennies organise un cadre familial et sécurisant. La maison familiale y occupe une place centrale, constituant à la fois une base à partir de laquelle peuvent se déployer mobilités et déplacements et un lieu de repos favorisant l'ancrage. La crise actuelle du logement et les coûts de l'immobilier renforcent probablement cet attachement au chez-soi dont on sait qu'il recouvre simultanément des dimensions affectives, sociales, économiques, temporelles, matérielles et spatio-temporelles (Desprès, Lord, 2009). Mais au-delà de ses dimensions, la plasticité de la maison et la vie sociale qui s'y déroule offrent un terrain propice à l'adaptation au vieillissement.

La valorisation de la plasticité de la maison individuelle

La plasticité de la maison individuelle apparaît comme un argument fort, tout comme la notion de « chez soi » qui recouvre des champs aussi divers que le sentiment de sécurité dans un environnement connu et sécurisant, un marquage social valorisant, la fonction mémoire de la maison familiale renvoyant aux souvenirs mais aussi aux projets. Aux yeux des personnes rencontrées, l'accessibilité au logement est favorisée par la construction de plain-pied. Quant à la taille des pavillons et des terrains en périphérie, elle permet de procéder à des aménagements

(extension de la surface habitable, partage du logement) facilitant la cohabitation intergénérationnelle et le maintien à domicile. Lorsque la maison n'est pas de plain-pied, on observe souvent la condamnation des pièces situées à l'étage, la réorganisation des usages des pièces voire leur réaménagement (exemple de garages transformés en chambres ou salles de bains). L'usage des pièces de la maison est modifié pour assurer un confort de vie adapté aux besoins de la personne ou du couple, à leur évolution physique. Tout est néanmoins fait pour que ces maisons restent des lieux de réunion de la famille, des points d'ancrage.

Lorsque les enfants quittent le domicile, le couple redéploie ses activités (Caradec, 1996) dans son domicile, transformant les pièces au gré des besoins et aspirations. À la retraite, cette ré-affectation de l'espace domestique permet de recevoir, d'individualiser les pièces jusqu'à la chambre à coucher séparée, de s'étaler à défaut de jeter tout ce qu'on a accumulé tout au long d'une vie.

Dans le même sens, le jardinage et le bricolage sont des activités liées à la maison individuelle qui permettent d'occuper « des temps mous » et favorisent la mise en place de routines et de mesures d'auto protection (Kaufmann, 2004).

Le jardin est souvent le lieu d'expression d'un des membres du couple (l'un investissant l'intérieur – le plus souvent, c'est la femme – et l'autre l'extérieur – le plus souvent, c'est l'homme). Il facilite la gestion d'une cohabitation quotidienne bien plus importante qu'auparavant. Il permet une activité qui donne du sens à soi, qui permet de rester en prise. Plus qu'à l'âge, son entretien est lié aux conditions physiques : « Au début ça n'a pas été évident de se retrouver tous les deux ici, toute la journée, il a fallu trouver vite un nouveau mode de fonctionnement et ça a été facilité par le jardin – lui c'était son truc le jardin et il s'y est mis. Moi ça me permettait d'occuper le dedans. Le plus dur c'est l'hiver quand il ne peut pas rester dehors trop longtemps... » (Bréval).

L'attachement à la maison

L'un des facteurs les plus puissants de cet attachement est le temps passé dans le logement. Proportionnel à la durée d'occupation, il est aussi construit par le statut de propriétaire et la mobilisation qu'a nécessitée, du moins pour ces générations, l'accès à ce statut. Dans plusieurs des communes étudiées, se concentrent des ménages ayant accédé à la propriété d'une maison individuelle au début de leur activité professionnelle, au moment de la mise en place des politiques en faveur de l'accession à la propriété (Chalandonnettes, PAP...).

Cet attachement est aussi à mettre en relation avec les trajectoires résidentielles et les positions sociales des habitants. Il est ainsi significatif de catégories de personnes d'origine sociale modeste, pour qui l'accès à la maison représente un parcours d'ascension résidentielle synonyme de promotion sociale (Bonvalet, 2007). Quitter la maison serait un signe de renoncement au projet résidentiel qui a guidé toute une vie. Ces personnes sont enracinées et indéracinables. Tant que le couple se maintient ou que les personnes n'ont pas de gros handicaps, leurs discours témoignent du souhait d'y demeurer jusqu'à leur mort : « J'en partirai les pieds devant ». Ce souhait est en rapport avec les dimensions psychosociologiques de la maison, qui passent par les notions de « chez soi », d'intimité, de sécurité,

de transmission mais il est aussi lié au placement social que les personnes ont pu réaliser. Si rester, demeurer chez soi signifie continuer à vivre avec son identité et son intériorité, s'en séparer peut suggérer le renoncement à un confort, un style de vie, une position sociale, tout un ensemble d'éléments qui font qu'abandonner sa maison c'est abandonner une partie de soi-même. Cet acte traumatisant comme transition biographique peut précipiter le vieillissement.

Enfin, ce désir de demeurer chez soi est aussi construit par la tranquillité sociale qu'incarne et qu'assure, plus que toute autre forme de logement, le pavillon périurbain, tranquillité sociale survalorisée au fur et à mesure de l'avancée en âge. Cet attachement consolide le maintien sur place. Mais on rencontre aussi de jeunes retraités qui souhaitent se rapprocher de leurs enfants tout en s'installant à la « campagne » mais pas trop loin de la ville : « On voulait se rapprocher des enfants qui travaillent à Mantes et en même temps on est originaires de Normandie... on a eu cette opportunité à Bréval, la maison nous convenait, il y avait aussi la gare et puis c'est bien équipé comme village » (Bréval).

Une vie sociale qui retient / ou qui fait envie

On observe dans les espaces pavillonnaires périurbains une vie sociale, certes différente selon les lotissements et les communes, mais qui constitue une des motivations à vouloir rester. Le déménagement, quand il est envisagé, est souvent imaginé dans la même commune sous la forme d'un appartement dans un immeuble avec ascenseur, et plus proche des commerces et des services. L'attachement à la maison est aussi construit par les sociabilités qui se sont nouées avec le voisinage autour ou à partir des enfants. Nous avons rencontré un discours positif et valorisé du voisinage, de l'entraide, surtout quand ce voisinage offre une certaine homogénéité générationnelle. Cette sociabilité « villageoise » reconstruite avec l'âge et le temps pousse certains ménages, aux dires des acteurs rencontrés, à se relocaliser à l'intérieur même de la commune, en particulier quand celle-ci a vu son offre en commerces et services s'étoffer. On vend alors la maison du lotissement pour racheter un petit pavillon ou un appartement dans le centre de la commune.

La proximité familiale comme garante d'un maintien en maison individuelle « à la campagne » peut aussi, quand le rapprochement avec des enfants est recherché, être le facteur d'une migration périurbaine à double sens. On observe ainsi des mobilités allant du « rural » vers le « périurbain », de la part de ménages vieillissants, souhaitant quitter des espaces à leurs yeux trop isolés et/ou peu accessibles au grand âge, et qui se dirigent alors vers ce qu'ils considèrent comme des espaces plus proches de la ville sans pour autant être de la ville, et où, à proximité, résident leurs enfants.

Ainsi, alors que la maison individuelle est souvent suspectée, par les milieux de l'urbanisme, de gaspillage d'espace ou de repli individualiste, elle continue d'assurer, avec l'avancée en âge de ses habitants, l'ensemble de ses prérogatives en assurant au moment de la retraite la continuité d'un projet de vie. Elle offre toujours le même potentiel d'espace, le même environnement qualifié de naturel, la même tranquillité sociale à laquelle les habitants du périurbain sont particulièrement attachés. Mais cette adaptation au vieillissement ne signifie pas pour autant que les personnes âgées y vivent de la même manière.

3 - Une vie périurbaine entre tactiques et stratégies

Demeurer en périurbain au fur et à mesure du vieillissement, des limitations des conditions physiques demande de développer des tactiques et stratégies dès lors que l'on interroge l'automobilité (concept qui traduit la capacité et les compétences des personnes à vivre dans un système automobile en mobilisant compétences, savoir-faire, réseaux sociaux) et le rapport à différentes échelles territoriales, de la ville au quartier.

Une automobilité source de liberté plus que de contrainte

L'importance de l'usage de la voiture dépend pour beaucoup du contexte périurbain dans lequel s'inscrit le vécu quotidien du ménage. On peut toutefois observer de grandes tendances propres à chacun des systèmes métropolitains étudiés.

En Île-de-France, en relation avec la densité du réseau de transports en commun, les ménages sont plus faiblement motorisés. Quand ils utilisent l'automobile, c'est souvent en dehors des heures de pointes, c'est moins la nuit que par le passé, et surtout moins longtemps – excepté lorsqu'il s'agit de se rendre dans une résidence secondaire ou quand ils partent en « vacances ». Enfin, beaucoup d'entre eux utilisent des modes doux de déplacement, en particulier dans leur commune et/ou leur secteur de résidence, à la fois pour des raisons de santé et pour le plaisir, considérant qu'ils ont désormais le temps. La possibilité de vivre sans voiture dans le périurbain est donc, pour une bonne partie des enquêtés, envisageable.

La motorisation des personnes enquêtées est très forte dans les aires toulousaine et marseillaise. Lorsque ces ménages se sont installés dans ces zones périurbaines, la voiture était indispensable à la vie familiale car les transports en commun étaient absents ou peu fréquents. À la retraite, ils continuent à conduire, aussi longtemps qu'ils le peuvent. La voiture permet de faire ce que ne permet plus son propre corps : certaines personnes ne marchent quasiment plus mais conduisent toujours. Cette « automobilité » les amène paradoxalement à utiliser leur voiture pour pallier une déficience physique car il est parfois plus facile de conduire que de marcher. Là où se situe la plus grande différence entre les trois aires métropolitaines étudiées, c'est qu'on n'observe dans le contexte marseillais, aucun usage ni aucune connaissance des réseaux de transports en commun même lorsque les secteurs sont bien desservis (comme par exemple celui de Gardanne). Les enquêtés affirment se tourner plus facilement vers la marche à pied et le vélo que le bus. Dans l'aire toulousaine, les transports en commun sont utilisés, lorsqu'ils existent, en combinaison avec la voiture (parkings en bout de ligne de métro, rapprochement d'une ligne de bus ou d'une gare).

En outre, les déplacements automobiles sont un des domaines où les astuces et la solidarité jouent le plus. On conduit sur les petits trajets, mais pour les plus longs, un enfant prend le volant, ou on se fait prendre. La stratégie, c'est d'éviter les déplacements aux heures d'embouteillage ou de ne pas rouler de nuit : « Ceux de la nuit (les déplacements en voiture) c'est fini, même quand on va chez ma petite fille, on n'y soupe pas » (Pinsaguel). Les personnes âgées rencontrées ont toujours mentionné des possibilités d'être véhiculées par un enfant, un voisin ou un ami :

« Si je dois aller chez le docteur ou quelque chose, j'y vais souvent à l'extérieur (de la commune). Je n'ai jamais pris le taxi. Tout est fait avec mon fils » (Bessières). Aucune des personnes aptes à faire un trajet n'est apparue sans solution de recours pour ses déplacements en automobile. On nous a même signalé le cas d'une dame âgée qui ne conduit pas, mais qui s'est achetée une voiture et qui « trouve » des chauffeurs quand elle a besoin de se déplacer. L'automobile reste un vecteur de liberté ; elle est associée au dynamisme, à l'autonomie et à la possibilité de choix pour les jeunes retraités. À leurs yeux, ne plus en disposer, c'est entrer dans le « grand âge » et cela correspond à une autre phase de l'existence que l'on souhaite repousser au plus tard possible.

Une reconfiguration des territoires du quotidien

Au fur et à mesure des limitations de leurs conditions physiques, les personnes âgées ont tendance à réduire et ou à modifier leur rapport aux territoires. Dans notre recherche en zone périurbaine, quel que soit le type de ménages et son lieu d'installation, les ménages âgés soulignent tous une moindre utilisation des lieux et espaces de la ville et revendiquent au contraire un recentrage de leurs activités en direction de noyaux de centralités périphériques et des petites villes périurbaines. Dans l'ensemble, parallèlement à l'apparition de problèmes physiques de mobilité, on constate un abandon du centre des grandes villes au profit des grandes surfaces que les personnes âgées aiment bien fréquenter (accessibilité aisée, climatisation, sécurité...), en direction de petits centres fonctionnels périphériques qui se développent aux sorties de certaines communes périurbaines, voire en direction des centres urbains des villes petites et moyennes qui parsèment les espaces périurbains.

Ce rapport à la ville varie bien sûr à la fois avec l'âge de la personne interrogée mais aussi selon son parcours de vie, plus ou moins urbain. Il semble aussi varier selon le sexe. La ville, c'est pour beaucoup le lieu de leur jeunesse, des études, du premier logement de leur vie d'adulte. Le regard nostalgique qu'ils portent suscite une moindre envie de la ville, voire une appréhension à y retourner et participe d'une meilleure acceptation d'en être éloigné. Ainsi pour bon nombre des personnes enquêtées, la ville disparaît quasiment des pratiques de déplacements et de loisirs : moins d'intérêt à s'y rendre, peur des évolutions et des nouvelles ambiances urbaines, crainte de la circulation, problèmes liés au stationnement.

Cette réduction des territoires de la mobilité des personnes âgées induit une appropriation plus forte de l'environnement résidentiel et une meilleure insertion dans les réseaux sociaux de proximité qui profite à tout le voisinage. On assiste à un réinvestissement dans le quartier (plus précisément le lotissement) au moment de la retraite, différemment exprimé selon les cas mais réel, qui révèle un apprentissage de la vie locale – voire villageoise, pour les plus immobiles. Les habitants âgés sont souvent des résidents présents. Du fait de leur mobilité limitée, ils surinvestissent le lotissement : promenades, discussions, loisirs s'y déroulent de manière privilégiée. Ce sont aussi des résidents actifs. Leurs relations de voisinage prennent davantage une forme durable autour d'activités et de rapports d'échanges. Le jardinage est, par exemple, une occasion de partager une activité extérieure entre voisins de longue date.

Ainsi peut-on observer, au petit matin, des femmes s'entraider pour les tâches les plus techniques, échanger des savoir-faire ; et puis, finalement, avoir le plaisir simple de parler, de discuter voire de débattre au quotidien. Ce sont enfin des résidents investis. Ils ont du temps à donner pour le fonctionnement de la copropriété. Certains sont à la tête d'organes de décision ; d'autres agissent de manière plus informelle pour le bien commun.

Cette implication de l'habitant âgé conduit à le rendre visible de tous, et en ce sens, les espaces résidentiels périurbains sont loin d'offrir l'anonymat et l'isolement des villes centres.

L'homogénéité générationnelle est souvent appréciée : « on s'entraide, on se prend de nos nouvelles tour à tour, il y a comme une solidarité..., on sait tous ce que c'est que vieillir alors on se donne des coups de main, on se rend des visites » (Ennery), et même si certains soulignent une inquiétude à ne se retrouver qu'entre vieux, on ressent une satisfaction dans le fait de ne pas côtoyer des générations trop diverses : « Donc c'est des gens qui maintenant sont âgés et les enfants sont partis de chez eux. Donc on est... On est tranquille, il n'y a pas d'enfants. » (Othis)

Vieillir en périurbain, entre ruptures et risque de « captivité »

On peut néanmoins repérer des seuils de « ruptures » de l'équilibre entre mobilité résidentielle et mobilité quotidienne qui constitue un des fondements du mode de vie périurbain.

La capacité à se maintenir dans une commune périurbaine dépend alors de la disponibilité de réseaux d'entraide (famille, proches, voisins), du revenu et de la structure du ménage (présence ou non d'un conjoint), de la possibilité ou non de faire appel à des services à domicile. Sur ce dernier point, de nombreuses volontés politiques viennent à la rencontre de la demande des personnes âgées (associations, services à domicile, maison de retraite, équipements adaptés, culture). Le maintien du couple est souvent présenté comme une condition du maintien dans l'espace périurbain. Bien sûr une difficulté de santé, un veuvage font basculer les gens d'une catégorie à l'autre plus rapidement. Pourtant le veuvage est vécu par bon nombre de retraités, et parfois assez tôt. Ainsi seuls quelques ménages évoquent un désir d'anticiper la perte d'autonomie et de maîtriser leur fin de vie – pour eux, afin de ne pas se laisser guider, et pour leurs enfants, afin de ne pas les mettre dans une situation difficile : « j'ai besoin d'anticiper..., de me sentir en sécurité, et alors moi j'aimerais savoir que dans quelques années je vais à tel endroit et je préfèrerais ça à ce que ce soit mes enfants qui me disent écoute maman tu ne peux pas rester là-dedans et il faut que tu ailles là-bas et ce n'est pas que si je suis seule, parce que à un moment donné quand on sera trop vieux, il sera trop tard pour prendre notre propre décision tout seul ». (Ennery)

Cependant, on repère chez les ménages vieillissants les plus modestes² un risque de

² Nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer beaucoup de ménages vieillissants très modestes, leur existence nous est signalée par d'autres enquêtés rencontrés mais le contact avec eux a été des plus difficiles – refus de la personne de nous recevoir ou, lorsque celle-ci annonce qu'elle accepte, un appel téléphonique de l'un des enfants quelques heures ou jours après vient annuler le rendez-vous pris.

captivité. La contrainte financière joue dans la capacité d'amélioration du logement. Ainsi, lorsque le handicap survient, il laisse, au mieux une réelle frustration face à un départ contraint et non maîtrisé, au pire un enkystement de la personne au sein d'une pièce du domicile. Tous les ménages réduisent certes leur emprise spatiale, mais le repli en guette plus certains. On nous a cité par exemple le cas d'une dame qui ne vit plus que dans son salon, aux dires des quelques voisins qui passent la voir. Pour les personnes qui ont accepté l'entretien, qu'elles soient dans une situation financière critique ou dans l'impossibilité physique de se maintenir en pavillon, plusieurs éléments soulignent les limites du vécu autonome. Ces personnes se sentent profondément diminuées quand elles ne peuvent plus faire le ménage (atteinte de l'image de soi) ou entretenir le jardin : « depuis l'accident je ne peux plus rien faire... c'est surtout de voir le jardin dépérir, ça me met en rogne, je n'ose plus regarder par la fenêtre tellement ça me fait mal au cœur, ma femme essaye de l'arranger un peu mais ce n'est pas pareil,... moi je ne peux plus... » (Ennery)

Dans ces contextes, les discours semblent infiltrés de doutes et d'angoisses quant à l'avenir ou à la fin de leur vie. L'entourage est alors évoqué comme un recours possible et souhaité mais sans véritable certitude. La propriété, le patrimoine qu'ils ont constitué justement pour les enfants devient subitement un poids, « C'est quelque chose [la propriété] qui vous attache et qui est bien contraignant ». La vente de leur bien leur semble impossible à réaliser. Ainsi peut-on parler d'inertie dans le sens où les compétences de l'habitant activées jusqu'aux dernières limites butent à trouver des solutions autonomes.

4 - Quelques pistes de recherche, et d'approfondissement, pour orienter les politiques publiques

De nombreux entretiens ont révélé l'attachement des retraités pavillonnaires à leur logement, porteur d'une charge symbolique forte : s'y inscrivent les souvenirs de la vie du couple et de la famille, son achat scelle un itinéraire d'ascension sociale, sans compter l'ampleur de l'investissement dans l'aménagement du jardin ou de la maison et cela malgré, parfois, la relative inadaptation du logement. C'est également le cadre de vie périurbain qui suscite un attachement, une forme de bien-être. Notre souci d'approcher les attentes et les projets des ménages âgés périurbains a permis de souligner combien cette « classe moyenne âgée périurbaine » est loin d'être homogène dans sa manière de faire face au vieillissement. Qu'ils soient installés depuis longtemps dans un pavillon dont ils sont aujourd'hui propriétaires et y vieillissent, ou que ce logement soit une nouvelle étape de leur trajectoire résidentielle, la maison individuelle leur apparaît adaptée et adaptable mais ce ressenti demanderait à être appréhendé plus finement - surtout dans sa dimension psychosociologique. Cette attitude est a priori compréhensible de la part d'individus en possession de tous leurs moyens et se pensant encore peu en perte d'autonomie, alors que dans la vieillesse, c'est en quelque sorte un sujet « tabou ». Mais la réalité les rattrape vite et, au fur et à mesure de l'entretien, les personnes rencontrées prennent souvent conscience que leur environnement ne sera sans doute pas toujours adapté à l'évolution de leur situation. Pour autant nous n'avons pas pu creuser davantage la question d'une anticipation des difficultés, d'une différenciation des postures entre déni et anticipation. Comment comprendre le mécanisme de cette prise de conscience ?

Les entretiens montrent que l'âge est un facteur secondaire par rapport à l'état de santé, à l'appartenance sociale ou au type d'environnement résidentiel dans laquelle la personne évolue. Par exemple, les personnes des classes moyennes et aisées ont tendance à vivre leur retraite comme une expérience positive jusqu'à un âge très avancé. A contrario, les personnes âgées des classes modestes ont davantage tendance à se sentir vieilles et à se placer dans une position de démission et de repli social et domestique. Il apparaît clairement que l'autonomie relative dont les personnes font preuve dans leur rapport à l'existence tient pour beaucoup à une capacité d'auto-détermination acquise avant la vieillesse.

Les enquêtes montrent également que le retour en ville, et au centre-ville, n'est pas le souhait premier des personnes rencontrées, et on est en mesure de se demander si, quand elles le font, ou envisagent de le faire, elles ont d'autres choix possibles, et si c'est une véritable envie, un souhait de leur part. Le scénario du retour au centre a pour référence implicite l'image d'une ville fermée, sûre et dense, opposée à une campagne sinon menaçante, en tout cas moins « développée » que la ville. À beaucoup d'égards les tissus urbains actuels n'offrent plus une distinction aussi nette entre un dedans et un dehors, notamment dans le cas des espaces métropolisés. De surcroît, ce scénario de retour à la ville est fondé sur l'hypothèse que l'espace périurbain n'offre pas un environnement de services publics et privés de nature à favoriser le maintien sur place d'habitants dont le niveau d'exigence ne cesse de s'élever à mesure que l'âge augmente³. Or les communes qui ont accueilli les vagues périurbaines des années 1970 et 1980 ont été puissamment transformées à tous égards, et notamment en matière d'offre de services à la population. La question de l'accès aux services et équipements se pose plus, pour les personnes âgées, dans la couronne périurbaine la plus récente, située aux franges des aires urbaines. Hier problématique, parce que peu adapté, il semblerait bien que le vieillissement en maison individuelle dans l'espace périurbain soit susceptible d'être beaucoup plus souvent vécu comme une expérience résidentielle positive.

On s'est attaché à montrer comment et pourquoi les périurbains âgés tendent à privilégier, tant qu'ils le peuvent et en tenant compte des maladies et des handicaps, des « ajustements progressifs »⁴ dans le but de continuer à habiter leur pavillon. Mais au final, il est difficile de cerner les aspirations réelles des personnes âgées. Les quelques rencontres que nous avons pu avoir avec des personnes très isolées rendent compte d'une difficulté à s'exprimer sur leurs conditions de vie, sur ce qui leur manque. Il ressort cependant de l'ensemble des entretiens un certain nombre de convergences. D'une part, le fort attachement à l'automobile, pour ces générations (surtout chez les hommes) pour lesquelles elle a représenté une conquête et un instrument de liberté. D'autre part, l'importance des configurations familiales dans les choix résidentiels.

Les discours sur ces modes de vie interrogent aménageurs et urbanistes sur la nature des équipements qui devront être développés, notamment en ce qui concerne la

3 Dumont G.-F. (2006), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ellipses, 416 p.

4 Bonnet M. et Jacques-Jouvenot D. (2008), « Comportements patrimoniaux des retraités à domicile et prise en compte de l'habitat par les acteurs », Institut Régional du Vieillissement de Franche-Comté et Université de Franche-Comté, PUCA

mobilité des personnes. La réflexion doit moins porter sur le type de logement à proposer que sur des conditions d'habitation adaptées. Elle doit peut-être prendre davantage en compte l'échelle adéquate d'une gestion de l'environnement spatial du logement (le quartier, le village, la ville). Une difficulté réside aussi dans la multitude d'outils et d'actions déjà existants, dans le cloisonnement des politiques qui peinent à être mises en place, et dans l'offre souvent limitée de services dans les communes périurbaines. Alors que la mixité sociale est un moyen limité de prendre en compte la question du vieillissement à travers une politique qui se limite trop au logement et n'envisage pas l'habitat et l'habiter, les approches environnementales peuvent constituer aussi une opportunité de décloisonnement.

Nous avons pu observer la diversité des contextes périurbains, de leurs morphologies sociales et spatiales, qui mériterait d'être approfondie. De même, les enquêtes ont confirmé l'effet des positions sociales sur les modes d'habiter, qu'il s'agisse des structures des ménages ou des différentes formes de mobilité, et il serait sans doute pertinent d'établir une typologie des environnements sociaux des pavillonnaires retraités à l'échelle des communes ou des lotissements. Une prise en compte plus fine de la diversité morphologique et sociale des espaces pavillonnaires périurbains permettrait sans doute de mieux comprendre la complexité des flux migratoires qui les anime. Enfin, il convient d'affiner les approches des politiques mises en œuvre au sein des communes périurbaines. Il semble, en effet, se dessiner des formes de spécialisation dans l'accueil de ménages âgés dans certains secteurs périurbains.

Conclusion

Les générations de retraités prises en compte dans les enquêtes auprès des ménages sont, pour l'essentiel, nées avant la Seconde Guerre mondiale et entrées sur les marchés du travail et du logement durant les Trente Glorieuses. Peu nombreuses, elles ont aussi profité d'une conjoncture d'emploi plus favorable que des générations plus récentes, connu des carrières professionnelles plus complètes et réalisé plus souvent un parcours d'ascension sociale. Dans leurs cursus résidentiels, elles ont souvent pu bénéficier de politiques publiques favorisant l'accession à la propriété, en particulier celle de pavillons périurbains. Les premières générations nées lors du baby boom de l'après guerre atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite. Plus nombreuses, plus touchées par le chômage et les réformes des régimes de retraite, auront-elles les mêmes comportements résidentiels ? Plus souvent propriétaires que dans les générations précédentes, les personnes âgées réduiront-elles encore leur mobilité ?

L'analyse statistique et les enquêtes montrent qu'en la matière, il est nécessaire de tenir compte d'effets d'âge, de génération, de conjoncture (ou de période) qui se combinent et sont souvent difficiles à isoler. Elles mettent aussi l'accent sur le poids des positions sociales, tant en ce qui concerne le maintien de l'autonomie résidentielle que la localisation des ménages ou leurs différentes formes de mobilité. Or les dernières décennies ont vu se modifier profondément la composition socioprofessionnelle des actifs comme celle des retraités, avec l'augmentation de la part des cadres et professions intermédiaires (déjà repérée dans les trois aires métropolitaines étudiées). Dans le même temps, alors que la part des couples

biactifs a augmenté, l'évolution des structures familiales laisse prévoir qu'à l'heure de la retraite, la proportion de personnes seules risque de s'accroître. Comme leurs cursus professionnel et résidentiel, la situation sociodémographique des futurs retraités risque donc elle aussi d'être différente de celle des générations actuelles.

Bibliographie

BONVALET C., Ogg J., Drosso F., Benguigui F. & Huynh P.-M. (2007). Vieillesse de la population et logement. Les stratégies résidentielles et patrimoniales. Paris, La Documentation Française, PUCA, 170 p.

BUSSIÈRE Y., Madre J.-L., & Armoogum J. (1998). Perspectives de la motorisation et de la mobilité des personnes âgées : comparaison Montréal-Paris-Grenoble. In J. Yerpez (Ed.), *La ville des vieux. Recherche sur une cité à humaniser*. (pp. 42-48): Editions de l'Aube Collection Territoire.

CARADEC V. (2004). *Vieillir après la retraite : approche sociologique du vieillissement*, Paris, Presses universitaires de France, 240 p.

Caradec V. (1996). *Le couple à l'heure de la retraite* Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

CERTU (2002). *Mobilité et seniors*, Actes de la journée du club mobilité : Centre d'Etude sur le Réseau de Transport et l'Urbanisme

CRIBIER F. (1998). Vieillesse et changement social. In J. Yerpez (Ed.), *La ville des vieux. Recherche sur une cité à humaniser* (pp. 25-32): Editions de l'Aube Collection Territoire.

CRIBIER F. (2004), Vieillesse et citoyenneté, in Institut des Villes, *Villes et vieillir*, La Documentation Française, pp. 312-319

CRIBIER, F., Kych, A., & Duffau, ML. (1999). *Parcours résidentiels de fin de vie d'une cohorte de retraités de la région parisienne (41p)*. Paris: CNRS, Laboratoire d'analyse secondaire et des méthodes appliquées à la sociologie Institut du longitudinal, Equipe de gérontologie.

JACQUOT, A. (2002). *La demande potentielle de logement. L'impact du vieillissement de la population*. Insee Première, n°875.

Jacquot, A. (2003). *Vieillesse de la population et demande de logements*. Observateur de l'immobilier, n° 56-57, 2-12.

KAUFMANN J.-C. (2004), *L'invention de soi. Pour une théorie de l'identité*, Paris, Armand Collin.

RENAUD, F. (1990). *L'impact du vieillissement de la population sur le développement et l'environnement résidentiel*. *Gérontologie et Société*, n°52, 113-134.

Renaud, F. (1991). *La réponse du Québec au vieillissement de sa population en matière d'habitation*. *Metropolis*, n° 94-95, 37-43.

DÉBAT

Philippe LOUCHART

De la première présentation qui nous a été faite, j'ai envie de retenir qu'à la question de tout à l'heure (est-ce que l'on anticipe les variations de l'état de santé ?) la réponse est oui, à condition d'ajouter « pour peu qu'il y ait eu une alerte ou une rupture ». Nous avons véritablement le sentiment que ce n'est pas tant de l'anticipation que de l'adaptation et que la mobilité au grand âge existe, qu'elle traduit souvent des stratégies d'adaptation mais que ces stratégies ne se font pour la plupart que sous la contrainte, même si j'ai bien noté que certaines de ces migrations peuvent être qualifiées de migrations « de bien-être ».

Un point sur lequel je n'ai peut-être pas assez insisté tout à l'heure et que je voudrais vous faire partager : il s'agit d'un élément de contexte sur cette mobilité au grand âge. Vincent CARADÉC l'a bien souligné : le discours ambiant voudrait que nous parlions sans cesse des personnes âgées dépendantes. C'est souvent sous l'angle de l'institutionnalisation que le sujet est abordé. Mais tout au long des années 2000 sont arrivées au grand âge les générations de la Première Guerre mondiale, nées entre 1915 et 1919. Quelque part, l'estimation que nous avons faite montre que le problème de l'accès aux structures spécialisées, durant toute la première décennie du XXI^e siècle, va être mis entre parenthèses, car finalement, les classes d'âge concernées vont être peu nombreuses. Je pense que c'est une période qui, pour certains territoires, a été mise à profit pour mettre à niveau les infrastructures, et qu'il n'y a pas eu de très forte augmentation de la demande. À l'avenir, je dirai que c'est fini : les insuffisances de chaque territoire vont probablement devenir de plus en plus criantes d'année en année, et cette migration de fin de retraite (très importante en Ile de France) est très problématique et a peut-être été mise entre parenthèses durant toute cette première décennie du XXI^e siècle.

Je suis ravi de la recherche qui nous a été présentée par Martine BERGER et Lionel ROUGE, car finalement, l'une des hypothèses que j'ai formulées au début de ce programme de recherche était que « certes, dans le périurbain, il y a de nombreux inconvénients, mais il y a de fortes chances que nous constatons une très forte immobilité résidentielle ». C'est ce qui semble ressortir de ce travail. Entre-temps, nous avons continué, de notre côté, à regarder ce qui se passait du côté du recensement, et nous nous sommes aperçus qu'il fallait à peu près une cinquantaine d'années pour que la date de construction d'une maison individuelle ne soit plus lisible à travers la seule structure par âge de ses occupants.

Cet immobilisme ne se traduit pas par le fait que tout le monde reste, mais que chaque année, une faible proportion de personnes qui occupe une maison individuelle ou un appartement de grande taille, dont elles sont propriétaires, déménage. Mais au bout du temps, il y a toujours une fraction qui est là depuis le début. Cela fait que nous obtenons des pyramides très typiques en fonction de la typologie du logement et l'âge des personnes. Nous nous rendons compte qu'il faut cinquante ans pour que nous ne puissions plus déduire la date de construction d'une maison individuelle de la structure par âge de ses occupants. Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que nous allons probablement constater – nous le constatons déjà

– un vieillissement des espaces où les propriétaires de logement sont importants, notamment tous ceux qui ont accédé à la propriété parmi les générations du baby-boom. Si cet immobilisme résidentiel s'accompagne d'une mobilité accrue, pour le coup, nous aurons à la fois de plus en plus de ces personnes dans des territoires périurbains. J'ai envie de vous présenter la situation actuelle comme une situation où chaque génération occupe une place dans l'espace et vous dire que cela va devenir de plus en plus visible au fil du temps. Ainsi, les territoires qui sont jeunes aujourd'hui d'un point de vue démographique, vont, entre guillemets, avoir une pyramide des âges qui va se normaliser, avec un vieillissement relativement important de la population, du fait de ce vieillissement, sur place, et relativement important, des personnes en place.

Je voudrais insister sur un autre point, qui n'est pas l'objet de la matinée, ni même de la journée, mais qui est quelque chose qui me préoccupe beaucoup. C'est le constat qu'une grande partie de la mobilité contrainte provient du secteur locatif en général. En Ile-de-France, nous nous trouvons confrontés d'une part à une spécificité et d'autre part à un paradoxe. La spécificité est que nous avons 20 % des ménages de plus de 65 ans qui sont logés en HLM. Nous avons 25% des ménages en HLM qui y sont depuis plus de 20 ans. Nous avons un vieillissement sur place qui est très clair, très net de la population dans le parc social. Donc, l'immobilisme résidentiel que l'on constate dans les maisons individuelles va se retrouver en parallèle dans le parc social.

Alors, les motivations sont très différentes, puisqu'ici, nous sommes véritablement dans des cas de figure type « syndrome de Loi de 48 », soit des personnes qui se retrouvent avec un niveau de loyer tellement décalé par rapport au même logement dans le secteur privé qu'aujourd'hui, s'ils avaient à en trouver un autre, la mobilité leur serait impossible. Alors est-ce qu'il s'agit d'assignation à résidence ou d'opportunité ? – je pense qu'il y a tous les cas de figure.

Ce qui est clair, c'est que leur maintien dans les lieux sera particulièrement important en Ile de France et qu'il ne cessera de soulever des difficultés, dans la mesure où ces personnes occupent souvent de grands logements. Ce sont des points qui vont être abordés plus tard, mais c'est véritablement une spécificité francilienne. Pour vous donner un ordre de grandeur, nous avons 20% de personnes de plus de 65 ans en HLM aujourd'hui en Ile de France, soit deux fois moins qu'ailleurs en France. Et là encore, il y a une inscription dans l'espace de ces logements sociaux qui est tout à fait particulière. Je pense donc que nous nous dirigeons vers des différenciations des dynamiques démographiques dans l'espace, et je pense que les études qui nous ont été présentées témoignent à la fois de l'importance de l'immobilisme résidentiel, des pratiques de mobilité qui se diffusent et en même temps, d'une attente relativement faible vis-à-vis des collectivités locales, sauf peut-être au grand-âge où elles sont, en tout cas en Ile de France, plutôt absentes.

Catherine BONVALET

Je suis d'accord sur ce que vient de dire Philippe LOUCHARTE ; mais il ne faut pas oublier qu'il y a une augmentation des divorces et des séparations qui fait que cela bouleverse la trajectoire résidentielle et le marché du logement. En effet, nous savons qu'un divorce se traduit très souvent par la vente de la maison. Il y a ensuite un retour vers le locatif. En fin de compte, les divorces remettent sur le marché du logement des maisons et freinent l'effet vieillissement du périurbain. De cela, nous n'avons pas beaucoup parlé, car ce sont surtout des couples qui ont été interrogés. Nous pouvons penser que pour les générations futures, il y aura cette augmentation des divorces. Ces divorces ont lieu statistiquement 7 ans après le mariage, ce qui

correspond au moment de l'achat de la maison. Il faut donc tenir compte de cette donnée.

Lionel ROUGE

Effectivement, nous n'avons rencontré que des couples ; nous n'avons donc pas été confrontés à cette question du divorce. Nous avons rencontré une quinzaine d'acteurs locaux dans les différentes zones urbaines. Et sur la question de la spécialisation par âge, j'ai été frappé par le discours des élus des Yvelines : j'ai ressenti une véritable volonté de spécialisation par cycle de vie des territoires périurbains. C'est une hypothèse de travail, mais dans le discours des acteurs des Yvelines, les élus étaient, à la limite, contents qu'il y ait de plus en plus de ménages retraités dans le nord de leur territoire. Certains élus formulaient même le fait que la question de l'école ne se posait plus : « Pourquoi faire revenir des jeunes ? – cela va nous coûter de l'argent. On a des vieux, autant continuer à accueillir des vieux, à diversifier l'offre de logement pour eux. Quitte à mettre en place une politique locale, c'est une politique en direction d'une classe d'âge, qui est en plus une classe d'âge qui augmente. Donc, nous arrivons à compenser le coût ».

D'autres territoires périurbains, en particulier le centre des Yvelines, se spécialisaient davantage sur les ménages avec des enfants. Il est intéressant de noter que dans les discours des personnes âgées, certaines déclaraient être très contents que les personnes de leur territoire vieillissent au même moment, et à la limite, qu'il n'y ait pas trop d'enfants, parce que cela fait du bruit ou pour diverses autres raisons : « Si je veux voir des enfants, je prend ma voiture et je vais au Family Center d'Aubervilliers, je me promène la journée entière dans le centre commercial, j'ai ma dose de gamins, et quand je rentre, je suis tranquille avec des gens qui me ressemblent, au moins dans une classe d'âge ».

Cela peut paraître anecdotique, mais cette spécialisation des classes en périurbain m'interroge, au-delà de la spécialisation par revenus. Est-ce que c'est anecdotique ou est-ce que cela a tendance à se confirmer ? – je l'ignore. Mais je pense que cela peut être constaté dans l'action des marchés du logement : il y a des territoires qui ont une offre de logement spécialisée en maison de retraite, de foyers, de résidences seniors... Ce sont des choses que nous avons vues plus souvent dans le nord des Yvelines que dans d'autres secteurs du même territoire.

Martine BERGER

Pour répondre à la fois à Catherine BONVALET et Philippe LOUCHART, nous n'avons pas rencontré que des couples. Il est vrai que les personnes seules étaient souvent plus âgées, et nous avons essayé beaucoup plus de refus, ce qui est normal. Mais statistiquement, deux tiers des ménages pavillonnaires sont constitués de couples, alors qu'ils ne sont que 43 % dans les appartements. Il y a donc un déséquilibre et deux marchés différents.

Concernant le blocage des personnes âgées, qui finalement, prennent une part très importante du parc pavillonnaire – nous étions très étonnés de constater que 43% du parc pavillonnaire est occupé par des personnes retraitées –, on peut dire que nous avons des différences selon les aires étudiées : globalement, la région Ile de France est tout de même une région jeune, avec à peu près un quart de retraités et de personnes âgées. Là, nous n'avons pas entendu de la part des collectivités locales un discours sur la concurrence des classes d'âge dans l'entrée sur le marché pavillonnaire. Par contre, dans la région d'Aix-Marseille, où nous avons plus d'un

tiers de personnes âgées dans les communes, le discours sur le fait que les jeunes ne peuvent accéder au logement individuel a été entendu.

Dominique ARGOUD

J'ai une question qui est la même pour les deux équipes, et qui pourrait se résumer ainsi : « en quoi les caractéristiques du territoire influent sur ce que vous avez constaté ? »

Pour la première équipe, cela correspond à votre dernier tableau. Nous comprenons bien que, sur chacun des territoires, les motifs sont différents, mais je n'ai pas compris si ce sont les trajectoires ou les caractéristiques de la population qui étaient différentes ou si c'étaient les caractéristiques du territoire qui faisaient que les motifs étaient différents.

Pour la deuxième équipe, j'ai une question plus précise : vous avez dit une phrase qui me paraît très intéressante, mais pris par le temps, vous n'avez pas développé. Vous avez dit : « certaines communes ont une approche spatiale du vieillissement, tandis que d'autres ont une approche sociale ». Là aussi, manifestement, le territoire joue un rôle, mais il n'a pas été précisé.

Alain THALINEAU

Eh bien ! Je dirai les deux, mon général. Dans notre travail, on voit bien que les deux aspects – c'est-à-dire les caractéristiques du territoire et des populations sur ce territoire – vont influencer et vont se combiner. Il est évident que nous n'avons pas la même population à Villeneuve-d'Ascq en termes de catégorie sociale et dans le Canton d'Amboise. Donc, ces deux dimensions sont à tenir en même temps. Comme notre regard a été plus centré sur les la compréhension des comportements résidentiels que sur l'entrée des comportements résidentiels en fonction des types de territoires, nous avons été amenés à combiner ces deux éléments en permanence.

Lionel ROUGE

Alors sur la première question, ce sont effectivement les deux : c'est à la fois une question de trajectoire et de caractéristique du territoire. Sur le traitement spatial et social, nous avons peu approché cette question, car ce n'était pas le cœur de notre réflexion. Nous avons rencontré une quinzaine d'acteurs locaux, ce qui est relativement faible. Mais ce qui est ressorti, c'est que pour certaines communes – c'est probablement lié au type de retraités qu'il peut y avoir et à leur rôle dans les conseils municipaux, à savoir l'influence qu'ils peuvent avoir sur le type de politique qui est mise en place – cela va plutôt se centrer sur des aménagements de pistes cyclables, une offre en logement privé, en direction de petits appartements dans le centre, etc.

Nous voyons bien comment les choses vont se positionner sur ce champ. Pour des communes confrontées au vieillissement de ménages plus modestes, ou qui évoluent vers le grand âge, cela va se traduire par la mise en place d'une politique de portage de repas, d'un soutien au jour de l'an où les jours d'anniversaire : il s'agit d'aller vers la personne, de l'aider, de mettre en place un soutien pour que son vieillissement se passe le mieux possible sur place. Nous n'avons pas rencontré de communes où les deux politiques étaient mis en place. Est-ce que c'est lié au fait que le vieillissement des communes se fait de manière assez homogène et que certaines ont un vieillissement situé sur les 55 – 75 ans, tandis que d'autres voient apparaître de plus en plus de ménages qui entrent dans le grand âge ? Là,

nous sentons bien que la politique locale change un peu de direction. C'est aussi probablement le résultat de l'impact de l'âge du maire en particulier, mais nous ne l'avons pas mesuré. Le maire est parfois aussi souvent lui-même un retraité, et il a tendance à orienter la mise en place de politiques en fonction de ce qu'il entend ou en fonction de la façon dont il vieillit lui-même. Nous n'avons pas creusé ces questions, mais je pense qu'il y a des éléments à approcher de manière beaucoup plus fine, car cela peut donner des pistes intéressantes sur la façon dont vont vieillir les communautés urbaines et dans leur capacité à faire en sorte que les ménages vieillissent bien, ou des risques de mises en retrait des catégories les plus isolées.

Changer de pays ?

Après-midi animé par Francine BENGUIGUI, PUCA

Ouverture de séance

Francine BENGUIGUI

Je vais ouvrir brièvement la séance dans la mesure où, comme ce matin, Vincent Caradec va l'introduire à partir des synthèses des recherches et je voudrais laisser la place aux exposés et débats. Je reviendrai donc plus tard sur quelques points qui m'ont paru forts.

Ce matin vous avez assisté à une séance riche en analyses et discussions, consacrée à la question du changement de résidence au moment de la retraite à l'intérieur de notre hexagone ; à travers les exposés des chercheurs et en s'appuyant sur la typologie des comportements proposée par Vincent Caradec dans sa synthèse des recherches, nous avons pu voir et débattre de la diversité des choix résidentiels des personnes de plus de 55 ans « de l'immobilité à la double résidence, » comme le suggérait le sous-titre de cette séance, la mobilité pouvant être temporaire ou définitive. La question de la double résidence à travers la résidence secondaire a été une des questions fortes de la matinée.

Cet après-midi notre regard s'élargit hors de nos frontières ; on change d'échelle, le titre de la séance en témoigne : « Changer de pays ? » car le Puca a souhaité mettre en perspective les pratiques des retraités à l'échelon national avec celles observées à un échelon transnational. Il s'agissait de mieux comprendre un phénomène mal connu mais en développement, la circulation résidentielle entre plusieurs pays de deux populations très différentes de retraités et mieux connaître leurs systèmes résidentiels : d'une part, les immigrés qui vieillissent en France, population précarisée et d'autre part, dans un monde de plus en plus ouvert, les migrants européens, en général relativement aisés, dont une partie s'installe en France dans des régions attractives et joue un rôle actif sur le marché immobilier, faisant concurrence aux jeunes à la recherche d'un logement.

Ce thème des migrations transnationales au moment de la retraite a été une des questions prioritaires des deux consultations du programme « Vieillesse et habitat » du Puca, lancées en 2006 et 2007. Trois recherches ont été sélectionnées sur cette thématique, dont une recherche-action avec l'objectif, comme vous l'expliquera l'équipe, d'associer un opérateur et une structure d'étude pour développer des connaissances utiles à l'action. Et c'est autour de la question des pratiques et choix résidentiels de ces deux populations âgées, les migrants européens et les immigrés vieillissant en foyer, que s'organisent les deux séquences de cet après-midi, dont les exposés aborderont divers points comme leurs conditions de vieillissement, leurs modes de vie et d'habiter, leur rapport à la société, à leur pays d'origine, leurs accès aux droits, etc.

Le titre de notre séance « Changer de pays ? » suscite d'approfondir quelques premières questions dont nous pourrions débattre tout à l'heure pour faire le lien avec le thème de la matinée : s'agit-il d'une migration temporaire ou définitive au moment de la retraite ou de la pratique de la double résidence ? S'agit-il des mêmes formes de mobilité quand on change de région ou de pays ? Q'en est-t-il du

vieillessement sur place ou du retour au pays des migrants âgés avec l'avancée en âge, quand les problèmes de santé s'accroissent ? Que peut nous apprendre la mise en perspective de ces deux populations migrantes ?

Mais pour faire aussi le lien avec les thématiques de la prochaine séance, Il est apparu important de réfléchir aux conséquences du vieillissement massif de la population sur le développement territorial, aux questions fortes qu'il ne peut manquer poser aux politiques publiques dans le domaine de l'habitat et de l'urbain ; c'est le sens de la conclusion de Jean-Claude Driant.

La parole est à Vincent Caradec pour introduire les exposés de cet après-midi.

Introduction

Vincent CARADEC

Si je reprends le schéma que j'ai présenté ce matin pour cartographier les comportements résidentiels des retraités, on peut dire que, cette après-midi, on va procéder à un double zoom :

- un zoom sur un comportement résidentiel particulier, celui de la « mobilité résidentielle »
- et un second zoom sur l'une des modalités de la mobilité résidentielle des retraités : la mobilité résidentielle transnationale

Cette mobilité résidentielle internationale des retraités, tout porte à croire qu'elle se développe, pour un ensemble de raisons :

- l'ouverture de certaines frontières, en particulier au sein de l'Union européenne, qui facilite la mobilité des ressortissants de ces pays ;
- l'essor des moyens de transport, en particulier à bas coût avec la création de compagnies aériennes « low cost » ;
- l'explosion des moyens de communication (téléphone, chaînes satellites, Internet) qui permettent de rester en contact avec son pays d'origine et avec ses proches, même lorsqu'on est géographiquement éloigné ;
- les stratégies commerciales des entreprises, qui conduisent à une mondialisation des produits qu'il est désormais possible de trouver en différents points du globe, donnant ainsi la possibilité de vivre ailleurs sans changer ses habitudes domestiques (ou, du moins, sans trop les changer) ;
- une expérience de la mobilité internationale plus fréquente parmi les nouvelles générations de retraités, qui ont été plus souvent amenés :
 - à voyager dans un cadre professionnel ou touristique,
 - ou à migrer vers un autre pays que celui dans lequel ils sont nés.

Aussi voit-on :

- des retraités américains vivre au Mexique ou dans les Antilles,
- des retraités japonais s'installer aux Philippines,
- des Britanniques résider en Australie, en Espagne ou en France ;
- des Suédois séjourner dans la péninsule ibérique,
- ou encore des pensionnés français partir vers les pays du Maghreb.

Ce phénomène de la mobilité résidentielle transnationale commence à être documenté dans quelques travaux de chercheurs étrangers, qui ont porté par exemple :

- sur les migrations hivernales des retraités canadiens en Floride (Longino, Marshall, 1990),
- sur le bien-être des retraités britanniques expatriés dans plusieurs pays du Sud de l'Europe, en Italie, à Malte, en Espagne ou au Portugal (Warnes et alii, 1999),
- sur l'expérience des retraités suédois vivant une partie de l'année en Espagne (Gustafson, 2001)
- ou encore sur la migration de retraite d'Occidentaux en Thaïlande (Howard, 2008).

Et ces travaux se trouvent aujourd'hui enrichis par plusieurs recherches qui ont été menées dans le cadre du programme du PUCA et qui vont être présentées cette après-midi :

- la recherche de Jim Ogg, Sylvie Renaut et Jesus Leal, qui compare les comportements résidentiels des retraités français, britanniques et espagnols et donne à voir leur propension différente à la migration transfrontalière ;
- la recherche dirigée par Jean Mantovani sur les retraités originaires des pays du Nord de l'Europe installés dans le Sud-Ouest de la France ;
- celle d'Anne Févotte et Marie-Dominique Amaouche sur les immigrés qui vivent en foyer Adoma, recherche qui apporte des éléments d'information sur leurs aller-retour entre la France et leur pays d'origine ;
- Et ces 3 recherches peuvent être complétées (c'est ce qui va être fait cette après-midi grâce à l'exposé de Rémi Gallou) par celle qui a été réalisée par la Cnav sur les immigrés vieillissants et qui porte sur l'ensemble des immigrés (et non pas seulement sur les hommes qui vivent en foyer, qui ne constituent qu'une petite partie des immigrés âgés) ; recherche qui éclaire les pratiques de transmigration des immigrés retraités – et les projets de transmigration de ceux qui ne sont pas encore à la retraite.

Dans ce propos liminaire, je voudrais m'en tenir à trois remarques :

o Tout d'abord, une 1^{ère} remarque pour rappeler que ces mobilités résidentielles transnationales des retraités prennent deux formes différentes :

- certaines consistent en mobilités résidentielles « classiques », avec changement définitif de résidence,
- d'autres prennent la forme d'un système résidentiel bipolaire, les retraités partageant leur temps entre leur pays d'origine et un autre pays.

Il me paraît utile de distinguer analytiquement ces deux réalités, ne serait-ce que pour se poser la question d'une possible évolution de l'une à l'autre.

- De ce point de vue, les travaux américains qui ont été réalisés sur les retraités canadiens qui passent l'hiver en Floride tendent à montrer que les cas de basculement d'une pratique de double résidence vers une installation définitive demeurent assez peu nombreux (Longino, Marshall, 1990). Il existe donc une certaine étanchéité entre les deux phénomènes, et la double résidence internationale semble constituer une pratique parallèle à la migration définitive plutôt qu'une étape vers elle.
- La question reste cependant ouverte de savoir ce que deviennent les pratiques bi-résidentielles internationales à l'épreuve du vieillissement. (Et, de ce point de vue, on peut faire l'hypothèse que l'abandon de l'un des deux pôles du système résidentiel peut constituer une stratégie d'ajustement aux difficultés de la vieillesse au même titre que d'autres stratégies que nous avons évoquées ce matin).

S'il est utile de distinguer analytiquement ces deux formes de mobilité résidentielle transnationale, il est plus difficile de les démêler empiriquement.

- En effet, il n'est pas facile pour les appareils statistiques de saisir ces phénomènes de mobilité qui, pour une part au moins, sont très labiles du fait des pratiques de va-et-vient entre deux pays... ce qui conduit à des estimations quantitatives du phénomène des migrations transfrontalières parfois assez différentes.

Pour en prendre un exemple cité par Jim Ogg, Sylvie Renaut et Jesus Leal, l'Institut National de Statistiques Espagnol estime à 160 000 le nombre de ressortissants

britanniques vivant en Espagne alors que, selon l'Institute of Public Policy Research, ce sont 760 000 retraités originaires du Royaume-Uni qui vivraient en Espagne [Ogg, Renaut, Leal, p.13].

- Quant aux recherches plus qualitatives, elles se heurtent au fait que ces résidents étrangers (permanents ou temporaires) ne sont enregistrés nulle part et se tiennent souvent à l'écart des institutions locales, ce qui nécessite de multiplier les accès au terrain pour les contacter. C'est en procédant de la sorte que l'équipe de Jean Mantovani est parvenue à rencontrer des retraités étrangers « habitants permanents » du Sud-Ouest de la France... mais, en revanche, ils n'ont pu rencontrer que très peu de migrants temporaires.

o 2ème point, on peut se poser la question de savoir si ces migrations transfrontalières présentent des traits spécifiques.

La tendance spontanée, étant donné la nouveauté du phénomène [nouveauté relative, cependant, puisqu'il est documenté depuis plus de 25 ans aux Etats-Unis], serait plutôt de souligner l'originalité de ces flux migratoires.

Pourtant, à l'encontre de cette réaction, il est possible de considérer que ce type de migration de retraite ne constitue qu'une variante de la migration nationale (ou de la double résidence nationale).

Cette faible originalité constitue l'un des enseignements de l'enquête de Jean Mantovani, qui montre par exemple que les raisons pour lesquelles les migrants originaires de pays du Nord de l'Europe qu'il a rencontrés (et qui présentent d'ailleurs des profils très divers) ont choisi le Sud-ouest (à savoir « le paysage, la nature, le soleil, les températures plutôt douces », etc.) ne diffèrent pas fondamentalement de la recherche du bien-être qui amène d'autres retraités du Nord de l'Europe à s'installer en Espagne, en Italie, au Portugal ou à Malte, ou encore des retraités parisiens à migrer vers la côte d'Azur ou vers la façade atlantique.

On peut soutenir, me semble-t-il que, si ces mobilités transnationales à la retraite se développent,

- c'est certes parce que les nouvelles générations de retraités sont plus mobiles
- mais c'est aussi, et peut-être surtout, la conséquence de l'ouverture des frontières, de plus grandes facilités de déplacement, de l'existence d'intermédiaires qui accompagnent l'achat d'un logement à l'étranger. Il semble bien que ce soit là le principal changement : plus que d'un bouleversement des pratiques, ces mobilités transfrontalières à la retraite témoignent d'un élargissement des possibles résidentiels pour cette frange des retraités (plus ou moins importante selon les pays) prêts à la mobilité et qui sont en quête d'un lieu plaisant pour vivre leur retraite : désormais, ils peuvent choisir entre un ensemble plus large de destinations qu'auparavant, certaines de ces destinations étant situées à l'étranger.

Passer la frontière n'est cependant pas sans conséquences. La question du rapport à la société locale, qui existe pour tous les retraités migrants, qu'ils changent de région ou de pays, pose une question particulière pour les migrants internationaux : celle de la langue du pays étranger dans lequel ils vivent, ce qui les amène à se demander s'ils s'engagent ou non dans une démarche visant à en faire l'apprentissage.

De ce point de vue, les recherches dont on dispose (je pense à celle de Jean Mantovani, mais aussi à l'étude d'un sociologue suédois, Per Gustafson, qui a étudié les retraités qui passent une partie de l'année en Espagne) montrent que l'on rencontre, parmi ces migrants, deux grandes postures vis-à-vis de la société locale. Pour reprendre l'exemple des Suédois bi-résidents en Espagne et en Suède,

- les uns [les « mobiles culturels »¹] cherchent, lorsqu'ils sont en Espagne, à s'adapter au mode de vie local (ils se lèvent plus tard qu'en Suède, font la sieste, mangent à l'espagnole, apprennent la langue, fréquentent des Espagnols)
- tandis que les autres [les « migrants géographiques »] vivent de la même manière dans les deux pays, sans effort d'adaptation culturelle (ils ne changent pas leur rythme de vie, ni leurs habitudes alimentaires, ne cherchent pas à apprendre l'espagnol, privilégient une sociabilité entre Suédois).

o Enfin, 3ème point, en ce qui concerne les pratiques de double résidence transfrontalière, on se trouve face à deux populations très différentes :

- des natifs de pays occidentaux qui, dans un contexte où la mobilité est à la fois davantage valorisée et plus facilement praticable, profitent du temps libre de la retraite et de revenus confortables pour vivre, une partie de l'année, sous un climat plus agréable (c'est d'eux dont j'ai parlé dans le point précédent) ;
- des populations qui ont vécu une immigration de travail et qui, à l'heure de la retraite, organisent leur existence entre leur pays d'origine et celui où elles ont passé leur vie active – et qui poursuivent ainsi, après la retraite une alternance autour de laquelle s'est construit l'équilibre de leur existence.

La question se pose alors de savoir dans quelle mesure il est possible de rapprocher les Pratiques de double résidence transfrontalière de ces deux populations.

De ce point de vue, je crois qu'il faut tenir un juste milieu entre deux positions :

- celle qui consiste à postuler a priori des différences de nature entre les phénomènes et qui conduit à ne porter sur les « vieux migrants » qu'un regard misérabiliste.
- celle qui consiste, à l'inverse à gommer trop rapidement les spécif

¹ Gustafson parle de « multilocal adaptation » et de « translocal normality ». Nous en proposons ici, à travers les catégories respectives de « mobiles culturels » et de « migrants géographiques », une traduction non littérale, mais qui s'efforce de respecter la description qu'il fait de chacune de ces postures idéales-typiques.

Les choix résidentiels des retraités en Angleterre et en Espagne

Jim OGG, *The Young Foundation*

Sylvie RENAUT, *Caisse Nationale d'assurance vieillesse*

Jésus LEAL, *Observatoire régional de la santé de Midi-Pyrénées*

Au cours des cinquante dernières années, les programmes de construction et de rénovation ont permis une amélioration des conditions de logement dont bénéficient les retraités actuels. L'accession à la propriété a particulièrement marqué le parcours résidentiel des ménages britanniques. Le taux de propriétaires au sein des générations de retraités est élevé dans les deux pays. Dans une société de propriétaires âgés apparaissent des problèmes nouveaux, liés au vieillissement de ces populations et à la mobilité résidentielle croissante induite en partie par la mondialisation.

En même temps, « Les choix résidentiels ne sont pas une uniquement une affaire « privée » ... ils interviennent fortement dans l'évolution du peuplement des types d'habitats et, plus largement, dans les transformations économiques, symboliques et sociales des espaces urbains. » (avant propos du colloque, « Les choix résidentiels » : Les 18^{ème} Entretiens du Centre Jacques-Cartier, Lyon, 5 et 6 décembre 2005). C'est pourquoi une étude comparative entre l'Angleterre et l'Espagne, deux pays aux caractéristiques différentes, est particulièrement intéressante.

Situations et événements déclencheurs de la mobilité résidentielle des retraités

Les événements généralement associés à la mobilité se différencient selon le contexte et le parcours de vie. Les familles adaptent leur logement aux besoins créés par les modifications dans la composition de la famille qui accompagnent les changements liés au cycle de vie. La probabilité de changer de logement augmente à certains moments du cycle de vie, notamment à la fin de la période d'éducation pour les jeunes adultes et la décohabitation de la maison parentale, lors de la formation d'un couple, à l'occasion d'un changement de travail. Plus tard, la retraite, le veuvage et la dépendance représentent trois événements clés qui peuvent déclencher une mobilité, un déménagement. Au moment de la retraite, la migration est plutôt le fait d'une population urbaine, propriétaire, ayant un niveau de revenu élevé. Après 75 ans, la mobilité résidentielle accompagne plutôt le veuvage, la perte d'autonomie, et s'inscrit sur des distances courtes.

Il faut aussi prendre en compte les éléments de contexte : la santé des membres du ménage ;

la perception de l'environnement ; la proximité d'autres membres de la famille ; le nombre d'années vécues dans le logement. S'y ajoutent les facteurs conjoncturels, tels que le rapport entre le niveau de revenus et les dépenses, les marchés financiers (immobilier/taux de change).

Récemment, Boll Hansen et Gottshalk (2006), dans une étude longitudinale, se sont intéressés à la problématique du désir de déménager chez les personnes de 52 à 77 ans et aux raisons pour lesquelles un déménagement a eu lieu. Leurs résultats confirment à la fois l'importance des événements du parcours de vie et l'appréciation de l'environnement. Parmi les événements les plus significatifs pour expliquer le désir de déménager et/ou le fait d'avoir déménagé, se trouvent les changements de la taille du ménage (pouvant être liés aux décohabitations des enfants ou à un veuvage) et une dégradation de l'état de santé. Contrairement à d'autres études, Boll Hansen et Gottschalk n'ont pas trouvé que le passage à la retraite était une variable explicative du désir, ou du fait, de déménager, un résultat important qui remet en cause les théories de 'retirement migration'. Outre ces événements, il semble que la mobilité résidentielle (réelle ou souhaitée) résulte d'une combinaison de facteurs, parmi lesquels le rapport entre revenus et dépenses liées au logement, la santé des membres du ménage, la perception de la localité, le voisinage et le nombre d'années vécues dans le logement, sont tous des facteurs significatifs.

Espagne : un plus fort taux de propriétaires aux âges élevés

En Espagne, le taux de propriétaires est nettement le plus élevé au-delà de 60 ans, au contraire de ce que l'on observe en Angleterre. Les taux plus faibles de propriétaires observés aux âges élevés en Angleterre peuvent relever, pour partie, du taux d'accès à la propriété plus faible tout au long de leur vie pour les générations les plus anciennes et pour partie, de la décapitalisation aux âges élevés. Les structures d'hébergement collectif et d'accueil pour les personnes âgées sont très peu développées en Espagne alors qu'elles peuvent accueillir une population plus nombreuse en Angleterre, notamment après 80 ans. Les propriétaires Espagnols sont également moins mobiles à cause des taxes importantes qui pèsent sur les transactions immobilières.

En Angleterre, l'augmentation rapide du taux de propriétaires résulte en grande partie de la diminution du stock de logements sociaux. Au début des années 1980, la part du parc social en Angleterre était l'une des plus élevée d'Europe avec presque un tiers de logements sociaux. Mais ensuite, la forte réduction des constructions et la vente des logements sociaux existants ont substantiellement réduit le rôle du logement social. Entre 1979 et 2006, 1 648 421 logements appartenant aux autorités locales en Angleterre ont été vendus à prix réduit par le biais du « droit d'acheter » (« right to buy »), les niveaux de réduction allant de 50 % environ en début de période à 31 % en 2006. Les générations du baby-boom en Angleterre, majoritairement propriétaires, ont pu réaliser des plus-values immobilières non négligeables au cours de leur vie. Le moment de la retraite est l'occasion de liquider ce patrimoine pour acheter un logement moins cher et utiliser une partie de la vente de la résidence principale comme complément de ressources.

Espagne : des ménages plus grands, témoins d'un taux de cohabitation plus élevé

Le cas de l'Espagne est assez frappant, avec un taux de cohabitation familiale entre parents et enfants extrêmement élevé à tout âge. Dans la plupart des cas, la cohabitation intergénérationnelle est le fait du départ tardif des enfants du

logement de leurs parents. Il se peut également que cette cohabitation soit le fait d'un parent âgé qui a déménagé pour venir vivre chez ses enfants. Bien qu'elle ne procède pas des mêmes choix résidentiels, cette distinction est le plus souvent difficile à faire. On connaît généralement le statut d'occupation du logement, sans savoir qui, précisément, habite chez qui, qui est propriétaire, ou locataire en titre du logement. Pour les personnes de 65 ans et plus, la cohabitation entre parents et enfants est quatre fois plus fréquente à Madrid qu'à Londres : 29 % contre 6 %. A l'inverse, à Londres, le taux de personnes vivant seules est particulièrement élevé : environ deux personnes sur trois vivent seules au-delà de 65 ans ou de 80 ans.

Une approche territoriale

Les données espagnoles et britannique sont analysées selon trois niveaux de territoires (la ville, la région, les états) et trois groupes d'âge tenant compte de la position dans le cycle de vie : entre 50 et 64 ans, de la deuxième carrière à la fin d'activité professionnelle ; entre 65 et 79 ans, retraite active ; 80 ans et plus, fragilisation avec le risque de handicap. Les données de population générale pour les deux pays et les trois niveaux de territoires marquent des différences fondamentales qui peuvent avoir des effets majeurs sur les comportements en matière de logement et d'habitat et ceci, indépendamment de la question de la mobilité résidentielle.

Au Royaume-Uni, et plus encore si on retient l'Angleterre, la densité de population est extrêmement forte, respectivement 3 à presque 5 fois plus forte qu'en Espagne. Il faut bien garder en tête que plus de 80% des Britanniques vivent en Angleterre (50 millions d'habitants) sur un peu plus de la moitié du territoire (130 Km²). La superficie de Madrid est importante parce qu'il y a un très grand parc de 200 km² au nord de la ville, qui représente environ un tiers de la surface de Madrid, ce qui confère à la ville une structure particulière. La densité de la population se rapproche de celle de Londres mais c'est en réalité une ville très dense, mais avec beaucoup de vide, que n'a pas Londres. Les 7 districts du centre de Madrid sont très denses avec 1,2 millions d'habitants, et correspondent à ce que les urbanistes appellent la « Mendra ».

Taux de propriétaires d'autres biens immobiliers, y compris résidences secondaires

La possession d'une résidence secondaire est un facteur clé dans l'analyse des mobilités résidentielles. Souvent acquise pendant la vie active, soit par achat direct ou par héritage, la résidence secondaire exerce une influence importante dans les choix résidentiels au moment de la retraite. Parfois conçue comme un projet de retraite, la résidence secondaire peut représenter la destination « finale » dans la trajectoire résidentielle. Mais elle peut aussi être considérée comme un bien du patrimoine dont on peut se séparer pour financer d'autres projets, y compris celui d'une résidence principale.

En même temps, la double résidence et les véritables migrations de retraites sont en définitive mal connues et difficiles à cerner. A travers la détention du patrimoine immobilier, autre que le logement principal, on estime la part de la population

qui a potentiellement accès à une autre résidence. Entre 50 et 65 ans, environ une personne sur quatre possède un autre bien immobilier que sa résidence principale et au-delà de 65 ans, cela concerne moins d'une personne sur cinq. En Espagne ou en France, on compte un taux élevé de résidences secondaires parmi les personnes de 50 ans et plus. En France, un peu plus d'un ménage retraité sur cinq possède un autre logement que sa résidence principale.

Localisation des résidences secondaire des Madrilènes

Les retraités espagnols, qui bénéficient de conditions climatiques très favorables, pratiquent la double résidence au sein du territoire national en investissant le littoral méditerranéen. Ce phénomène est si important en Espagne que la compréhension du marché du logement et des comportements résidentiels ne peut se réduire à la seule analyse du parc de résidences principales.

Il faut aussi considérer que l'exode rural, qui a eu lieu dans les années 1950 et 1960 en Espagne, jusqu'en 1975, a surtout concerné les jeunes gens d'une vingtaine d'années. Ils ont maintenant entre 55 et 75 ans, mais ils ont toujours conservé les liens avec leur région d'origine. C'est ce qui explique la différence importante par rapport aux groupes sociaux. Les classes populaires et les personnes âgées ont, elles aussi, une seconde résidence mais c'est très souvent dans le village dont ils ont émigré alors que les classes supérieures ont leur résidence secondaire dans les zones plus touristiques, surtout sur la côte ou bien à la montagne.

Changer de pays ?

Le nombre de retraités britanniques résidant en Espagne est très important. En 2005, le rapport de l'Institute of Public Policy Research l'estime à 760 000 (Sriskandarajah et Drew 2006). Cette évaluation est sans comparaison avec les chiffres fournis par l'Institut National de Statistiques Espagnol qui dénombrerait environ 125 000 ressortissants britanniques résidant en Espagne en 2002 et 160 000 en 2004. Ils restent de loin les plus nombreux, devant les Allemands qui, selon ces chiffres étaient estimés autour de 115 000 en 2003, et 125 000 l'année suivante, et loin devant les 60 000 Français en 2003 et 70 000 en 2004. Indépendamment des volumes, ces données permettent deux observations : la croissance rapide des effectifs estimés et la difficulté d'observer ce type de situations.

Changer de résidence ? Angleterre : mobilité résidentielle plus élevée

Les données confirment la plus grande mobilité des Anglais, une mobilité qui se maintient dans le temps avec l'âge. La proportion des Anglais résidant dans leur logement depuis moins de dix ans est systématiquement plus importante, à partir de 60-65 ans, que celle des Espagnols. Environ un Anglais sur quatre a changé au moins une fois de lieu d'habitation dans les dix années précédentes, tandis que les Espagnols sont moitié moins nombreux dans la même situation.

La faible taux de mobilité résidentielle en Espagne s'explique par une série de

facteurs : la proportion importante de propriétaires, doublée d'une offre faible de logements à louer qui rend difficile l'accès au logement. La faible mobilité résidentielle est aussi le résultat de la dépendance des ménages vis-à-vis de la famille et des amis vivant dans le voisinage.

Angleterre : une proportion importante de jeunes retraités avec des emprunts en cours

Dans les deux pays, à partir de 65 ans, la part de ceux qui ont encore des emprunts en cours devient inférieure au seuil de 10%. Le changement de statut d'activité avec le passage à la retraite n'est sans doute pas totalement étranger à cet effet de seuil. Néanmoins, la proportion des anglais avec des emprunts en cours reste systématiquement supérieure à celle observée pour les Espagnols.

La mobilité résidentielle des Anglais est probablement influencée par une pratique différente du crédit et des emprunts immobiliers. Du côté britannique, autour de 50 ans, près de 70 % des propriétaires ont des emprunts en cours, contre moins de 50 % en France et moins de 30 % en Espagne. Même s'ils sont à la tête d'un patrimoine immobilier important, leur capacité de financement est modeste, ce qui conduit les Britanniques, propriétaires de leur logement, à chercher le moyen d'augmenter leur niveau de revenu en s'appuyant sur la valeur de ce patrimoine immobilier. Cette mobilité potentielle est facilitée par un système de crédit plus souple et une gamme de produits financiers plus diversifiée sur le marché britannique qu'en Espagne.

Dès 50 ans, la proportion des Espagnols dégagés de tout emprunt est plus importante. Ce constat, associé à une présence plus longue dans le logement et à un taux de propriétaires plus élevé, témoigne probablement d'un processus d'accumulation patrimoniale amorcé plus tôt dans le cycle de vie et stimulé par la faiblesse du stock de logements disponibles dans le secteur locatif.

Royaume-Uni : une politique d'habitat et du logement visant à intégrer les évolutions individuelles inhérentes au parcours de vie

Nous devons prêter attention plus généralement à la place du logement dans les sociétés vieillissantes. Il y a plusieurs aspects à cette question. Les ménages âgés sont souvent propriétaires de logements plus anciens que ceux des ménages plus jeunes et les coûts d'entretien sont également plus élevés. L'un des problèmes majeurs réside dans le fait que, même s'ils reconnaissent que leur vieille maison n'est plus fonctionnelle, les retraités aux faibles revenus n'ont pas les moyens de financer les adaptations nécessaires et risquent de compromettre leur santé ou d'aggraver les risques de perte d'autonomie.

Bien que les partenaires institutionnels reconnaissent la nécessité d'intégrer pleinement le logement au cœur des réflexions sur le vieillissement de la population et le vieillissement au cœur des réflexions sur le logement, l'articulation des politiques en charge de l'habitat et du bâti (le logement) et des politiques d'aide à la personne dans son environnement physique (le logement) est encore balbutiante.

Éléments de conclusion

L'analyse des modes de vie montre qu'il est manifestement difficile d'isoler les facteurs qui jouent un rôle décisif sur les choix résidentiels. Il faut prendre en compte non seulement les effets de l'âge (l'effet du parcours de vie) et de cohorte (les événements clés des politiques nationales sur le logement et le développement du marché immobilier) mais aussi les contextes régionaux à l'intérieur du pays. Les choix résidentiels tels qu'on les conçoit généralement laissent hors champ un phénomène récent mais qui touche de plus en plus les sociétés européennes avec de nouvelles dynamiques de mobilité. Sans aucun doute, les générations de jeunes retraités ont connu un accroissement de la mobilité au cours de leur vie.

La première question posée par la crise financière concerne la réponse des marchés immobiliers qui, à l'exception de quelques régions particulières sont actuellement très instables. Que peut-on dire des conséquences possibles d'une chute de la valeur de l'immobilier pour les propriétaires retraités et surtout pour les personnes qui, en 2009, approchent de la retraite ? Selon que ces propriétaires sont dégagés ou non des charges de remboursement d'emprunt, la situation peut s'avérer très différente. Pour les propriétaires accédants, plus nombreux en Grande-Bretagne qu'en Espagne, aux âges de la retraite ou proches de la retraite, tout dépend du niveau de leur endettement et du type d'emprunt contracté (durée, taux fixe ou variable, etc.).

Les retraités européens dans le sud-ouest de la France : enjeux identitaires et locaux

Jean MANTOVANI, *Observatoire régional de la santé de Midi-Pyrénées*

Nous avons effectivement avec Jim OGG, aujourd'hui, un sujet qui nous rapproche. Notre préoccupation pour les migrants originaires du nord de l'Europe s'est construite dans un temps long, et pas nécessairement centré ou préoccupé spécifiquement par la question des migrants au sens d'une origine étrangère. Notre réflexion porte sur 20 à 30 ans de recherches qui se sont accumulées et qui, progressivement, ont fait apparaître des phénomènes relativement nouveaux, ou du moins, des manifestations et des formes de « conditions de vieillir » que nous ne connaissions pas dans les années 1980-1990, et qui se sont développées fortement. Il s'agit en particulier de formes de mobilité beaucoup plus fortes de certains retraités, ou de personnes d'âge avancé, n'ayant pas nécessairement bougé à la retraite, mais un peu avant, ou parfois, bien après ; ou encore de gens qui ne sont pas nécessairement d'origine étrangère, mais qui peuvent être d'origine nationale.

Tout à l'heure, Vincent vous a effectivement suggéré qu'il y a une réflexion à avoir là-dessus. C'est justement celle qui nous porte, dans la mesure où ce qui nous intéresse, c'est de prendre la mesure de phénomènes de mutations générationnelles tels que nous n'en avons pas connu depuis quelques décennies. De telles mutations semblent aujourd'hui se manifester. Avec le renouvellement des générations, nous ne sommes pas [situés sur] des personnes vieillissantes comme nous l'étions dans les années 50. Il y a eu des mutations de société importantes, des changements, et ce sont ces changements que nous sommes allés chercher auprès de personnes d'origine étrangère, avec un constat très simple : constituer des échantillons à partir des services, en entrant par les collectivités locales ou en entrant par les dispositifs existants. Nous sommes toujours en difficulté pour entrer en contact avec certaines composantes, et en particulier ces Européens du nord qui résident en particulier dans le sud-ouest de la France. Ils sont nombreux, peu visibles – très peu visibles parfois –, et très difficiles à quantifier.

Ce phénomène s'inscrit en complément de ce qui s'est dit ce matin : nous avons très souvent des difficultés à quantifier ne serait-ce qu'à minima ce qu'ont été les processus d'augmentation de la population d'origine européenne du nord dans le sud-ouest de la France. Que l'on rentre cette population dans les listes électorales, dans les statistiques communales – lorsqu'elles existent – ou encore dans les statistiques nationales, nous sommes toujours soumis à cette difficulté : certains habitants sont relativement visibles à partir du moment où ils habitent de façon permanente. Ce sont ceux-là que nous avons rencontrés, en l'occurrence, à l'occasion de cette recherche ; d'autres sont beaucoup moins visibles, et parfois même totalement invisibles. Ainsi, lorsque l'on demande à certains maires de petites communes qui n'excèdent pas 150 habitants, de nous décrire par le menu ce que sont ces différents habitants d'origines locale et étrangère, nous constatons très vite qu'il y a toute une zone d'ombre qui est constituée par les habitants d'origine étrangère. Ce sont des habitants de passage, qui ne vivent là que pour des périodes

de trois mois, en général en été, qui ont donc des résidences secondaires, et qui, outre le fait d'être propriétaires de leur bien, ont tendance soit à louer pendant une partie de l'année, soit à proposer leur résidence à un certain nombre de proches.

Je vais aborder au plus vite les éléments de constat principaux. Je pense que le premier est la difficulté d'entrer en contact avec ces personnes. En termes méthodologiques, nous avons souhaité assez rapidement orienter l'enquête dans deux directions principales :

Nous intéresser à ce phénomène tel qu'il est perçu par un ensemble d'opérateurs locaux, avec en premier lieu les élus, et en second lieu un ensemble de représentants des services (non pas uniquement les services à vocation gérontologique déclarés). Nous avons essayé de voir quel était le potentiel de médiation (politique, institutionnelle, ou simplement lien de service) entre des habitants de plus ou moins longue date : des Anglais, des Allemands, des Hollandais, dans le sud-ouest en particulier, quelques représentants des pays de plus petite taille tels la Belgique, le Luxembourg, ou la Norvège. Mais dans l'ensemble [il s'agit d'] un phénomène beaucoup plus large que ce que l'on entend et qui est représenté d'une façon extrêmement réductrice par les opérateurs locaux. Nous avons du mal, et les élus locaux de même, à nous représenter autre chose que ce que l'on véhicule habituellement comme stéréotypes sur ces personnes. Ce que nous avons validé de manière beaucoup plus forte est encore le fait que nous ayons du mal à établir un contact qui permette à des enquêteurs comme nous d'aller au-devant des personnes sur la base d'une relation de confiance préconstruite avec un certain nombre d'habitants. Ces relations, que nous qualifierons de proximité, entre les élus locaux, les services locaux, restent très largement à construire, et nous constatons très souvent que lorsque nous essayons d'établir des contacts, nous ne pouvons guère le faire qu'en passant par des fonds ou des structures relativement informelles de type associatives de proximité, club de chorale, club de pétanque, qui ont réussi à réaliser des ponts, là où, au niveau institutionnel et au niveau politique, ces ponts restent relativement fermés, lorsqu'ils existent.

Il s'agit d'un premier niveau de réflexion : l'étude a été orientée contre son gré en direction de gens qui occupent un statut quelque peu exceptionnel dans les différents départements du sud-ouest que nous avons visité, dans le sens où ils habitent de façon permanente ou quasi permanente : 9 mois dans le sud-ouest de la France, et 3 mois en vacances à Bali, en Thaïlande ou dans les pays africains. Ce sont donc des gens qui sont stabilisés en France à titre principal, mais qui, pour une grande partie d'entre eux, sont de culture très mobile, même si ce terme ne suffit pas à englober la chose. Nous avons rencontré des gens pour qui changer de résidence ne signifie pas « rompre avec les valeurs de la lignée familiale ». Il n'y a pas cette association de l'idée de la famille/lignée au maintien d'un chez soi de type agricole. Cette situation nous pose des questions, en particulier dans le sud-ouest de la France, où les liens de soutien de voisinage reposent beaucoup sur les capacités de la famille, et des descendants en particulier. Nous avons toujours dit que le sud-ouest de la France est une région très familialiste, qui continue à privilégier la valeur de l'entraide familiale. Or, là, nous avons affaire à des gens qui, au contraire, ont souvent laissé la famille derrière eux, parfois de très longue date, et qui ont commencé des trajectoires résidentielles à l'échelle mondiale dès leur plus jeune âge, sachant que, parfois, les parents avaient commencé avant eux, en tant que cadres internationaux sur l'ensemble des grands pays industrialisés.

D'autres ont habité dans différents endroits du monde et se sont installés dans le sud-ouest de la France pour des raisons que nous avons essayé d'expliquer et que je ne développerai pas aujourd'hui.

En tout état de cause, même si nous nous intéressons à ceux qui sont arrivés avant la retraite, nous avons souvent affaire à des figures de personnes qui ont aujourd'hui acquis les valeurs de l'autonomie, et en particulier de l'indépendance par la mobilité, comme des valeurs essentielles dans lesquelles elles se reconnaissent aujourd'hui et au sein desquelles elles reconnaissent leur idéal de vieillir. C'est un peu ce qui constitue notre conclusion principale.

Cette conclusion n'est jamais que la vérification de notre hypothèse de départ : il y a, dans des pays comme le sud-ouest de la France, qui hérite de traditions familiales très fortes, de plus en plus de gens – et ces Européens du nord en sont – qui se situent dans d'autres cas de figure. Certains ont connu le Sud-ouest français à travers des résidences de vacances dans lesquelles ils sont venus passer 15 jours, puis 3 mois, jusqu'au jour où ils ont acheté une résidence qui avait vocation à rester secondaire, résidence qui est devenue progressivement une résidence principale. Et puis un jour – c'est quelque chose qui est très marqué en termes de cycles de vie – on se dit qu'à 60 ou 65 ans, il est peut-être temps d'entamer une autre vie, une autre étape de l'histoire du couple ou de l'histoire personnelle. Ce moment, on va le choisir pour essayer de réaliser un modèle. Ce modèle, Vincent le disait tout à l'heure, s'appuie beaucoup sur les valeurs de l'environnement et sur la qualité de la vie au sens particulier des paysages et de la tranquillité des lieux ; il s'appuie également sur un contre modèle, celui qu'ont connu ces personnes qui ne sont ni toutes riches, ni toutes en très bonne santé. Il y a en effet énormément de diversité, mais également ce point commun : beaucoup désignent leur lieu d'origine ou leur vie antérieure comme quelque chose qu'ils ne souhaitent plus entretenir. Pour certains, cela signifiait être dans un avion, passer trois mois dans un pays puis trois mois dans un autre, etc. ; et pour d'autres, cela signifiait l'habitat dans un environnement urbain extrêmement dense, avec tous les inconvénients que l'on peut connaître aux embouteillages à l'entrée de Paris, à la pollution, au bruit, au sentiment, qui – disent-ils – s'accumule de plus en plus dans le pays dont ils sont originaires : un sentiment d'insécurité.

Autrement dit, tout un ensemble de choses qui participe au fait de rechercher et d'essayer de réaliser un idéal de vie, un projet de vie ailleurs, qui n'est pas simplement vivre au soleil, mais faire ce qu'il n'est plus possible de faire dans leur pays d'origine : faire une famille. Pour d'autres, à l'opposé – et ils sont plus nombreux parmi les migrants de retraite – c'est essayer de faire une vie indépendante de couple ou d'individus hors de la famille en cultivant des liens de mise à distance des jeunes de la même génération. Ça aussi, nous avons essayé d'appuyer votre interprétation des résultats sur notre note générale sur les cycles de vie.

Nous constatons que cette génération des néo retraités a entre 60 et 70 ans, certains ayant même considéré que l'âge de la retraite est inférieur à 60 ans. Nous avons été surpris de rencontrer une personne qui était retraitée à l'âge de 48 ans. Les Américains parlent de « cycles mentaux du temps ». Il y a quelque chose qui dit qu'à 55 ans, nous en aurons peut-être assez fait, qu'il est temps de passer à autre chose, et surtout, à construire autre chose. Pour nous, cela a été une découverte importante : nous avons effectivement le sentiment que ces migrants d'Europe du Nord ne sont

pas purement en villégiature, mais sont présents avec une idée de ce que sont les meilleures conditions pour vieillir. Ce sont ces conditions idéales qu'ils essaient de se bâtir. Beaucoup ont réussi : ils s'affirment très vite aujourd'hui comme étant définitivement déterminés à rester ici, parce qu'ailleurs, ils ne sont –disent-ils- plus du tout assurés de trouver l'équivalent. Bien sûr, il y a des inconvénients, mais ces derniers font partie de leurs choix : nous sommes dans des régions d'habitat dominant à caractère dispersé : des fermes, séparées les unes des autres de plusieurs centaines de mètres, sinon de plusieurs kilomètres ; avec des services situés parfois également à plusieurs kilomètres. C'est donc un modèle d'habitat qui est complètement tributaire de la voiture, ou qui nécessite de mobiliser des services privés qui vont venir pallier à un certain nombre de manques. Nous avons ainsi quelques exemples de personnes qui ont vieilli jusqu'à des âges très avancés, qui ont changé de résidence tout en restant dans la région, qui mobilisent les capacités de déplacement qu'ils peuvent mobiliser autour d'eux et qui ne font pas, ou très peu, appel aux services locaux.

En conclusion, nous nous sommes demandé pourquoi ces gens étaient inconnus des services, et lorsque nous avons rencontré lesdits services, l'hypothèse de départ s'est largement confirmée. Ces personnes ne souhaitent pas, ou ne sont pas dans une logique de mobilisation des services et surtout des dispositifs publics organisés qui peuvent exister sur les différents sites où ils se trouvent. L'un des constats principaux est que derrière ces choix résidentiels, il y a aussi des choix de vie, qui sont des choix d'indépendance un peu extrémistes : « nous voulons être dépendants, et nous refusons d'être assimilés à la vieillesse dépendance ». Effectivement, les gens que nous avons rencontrés sont tout à fait capables de s'organiser. Beaucoup, ceux qui ont des problèmes de santé en particulier, font appel à l'offre de la médecine de campagne et à l'offre hospitalière, mais on ne les connaît pas dans les instances spécialisées avec une étiquette gérontologique dans le dos. Nous dirons à titre de conclusion que la balle est dans le camp des élus locaux, pour savoir quelle place ces gens peuvent prendre dans la vie locale, et d'autre part, dans celle des services organisés d'aide à domicile des personnes âgées, services qui eux, n'ont pas encore pris la mesure des choix à faire dans les années à venir en termes de soutien plus approprié et plus proche de ces habitants.

DÉBAT

Francine BENGUIGUI

Merci pour cet exposé passionnant. Je vais ouvrir le débat, mais avant, je voudrais poser une question. Pour faire le lien avec la matinée Changer de pays ? Changer de résidence ? je m'interrogeais sur ces formes de mobilité que nous voyons chez les migrants : comment gèrent-ils leurs relations avec la famille ? Alors la pétition « nous voulons être autonome », oui. Peut-être que les générations du baby-boom veulent être plus autonomes que les précédentes. Mais est-ce que c'est la même chose d'avoir la famille et les réseaux à 300 ou 3000 km ? Est-ce qu'il s'agit de la même pratique de mobilité, des mêmes populations ? Les migrants ont-ils des logiques différentes ? Une autre question que je voulais soulever, mais nous laisserons la salle s'exprimer avant, concerne les limites de la mobilité avec l'avancée en âge.

Jean MANTOVANI

Est-ce que les parents et les enfants peuvent vivre à des distances très importantes ? Certainement. Il y a une évolution générale qui ne date pas d'aujourd'hui, et qui n'est pas spécifique à cette population. Cette évolution veut que les enfants n'aient pas repris les ponts avec leurs parents, et bien souvent, les parents non plus. Mais la règle du « vivre indépendant » entre les générations est une règle qui s'impose de plus en plus fortement. Nous le constatons au détour de beaucoup de nos entretiens, puisque nous travaillons essentiellement par entretiens auprès des personnes et des familles. Vivre à 300 km l'un de l'autre n'empêche pas, par exemple, les enfants d'organiser les aides. Cela signifie que l'on réalisera beaucoup moins de tâches de type « toilettes » ou des tâches de la vie quotidienne auprès des personnes, mais on organisera des services. Les choses se sont fortement développées en ce sens : les services eux-mêmes font écho. Maintenant, ce que nous avons constaté à travers cette étude en particulier, ce que j'ai appelé « cycle de vie » a également une dimension qui marque la distance entre les générations. Avoir 65 ans, c'est aussi avoir des enfants qui en ont 30 et qui sont engagés dans des carrières souvent mobiles (bien que pas toujours). Nous avons des exemples de parents qui se sont déplacés dans le sud-ouest de la France alors que les enfants sont restés en Allemagne, voire, pour certains, en Australie ou ailleurs. Là, le cycle de vie est différent, les gens le disent d'ailleurs comme cela : « nous, lorsque nous aurons 85 ans, eux, ils seront encore au travail. Donc comment voulez-vous qu'ils s'occupent de nous. Il faudra que cela s'organise autrement. » La distance générationnelle entre les plus âgés et la génération suivante a tendance à s'accroître. Nous ne sommes plus dans des situations comparables. Pour nous, il s'agit d'organiser quelque chose, mais eux sont dans une autre vie. Leur vie n'est pas la nôtre et la nôtre n'est pas la leur ; ce qui se fait pour nous en termes de développement de vie ne les intéressera pas. Les biens qu'ils constituent sont destinés à être vendus ; autrement dit, nous ne sommes plus dans une logique de transmission, mais dans une logique d'autonomisation des générations, et c'est là, effectivement, que cela pose des questions : comment des services aux personnes peuvent-ils s'adapter ? Nous sommes en France, et les politiques de soutien aux personnes âgées ont toujours été orientées sur la famille comme élan, ou comme ensemble des soutiens principaux. De fait, comment

les services constitués peuvent-ils s'adapter à ces nouvelles réalités ? Je crois effectivement qu'il y a un enjeu important et qu'il est plus que temps de prévenir les services afin qu'ils s'adaptent. Aujourd'hui, ces services expliquent qu'ils ne parlent pas anglais et qu'ils ne sont pas en mesure d'aller à la rencontre de ces familles. Ils expliquent également qu'ils ne savent pas faire sans la famille : ce sont des systèmes qui ont une vocation essentielle d'articulation entre le soutien familialiste et le soutien technique organisé. Dans ce qui existe aujourd'hui, il n'y a pas les réponses que nous pourrions voir émerger dans les années à venir pour répondre à ces nouvelles réalités.

Vincent CARADEC

Pour rappeler ce que j'ai dit ce matin, il me semble qu'il y a des postures différentes à avoir par rapport à ceux qui d'une part, valorisent la proximité et de l'autre, ceux qui valorisent la distance et l'autonomie entre les générations. Nous sommes dans ce second de cas de figure. A partir de ce moment là, je pense qu'il y a une propension à essayer de gérer les relations familiales à distance. Pour ce qui est de l'aide, je suis d'accord avec ce que tu as dit au début : il y a des aidants de proximité, qui peuvent organiser l'aide à distance. Dans une recherche récente que nous avons menée sur les aidants, j'ai été frappé par le cas d'un homme qui expliquait qu'il résidait dans la résidence principale de sa mère qui était en villégiature 3 mois par an. Il gérait son aide à distance en utilisant le téléphone et les nouvelles technologies.

Ces nouvelles technologies forment mon deuxième point. Je pense qu'il faudrait approfondir l'analyse sur ce point. Lorsqu'Internet est apparu, nous avons commencé à nous intéresser à l'accès aux seniors. Même les vieux vont sur Internet, envoient des emails, etc. Or, les premiers exemples qui sont sortis étaient ceux de personnes qui vivaient à l'étranger ou dont les enfants vivaient à l'étranger et qui trouvaient dans les emails une possibilité supplémentaire de rester en contact. Dernière chose sur la famille : en lisant la recherche de Jean, j'ai été frappé par le fait que ces migrants, qui se construisent à distance de la famille et de leurs enfants, aient pour quelques-uns d'entre eux, fait venir leurs parents âgés d'Angleterre ou des Pays-Bas. Il s'agit d'une deuxième migration, celle de leurs ascendants, quitte à terminer leur vie auprès d'eux dans le sud-ouest de la France.

Jim OGG

Je pense que la question de la proximité intergénérationnelle est importante, mais cela concerne autant les Français que les Anglais. Ce qui est intéressant pour moi, c'est le déclasserment d'un pays dans un autre. Les questions qui, à mon avis, concernent les Anglais qui sont en France ou en Espagne, ce sont les questions de santé : « est-ce que je vais recevoir les soins de santé dont j'aurai besoin ici à l'avenir » la question se pose véritablement dans le cas d'une dégradation de la santé. Le deuxième point concerne le financement : lorsque l'on reçoit une pension de retraite de 800 euros/ mois, et qu'elle sera de 500 euros l'année suivante. C'est un facteur primordial, qui va les influencer. Enfin, il y a le quartier. Il est vrai qu'une partie de ce flux est motivé par la recherche d'un meilleur cadre de vie ailleurs. Mais si, après plusieurs années, la personne estime que son quartier d'installation commence à changer, qu'il ne répond plus à l'attente qu'elle avait il y a dix ans, cela va l'inciter à la mobilité résidentielle. Je pense donc que les facteurs économiques et institutionnels sont très importants et qu'il ne faut pas les oublier, même si les facteurs familiaux le sont également.

Francine BENGUIGUI

Y-a-t-il des questions dans la salle ?

Philippe LOUCHART

Ce sera moins une question qu'une confirmation, à partir d'éléments qui ne sont pas véritablement aptes à rendre compte du phénomène. Je crois que cela a bien été montré : le recensement, je vous le rappelle, a bien lieu en janvier, donc tous ceux que vous nous indiquez ne sont typiquement pas appréhendés. Pour autant, les premiers résultats donnent le signe d'une très forte augmentation de ces retraités en provenance de l'étranger. Il semblerait que nous soyons sur un rythme qui est double entre la période 1990 et 1999 et la période récente. Nous sommes sur quelque chose de 10 000 à 11 000 par an en France, alors que nous étions sur un ordre de 6000. Sur les 55 ans et plus, nous sommes situés sur une augmentation de 50 %. Nous sommes donc typiquement en face de quelque chose qui se développe, et je crois que vous avez parfaitement raison de dire qu'il va falloir s'y faire et y réfléchir. Parce qu'à l'évidence, les données récentes montrent que le phénomène prend de l'ampleur.

Catherine BONVALET

À propos de la mise à distance de la famille, je crois que nous devons faire attention à la distance géographique et à la distance affective. Les travaux ont montré que les classes supérieures, les cadres, les plus mobiles étaient beaucoup plus capables de gérer les relations familiales à distance. Cela ne voulait pas dire que les relations familiales étaient moins importantes ou moins fortes. Dans notre recherche avec Jim sur les baby-boomers, nous nous sommes rendu compte que pour les Français, les Anglais vivent dans un monde beaucoup plus individualiste tandis que les français, latins, ont une culture familialiste plus forte. Or, nous avons vu dans nos entretiens que l'importance de la famille était la même pour les deux populations : il y a des stratégies identiques. Il faudrait voir s'il y a des regroupements familiaux pendant les périodes d'été ou à Noël ; est-ce que les enfants viennent beaucoup ? Je pense qu'il faudrait regarder comment les choses fonctionnent. C'est tout le fonctionnement de la famille qu'il faudrait regarder et non pas le couple de retraités.

Laurent NOWIK

Je voudrais d'abord faire une remarque pour rebondir sur ce qu'a dit Jean MANTOVANI, et qui n'est pas tout fait éloigné de ce que j'ai montré ce matin concernant les processus d'autonomie recherchés, affichés ou voulus, de ces retraités vieillissants, qui peuvent être appelés processus d'individuation. Ces individus qui recherchent la proximité vis-à-vis des services sont aussi ceux qui revendiquent le fait de pouvoir vieillir et d'assumer leur vieillissement sans avoir besoin de leurs enfants d'un point de vue financier, matériel, et éventuellement affectif. Cela ne veut pas dire qu'ils l'auront. Mais ils disent qu'ils ne veulent pas embêter leurs enfants.

Sur toute la question de la dégradation du corps, de la prise en charge, qui pourra éventuellement arriver un jour, ils disent qu'ils préféreraient faire sous-traiter cela plutôt que de le demander à leurs enfants. Je me demande donc si ce que vous dites n'est pas une forme extrême de ce que nous remarquons à l'échelle localisée et française.

Sinon, sur la méthode, je voulais interroger les deux intervenants, lorsque vous

avez dit que tous n'étaient pas riches et que tous n'avaient pas acheté une grande propriété, etc. Moi, j'ai envie de vous dire que certains sont peut-être riches et que certains en ont peut-être acheté. En tout cas, certains ont peut-être acheté des fermes un peu délabrées, que des jeunes, moins riches, n'ont pas pu acheter localement. Je voudrais donc savoir si vous avez eu une approche un peu quantitative qui permette de dire aussi l'inverse.

Sur la méthodologie de Jim OGG – c'est une critique que je peux également me faire par rapport à notre recherche –, je voulais savoir si vous avez essayé d'interroger les flux de retour. C'est plus difficile à saisir, puisque ce sont ceux que nous ne voyons pas. C'est aujourd'hui la date d'anniversaire de la crise financière et il semblerait que les retraités anglais aient connu une baisse de pouvoir d'achat, pour ceux qui vivent en France en tout cas. J'ai rencontré un agent immobilier qui m'expliquait qu'aujourd'hui, les Anglais ne viennent plus pour acheter, mais pour vendre. Je voulais savoir si, depuis un an, vous avez eu une présence sur le terrain qui vous permette d'apprécier l'importance de cette catégorie, que vous mettez très habilement dans la catégorie des permanents provisoires, mais peut-être bien que cette catégorie est en train d'augmenter. Il faut se méfier des photographies instantanées, c'est tout le problème du diachronique et du synchronique.

Jean MANTOVANI

Effectivement, nous n'avons pas une approche quantitative. Ou plutôt, nous avons assez rapidement abandonné l'idée d'adopter un volet quantitatif, qui faisait partie du premier projet. Devant les difficultés rencontrées, nous avons plutôt opté pour une approche qualitative et monographique, dans le sens où nous avons réalisé une douzaine de monographies sur 400 sites, incluant les propos que nous avons pu recevoir des personnes avec les propos recueillis auprès des familles eux-mêmes, donc quelque chose qui, statistiquement, n'a pas beaucoup de signification.

Maintenant, nous nous sommes intéressés, au niveau qualitatif, au raisonnement économique. Il est vrai que ce qui ressort immédiatement des élus locaux, ce sont les propos suivants : « ils ont fait monter les prix de façon conséquente et les prix du bâti en particulier. Nous venions d'une société agraire où nous vendions des exploitations agricoles avec un prix du bâti avoisinant zéro, aujourd'hui, nous avons totalement renversé ce schéma : l'intérêt agricole ne vaut pratiquement plus rien, et la maison principale, qui était pratiquement en ruine, a été retapée ». Nous avons rencontré des gens qui ont activement participé au renforcement du prix du bâti. Mais sur place, les gens sont tout de même assez partagés : ils se disent « qui a touché l'argent de ces ventes ? ». Et l'on constate à ce moment-là que ce sont les exploitants agricoles, qui, avec les terrains mis en vente, ont pu, avec des ruines dont ils n'auraient jamais espéré tirer un centime, s'acheter du matériel et rénover, réactualiser leurs capacités agricoles. Il y a toute une économie qui a pu renaître ou naître avec ce secteur local. Les élus locaux nous ont dit qu'ils en prenaient conscience au moment où nous leur posions la question. La question de l'économie et le rôle qu'ont joué ces personnes, n'est pas véritablement sur la place publique, du moins pas dans la région où nous nous trouvons. Ensuite, il y a des gens qui sont arrivés, les petits malins, qui ont acheté des exploitations dans les années 1990, ont retapé les maisons et les ont revendues, en ont retapé une autre puis l'ont revendu, et ainsi de suite, chaque fois avec une plus-value plus que conséquente. Il y a un certain nombre de spéculateurs ou d'affairistes, qui ne représentent malgré tout aujourd'hui qu'une ultra minorité, les autres n'étant pas dans ces logiques-là.

Jim OGG

Pour répondre à une question qui a été posée, à ma connaissance, il n'existe pas de moyens de connaître les flux de retour. Le problème est le même pour la crise financière : nous ne savons pas. Si nous observons les journaux et l'information ou les sites web, nous pouvons constater qu'il y a des histoires de retraités qui ont pu exister, mais c'est un peu à la marge. Ce que nous pouvons dire, c'est que depuis un certain temps, les Anglais n'achètent pas autant qu'avant. Mais qui sait ce qu'il en sera d'ici quelques mois ?

Marie-Dominique AMAOUCHE

Est-ce que vous avez posé la question aux retraités, à savoir comment ils avaient connu le territoire dans lequel ils ont atterri ? Parce que je relie ce que vous avez dit avec le fait qu'il y a des territoires qui vivent en économie locale avec de l'argent qui provient des retraités ou des touristes, et qui est sans doute acquis comme tel par les collectivités locales, qui n'ont sans doute pas les moyens de faire autrement. Donc, est-ce que le développement des chambres d'hôtes, enfin toutes les petites stratégies pour faire connaître les territoires à l'étranger, va jouer un rôle dans ces zones ?

Jean MANTOVANI

Pour les exemples qui nous sont donnés, avec un peu de décalage, puisque les gens que nous avons rencontrés sont là soit depuis quelques mois, soit depuis plusieurs années, il y a deux cas de figure : le premier est celui des personnes qui sont venues en vacances et qui ont eu connaissance d'un lieu en général à travers ce qui s'y est développé. Les élus locaux s'intéressent en partie, ou même beaucoup, à l'idée que l'on puisse créer des camps de vacances à destination de catégories d'estivants d'origine européenne du nord. Certains sites de résidence de vacances ont donc joué un rôle effectif d'intermédiaire, de médiation, de construction progressive de quelque chose qui relève de l'attachement de plus en plus grand au local. C'est le cas de figure typique, mais je dirai qu'Internet joue un rôle essentiel pour les cas les plus récents ; il y a tout un raisonnement sur le pays le plus intéressant : l'Italie est chère, il y a des régions d'Espagne où l'on peut trouver de l'habitat, mais c'est un pays chaud. Ce qui a amené ces gens à s'installer dans le sud-ouest de la France, c'est le oui-dire, la médiation de leurs propres amis, de leur propre famille. Ces phénomènes se sont plutôt passés dans la sphère informelle, même si, aujourd'hui, nous voyons de plus en plus se développer les centres d'accueil, qui entraînent une population importante. Nous avons nous-mêmes essayé d'en montrer un ou deux exemples dans l'étude et de développer le rôle qu'ils ont pu jouer dans l'implantation définitive des gens.

Francine BENGUIGUI

Je crois que nous pourrions discuter beaucoup plus longtemps sur ce sujet et en particulier des réseaux qui facilitent la migration, informels, ou formels comme les notaires, les agences immobilières etc. qui semblent jouer un rôle notable. Il ne s'agit pas seulement d'un phénomène informel.

Les projets résidentiels des immigrés vieillissants

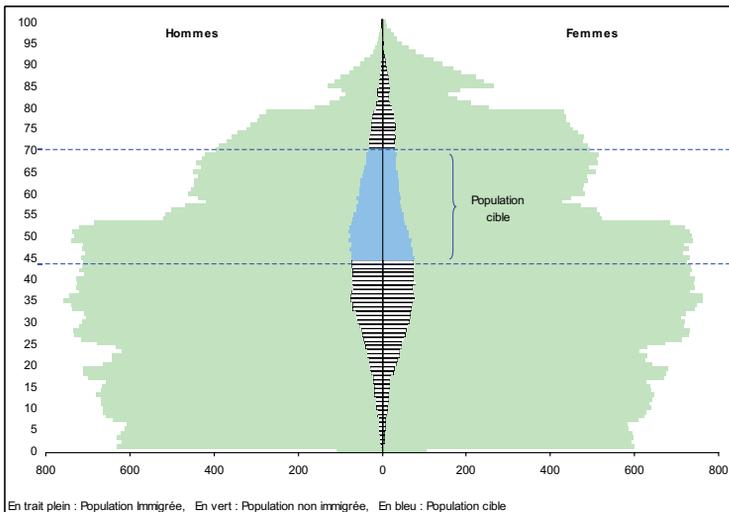
Rémi GALLOU, Caisse nationale d'assurance vieillesse

Parler du vieillissement des populations immigrées c'est avant tout parler de diversités de situations. Nous verrons ici d'une part, un panorama des choix de vie pour la retraite de la population immigrée dans son ensemble et d'autre part, du vieillissement de la population des hommes résidant en foyer, peu nombreux rapportés à la population immigrée dans son ensemble (à peine 2%), mais qui présentent des caractéristiques spécifiques. Contrairement à la population immigrée dans son ensemble, ils connaissent des situations de vie assez similaires, de part leur histoire migratoire, professionnelle et familiale, leurs conditions de vie et de logement. Ils partagent également la même difficulté de choix du lieu de vie en vieillissant loin de leurs racines (ici ou là-bas ? faut-il choisir ?), que l'on peut qualifier d'irrésolu.

Parler de ces deux populations, c'est un peu faire le grand écart, je vais tenter rapidement de présenter des situations résidentielles autour de l'âge de la retraite.

Rappelons que les politiques publiques ont longtemps considéré les vagues migratoires des Trente Glorieuses comme provisoires. Les immigrés, principalement des hommes, ne feraient que passer et les perspectives de leur maintien en France, et par conséquent de leur vieillissement, n'ont pas été envisagées. Pourtant, à l'image de la population générale, la population immigrée vieillit, avec l'arrivée à l'âge de la retraite de l'immigration de main-d'œuvre des années 1950-1960. Si la présence de ces immigrés vieillissants est très faible dans les institutions comme les maisons de retraite, elle est en revanche aujourd'hui très forte au sein des foyers de travailleurs migrants. Et depuis une dizaine d'années, à la Cnav comme ailleurs, le thème du vieillissement des immigrés et de ses conséquences s'est imposé.

Immigrés et non immigrés dans la population française



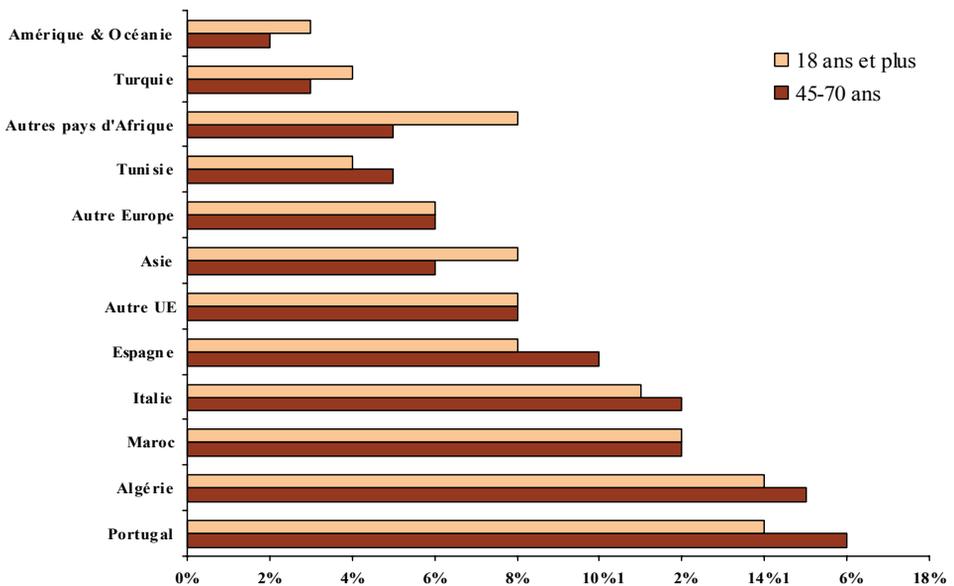
A la Cnav, cet intérêt s'est concrétisé par le déroulement de l'enquête PRI (Passage...), en 2003. Elle a consisté en l'interrogation individuelle de 6217 personnes, vivant en ménage ordinaire et résidant en France. La pop des immigrés (personnes nées non françaises à l'étranger), âgées de 45 à 70 ans en 2003.

Les objectifs étaient de mettre en évidence la grande diversité des populations immigrées au sein de la population vivant en France, de cerner les conditions de vieillissement de la population immigrée :

- des situations sociales
- des situations familiales
- des situations professionnelles et économiques
- des mobilités géographiques
- des trajectoires et des histoires de vie

Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une parution, sous la Direction de Claudine Attias-Donfut intitulé *L'enracinement* (2007).

Les pays de naissance



Source : INSEE, EHF 1999

Ce graphique permet de se faire une idée des vagues migratoires dans le temps, des plus anciennes européennes (marron foncé), aux plus récentes venues d'Afrique et d'Asie (marron clair).

Ce sont les natifs du Portugal qui étaient les plus nombreux en 2003 parmi les 45-70 ans. Viennent ensuite ceux d'Algérie, Maroc, d'Italie et d'Espagne.

Si on avait choisi les +60 ans, les ressortissants italiens auraient été les plus nombreux.

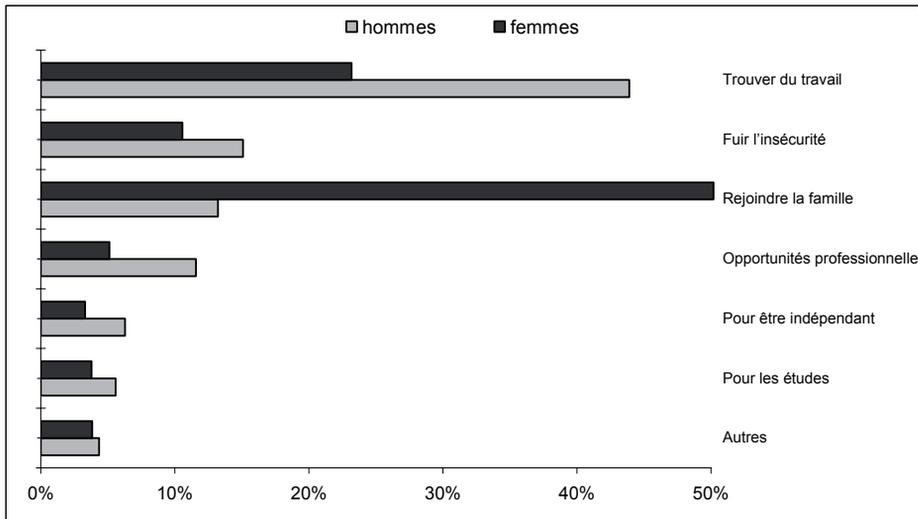
La représentation par pays de la population immigrée de 18 ans et plus permet

de souligner les changements occasionnés par la prise en compte des tranches d'âges plus jeunes.

Il ressort que l'importance de l'Europe du Sud et du Maghreb à l'exception du Maroc décroît lorsque l'on considère les 18 ans et plus, au profit de pays d'immigration plus récents comme l'Afrique sub-saharienne, l'Asie, la Turquie, l'Europe de l'Est. Retenir que la moitié des immigrés de 45 à 70 ans (47% des plus de 18 ans) sont d'origine européenne. L'Afrique, c'est 37% des 45-70 ans (38% des plus de 18 ans). Asie + Turquie + autres, c'est 11% des 45-70, mais 15% des 18 ans et plus.

Si temps : malgré leur augmentation récente, les immigrés d'Afrique sub-saharienne ne représentent que 11,6% de l'ensemble de la population immigrée. Aucune nation d'Afrique subsaharienne n'atteint les 100 000 ressortissants (chiffres de 2005). Les plus nombreux (Sénégalais) arrivent bien après les diverses nationalités d'Afrique du Nord, d'Europe et d'Asie.

Motifs de la migration hommes/femmes



Source : CNAV, PRI 2003

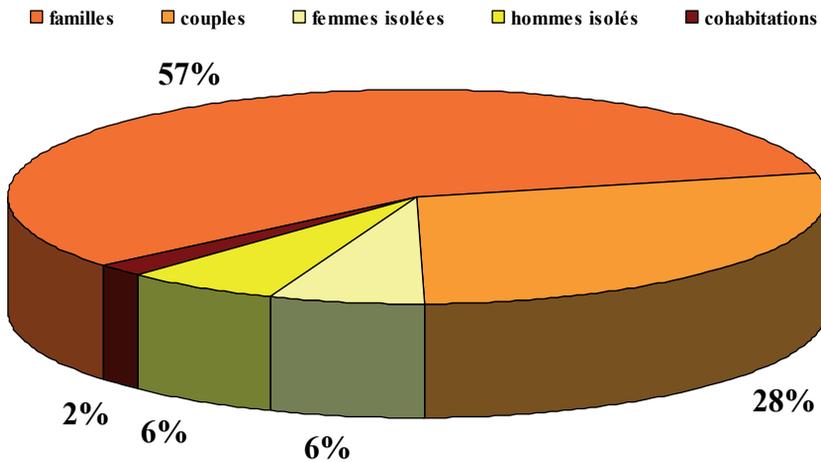
Les motifs d'immigration sont très différents pour les hommes et les femmes comme le montre ce graphique. Le regroupement familial est de loin la raison prépondérante pour les femmes, tandis que la recherche d'un emploi l'emporte largement pour les hommes. Pour toutes les autres causes, les hommes sont plus représentés que les femmes, que ce soit la fuite devant l'insécurité (2ème motif par ordre d'importance pour les hommes) ou les opportunités professionnelles attractives. Celles-ci sont distinguées de la recherche de travail qui s'explique souvent par la misère ou le sous-emploi. Elles correspondent à la distinction classique entre 'pull' et 'push', à savoir les facteurs d'attraction vers le lieu d'immigration (pull) ou ceux de répulsion hors du lieu d'émigration (push) (Slotnik, 2003). Les autres motifs regroupent des situations diverses dans lesquelles le hasard ou les circonstances personnelles jouent un rôle important.

Les différentes causes sont inégalement réparties selon les pays d'origine. Les immigrés qui ont fui l'insécurité viennent principalement d'Asie et d'Algérie. D'autres moins nombreux, Africains, Européens de l'Est, Portugais ont aussi voulu échapper à la répression ou à la guerre. La recherche de travail est le plus souvent invoquée par les hommes du Maghreb et les femmes d'Europe du Sud (davantage que par les hommes). Les autres raisons professionnelles (mutations, opportunités...) sont surtout données par les Européens du Nord. Les migrations pour études sont fréquentes parmi les Africains et les Asiatiques.

En ce qui concerne le regroupement familial, il est souvent cité par les Italiens et les Portugais, qui semblent avoir plus fréquemment rejoint une conjointe en France que l'inverse.

Au total la moitié des migrants sont venus seuls en France, l'autre moitié avec un ou des membres de la famille (dont 40% avec les parents).

Les types de ménage des immigrés de 45-70 ans



Source : CNAV, PRI 2003

La diapo suivante présente justement cette dimension familiale : les immigrés de 45-70 ans vivent principalement en famille comme le montre cette composition simplifiée des ménages immigrés selon 5 types principaux, isolés hommes et femmes, les couples (pas ou plus d'enfant dans le ménage), familles (au moins 1 adulte et au moins 1 enfant) et cohabitations. Par comparaison, la population non immigrée au même âge se distingue par davantage de couples (40% contre 28%), moins de familles (43% contre 57%) et un peu plus de femmes isolées (9% contre 6%).

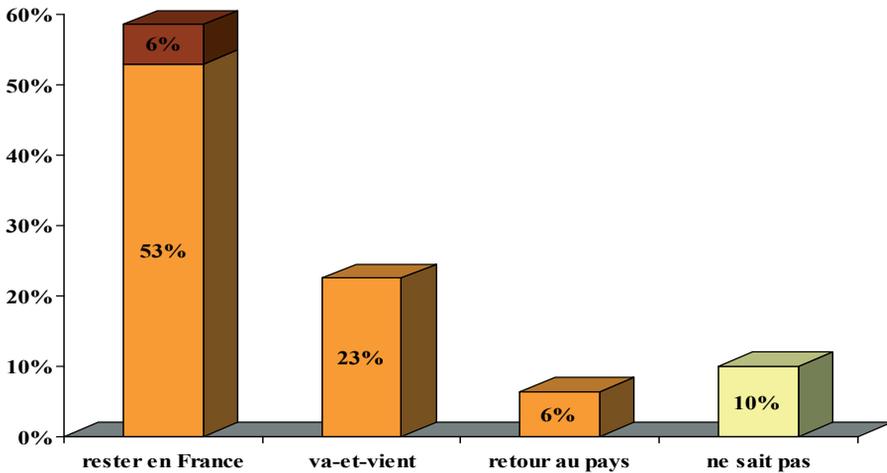
Les effets du regroupement familial n'ont pas concerné uniquement les conjoints et les enfants : près de 30% des immigrés ont eu au moins un parent (père ou mère) vivant en France. Certains sont venus enfant avec leurs parents mais d'autres les ont fait venir sur le tard. Cette venue des parents en France a une importance décisive dans l'intégration et l'enracinement des immigrés.

Au total 7% des personnes interrogées ont vécu une période de ‘conjugalité à distance’ ou de ‘faux célibat’, qui se traduit dans les données par une date de mariage antérieure à celle de la vie commune.

Le regroupement conjugal est négligeable parmi les ressortissants des pays européens à part pour les Portugais (2,3%). Il intéresse en premier lieu les Marocains (16,2%), les Algériens (13,8%) et les Turcs (11,2%) et un peu moins les Tunisiens (9,2%).

Quelques particularités par pays : une large surreprésentation des familles au Maghreb, dans les autres pays d’Afrique et en Turquie. Une surreprésentation des couples et des femmes isolées en Europe. A relier aux structures par âge avec en Europe une immigration plus ancienne, plus d’enfants ayant déjà décohabité et donc plus de couples et d’isolés. En Afrique et Turquie = immigration plus récente, les familles sont encore constituées. Une surreprésentation des hommes isolés parmi les algériens, plus de cohabitations et de familles parmi les asiatiques, moins d’isolés parmi les ressortissants portugais.

Les perspectives résidentielles avant la retraite



Source : CNAV, PRI 2003

À l’heure des choix, quel lieu pour la retraite ?

L’histoire des migrations en France a été marquée au XXème siècle par le passage des migrations temporaires aux installations définitives. L’ampleur du phénomène est difficile à évaluer, faute de statistiques sur les sorties du territoire. Une indication est fournie dans les fichiers du régime général de l’assurance vieillesse, qui permettent de comptabiliser ceux qui, nés à l’étranger et ayant travaillé en France, perçoivent des retraites à l’étranger, généralement au pays d’origine. Une exploitation de ces données réalisée (Pascal, 2005) sur les personnes qui ont pris leur retraite, montre que les retours ne sont pas rares, mais qu’ils sont surtout le fait de personnes ayant passé peu d’années en France : les

carrières en France de ceux qui perçoivent leur retraite au pays sont courtes et les pensions bien plus faibles que celles perçues en France par les personnes nées à l'étranger. Ces données suggèrent que ceux qui retournent au pays d'origine le font plutôt après une durée de séjour en France relativement courte, quand ils sont encore assez jeunes pour entreprendre de nouveaux projets au pays ou qu'ils ont moins de liens qui les y retiendraient.

Le lieu souhaité pour la retraite : d'abord le pays d'accueil

La retraite annonce la fin du lien social et spatial avec le monde du travail. C'est alors l'occasion de plier bagage et d'aller jouir de sa retraite ailleurs, la pension suivant fidèlement partout. Mais ce n'est pas si simple : les individus ont un territoire et des attaches, souvent aussi efficaces que celles qui les liaient à l'univers professionnel. Pour ces immigrés qui ont été mobiles dans le passé, on aurait pu penser qu'ils le seraient également après la vie active. Or, cela ne cesse de surprendre, il n'en est rien. Ils choisissent massivement de demeurer en France.

Les différences suivant le sexe ne sont pas négligeables. Les femmes souhaitent plus souvent rester en France que les hommes (63% contre 56%). Plus que les hommes elles mentionnent la proximité d'avec les enfants et la plus grande autonomie dont elles bénéficient en France, par rapport à celle qui serait la leur dans de nombreux pays d'émigration. À l'inverse, les hommes envisagent plus fréquemment que les femmes de s'inscrire dans une logique de va-et-vient (26% au lieu de 19%). Il n'en demeure pas moins que les choix de localisation à la retraite participent a priori d'une logique de couple et résultent d'une négociation entre les conjoints qui vont vieillir ensemble.

Après la retraite

Vivre en France après avoir quitté la vie active signe d'une certaine façon la volonté d'installation définitive en France. Parmi ceux qui sont déjà à la retraite, une minorité s'était posé la question et seuls 7% avaient envisagé de quitter la France tandis que pour 91%, y rester allait de soi. Comme raison principale, deux sur trois invoquent la présence d'enfants et de famille en France. Les autres raisons mentionnées sont le logement ou les amis, le fait de ne pas avoir d'attaches ailleurs (4%). Quelques-uns ont fait un essai de retour au pays et sont revenus en France. D'autres confient qu'ils auraient du mal à s'adapter aux modes de vie et aux mentalités du pays d'origine, d'autres qu'ils y craignent le manque de liberté, l'absence de démocratie. Un petit nombre (2,4 %) dit être resté pour se soigner et une proportion significative (16 %) déclare être demeurée en France parce qu'elle s'y sent bien.

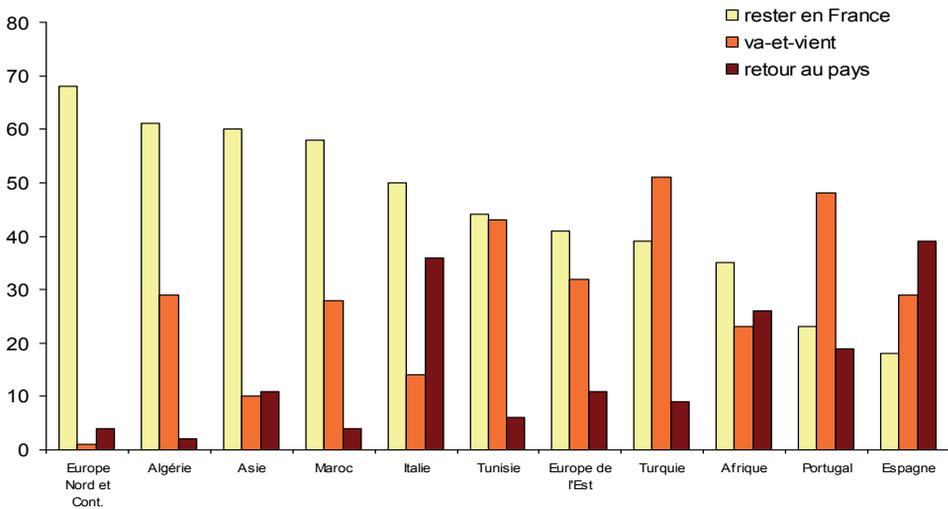
On peut se demander néanmoins si, une fois en retraite, certains ne se décideraient pas à déménager. Très peu nourrissent ce projet (8% des hommes et 5% des femmes). Plus de la moitié d'entre eux souhaitent continuer à résider en France, mais dans une autre région, de préférence méridionale, conformément à la tendance connue par ailleurs à se déplacer vers le soleil.

Si temps : l'implantation en rapport avec la famille, l'ancienneté de résidence, le bien-être dans le pays d'accueil qu'on a fait sien, l'implication dans la vie sociale

mais également avec la citoyenneté constituent des indices d'enracinement à la France. L'enquête montre un engagement citoyen des immigrés retraités important, s'affirmant par leur participation électorale, non seulement en France mais aussi dans le pays d'origine. Par ailleurs, presque tous les immigrés, retraités ou non, estiment important que leurs enfants votent en France, respectivement 91% et 89%. Ils manifestent ainsi, à travers leur descendance, une forte adhésion au pays d'accueil qu'ils en aient ou non acquis la nationalité (parmi les retraités les femmes ont plus souvent fait cette demande (35%) que les hommes (25%)).

	Rester en France	Va-et-vient	Retour au pays	Ne sait pas	Total
Vivre avec un conjoint né en France	76%	12%	3%	9%	100%
Acquisition de la nationalité française	73%	15%	4%	8%	100%
Etre propriétaire en France	67%	21%	4%	9%	100%
Avoir tous ses enfants à vivant à l'étranger	53%	21%	9%	17%	100%
Ensemble immigrés (rappel)	59%	23%	6%	10%	100%

Choix de vie pour la retraite selon les pays d'origine



Source : PRI, CNAV, 2003

Des différences selon les pays d'origine, malgré une même tendance dominante

La même tendance à vouloir rester en France se retrouve pour toutes les zones géographiques, en dépit de quelques variations. Le désir de retour au pays d'origine, tout en restant toujours très minoritaire, est néanmoins plus élevé de la part des ressortissants d'Afrique (18%), qui se distinguent de tous les autres groupes en souhaitant repartir deux fois et demi plus souvent que la moyenne. Les originaires du Portugal viennent en seconde position, avec un taux de près de 11%. Ce désir est particulièrement faible parmi les Européens du Nord (3%) et de l'Est (2,7 %) et chez les Algériens (2,7%), ces derniers exprimant aussi un fort taux d'incertitude.

Les Portugais sont, avec les Tunisiens, ceux qui souhaitent le plus largement vivre leur retraite sur le mode du va-et-vient. Les Italiens et les Européens du Nord se prononcent très massivement pour le maintien en France. La jouissance d'un logement personnel au pays d'origine incite un peu plus souvent au retour au pays (12%) mais surtout et plus souvent, au va-et-vient (45%).

Qui choisit le va-et-vient ?

Pratiquer le va-et-vient entre la France et le pays natal pendant la retraite, implique la possession de ressources physiques et économiques pour l'assumer. Quels que soient les situations et les pays d'origine, un bon niveau de revenus favorise ce choix, de même qu'une bonne santé. Toujours plus fortement exprimé par les hommes que par les femmes l'option des allers et retours implique davantage de couples et diminue en cas de veuvage. Le va-et-vient est moins fréquent parmi les propriétaires et ceux qui ont acquis la nationalité française. Avoir de la famille au pays influence ce choix de façon très significative qu'il s'agisse des enfants, de la fratrie ou d'autres membres de la famille.

Qui choisit le retour au pays ?

Très minoritaire, le choix de retourner au pays est toujours plus fréquent chez les hommes que chez les femmes. L'intention de retour est fortement accrue parmi ceux qui ont des enfants au pays et, dans une moindre mesure, parmi ceux qui y ont des frères et sœurs ou d'autres membres de la famille. La migration s'inscrit le plus souvent dans le cadre de stratégies familiales complexes, ayant pour objet le regroupement des différents membres de la lignée familiale.

Des pays plus ou moins attrayants

Les retours sont donc aussi déterminés par l'attrait du pays de naissance qui peut évoluer dans le temps. La croissance économique et la modernisation ont ainsi transformé des pays anciennement fournisseurs d'émigrants en pays d'immigration (cas de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal) qui ont vu s'intensifier les mouvements de retour. D'autres pays européens connaissent au contraire un mouvement plus intense de départ des immigrés âgés. En Allemagne, par exemple, le taux de « rémigration » des personnes de plus de 50 ans paraît assez élevé. Il a représenté en 1995 12 % des départs des immigrés de tous âges

La théorie des « push » et « pull », bien familière à ceux qui étudient les phénomènes migratoires, est généralement invoquée pour comprendre les motivations de ceux qui quittent leur pays pour un autre. Ces facteurs peuvent tenir, soit aux conditions de vie dans le pays d'origine qui les poussent à partir (push), soit à celles du pays d'installation qui les attirent (pull). Ce même schéma peut aussi bien s'appliquer aux intentions éventuelles de retour, mais en sens inverse. Le pays d'origine peut attirer le futur retraité (pull), ce qui le conduirait à quitter la France. Il peut au contraire exercer une action de repoussoir (push) qui le dissuaderait d'y retourner. Mais ces attractions et répulsions entrent en compétition avec les multiples attaches personnelles que les immigrés ont nouées au cours de leur vie en France. Aussi, pour mieux dégager ces facteurs liés au pays, nous avons procédé de la façon suivante. Nous avons sélectionné les individus faiblement enracinés en France, qui ne répondent pas à au moins trois des quatre critères mis en évidence par Mesrine

et Thave (conjoint né en France, être propriétaire, acquérir la nationalité française, avoir ses enfants en France). Puis nous avons étudié leurs intentions en matière de perspectives résidentielles, selon le lieu de naissance. Cela nous a amenés à distinguer deux groupes de pays.

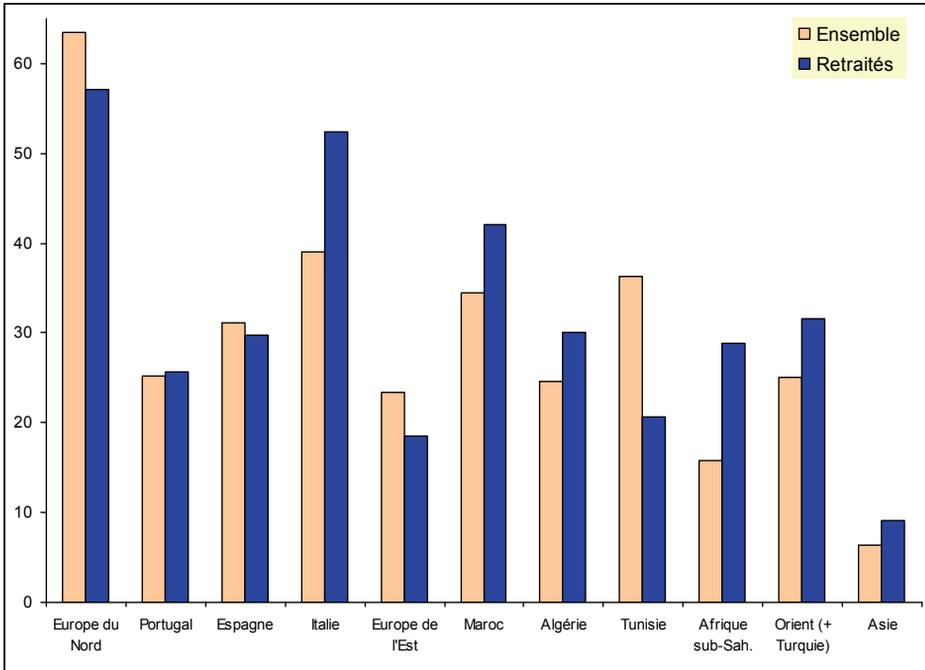
Dans le premier sont rassemblés ceux qui, libérés des attaches personnelles à la France, continuent d'exprimer un lien qui semble fort au pays d'accueil et se prononcent plus souvent que la moyenne pour le maintien sur place après la retraite. Ce groupe de pays dont une majeure partie des ressortissants immigrés paraît «solidement implantée en France» peut aussi être considéré comme moins attractif pour ses émigrés. On pourrait dire que ces immigrés tendent à rester en France «malgré tout» (malgré l'absence des enfants à leurs côtés, malgré la non-acquisition de la nationalité française ou de leur logement en France...). La perspective de retourner au pays est faible, voire fermée. Ces pays semblent donc exercer une action de type «push». On y retrouve des ressortissants d'Europe du Nord et continentale. Pour les pays du Maghreb c'est également l'expression d'un grand attachement à la France et sans doute la conséquence de problèmes politiques et sociaux dans les pays d'origine, notamment en Algérie.

Dans le second groupe, figurent ceux qui, libérés des liens, souhaitent davantage que la moyenne pratiquer des va-et-vient ou retourner vivre dans un pays apparaissant plus attractif. Les immigrés issus des pays ou régions d'origine appartenant à ce groupe expriment ainsi un «maintien en France sous condition» et une plus forte attirance pour leur pays natal. De tous les immigrés, ce sont ceux d'origine espagnole qui souhaitent le moins rester en France quand ils n'ont ni adopté la nationalité française, ni accédé à la propriété en France, ni contracté une union mixte. L'Espagne s'est profondément transformée depuis l'époque où beaucoup de ses ressortissants en sont partis pour fuir la dictature et la misère. De plus, les migrations de retour des Espagnols s'inscrivent dans un flux croissant d'Européens choisissant de passer leur retraite en Espagne. Comme les Italiens, ils préfèrent le retour définitif aux «va-et-vient». Les Portugais et les Turcs ont pour leur part tendance à privilégier les transmigrations qui deviennent le comportement résidentiel souhaité en prévision de la retraite.

Parmi les pays d'Afrique (pris globalement dans la moyenne) dont les ressortissants optent le plus souvent pour le retour, citons le Sénégal (25%), la Côte d'Ivoire (24%) et le Mali (17%).

Taux de transmigrants selon les pays d'origine

definition : au moins un séjour d'un mois une fois par an)



Les allers retours sont parfois indispensables aux individus, qui trouvent dans ces va-et-vient un équilibre identitaire en cohérence avec leur histoire de vie. La retraite peut favoriser cette forme de mobilité et pour certains, fréquence et durée de séjour au pays d'origine ont augmenté. Depuis leur installation en France, 88% des personnes interrogées y sont retournées plusieurs fois et seules 5% d'entre elles une seule fois. Ceux qui ne sont jamais repartis au pays natal sont très peu nombreux, seulement 7%.

Fréquence et durée des retours

Les fréquences et durées de séjours varient fortement selon les pays de destination. Entre les courts séjours de moins d'une semaine dans les pays frontaliers, ceux d'une à deux semaines dans les autres pays européens et les longs séjours de plus de deux mois en Afrique ou en Asie, la grande majorité dure entre deux semaines et deux mois. Ceux de plus d'un mois, minoritaires en Europe, représentent environ la moitié des séjours dans les autres continents.

Alors que pour les actifs, il s'agit plus souvent de passer des vacances (55% et 40% pour visiter la famille), les proportions sont inverses pour les retraités (57% pour visiter la famille contre 40% pour les vacances). La grande majorité de ceux qui vont au pays sont logés par la famille (58% des actifs et 61% des retraités) mais près d'un sur trois y réside dans son logement personnel.

Ceux qui ne retournent jamais ou rarement au pays d'origine

Certains immigrés ne retournent jamais au pays. Ils sont 8% à ne l'avoir pas revu depuis qu'ils en sont partis et 5% n'y sont allés qu'une fois et n'ont pas l'intention d'y retourner. Ils invoquent en premier lieu qu'ils se sentent mieux en France (30%), puis l'absence d'attaches au pays (22%), l'insécurité qui y règne (15%). D'autres parlent d'un passé douloureux qu'ils maintiennent à distance (9%). Les raisons financières (6%), la fatigue du voyage et les problèmes de santé (5%) sont plus rarement invoqués. Les plus nombreux à ne jamais retourner au pays sont membres de minorités religieuses ou ethniques et ceux qui y ont subi des discriminations ou des maltraitements.

Critères de la transmigration

On recense près d'un tiers (31%) de transmigrants. Ce taux varie de façon significative en fonction de l'activité. Lorsqu'ils sont actifs, la proportion de personnes qui pratiquent le va-et-vient est de 29%. Les transmigrants sont plus nombreux parmi ceux qui ont davantage de temps libre. Les taux respectifs sont de 32% pour les retraités et 37% pour les autres inactifs. Ces données sont certainement sous-évaluées, en raison des « doubles résidences » qui échappent en grande partie au recensement (Borrel, 2004). Ce pourcentage est élevé parmi les Européens du Nord et les frontaliers (64%) et un peu moins parmi les retraités de ces pays (57%). Il est très faible chez les Asiatiques (6%) et chez les Africains (15%). Ce sont les coûts élevés liés aux voyages qui contraignent la fréquence des allers-retours.

La retraite n'accroît le phénomène de transmigration que vers certaines zones géographiques, le Maghreb et l'Afrique, la Turquie et le Proche-Orient. En Europe, ce sont surtout les actifs qui pratiquent le plus souvent la transmigration, à l'exception des originaires du Portugal qui intensifient ces va-et-vient pendant leur retraite. Finalement, la retraite favorise la transmigration vers les zones où elle est moins fréquemment pratiquée au cours de la vie active, l'Afrique, la Turquie et le Proche-Orient. Plusieurs facteurs interviennent et agissent dans des sens opposés : les retraités ont plus de temps que les actifs mais ils risquent davantage de connaître des difficultés de santé et une diminution de leurs ressources, toutes choses susceptibles de limiter les allers-retours. Par ailleurs, les effets de génération se cumulent aux effets de sélection (les retraités sont par définition ceux qui restent).

Le poids de l'histoire : de l'arrivée tardive à la transmigration

Les comportements migratoires au cours des différentes phases de la vie ont une cohérence. Les conditions qui ont marqué la migration, souvent dans la jeunesse, restent déterminantes au long de la vie. Ainsi les transmigrants sont moins nombreux à être venus enfants que les autres (6% contre 17%). En quittant leur pays d'origine, les premiers étaient plus souvent déjà engagés dans la vie professionnelle, en activité ou au chômage. Ils avaient donc déjà largement effectué leur socialisation dans leur pays d'origine. Beaucoup d'entre eux envisageaient plus souvent de repartir dans leur pays que de rester en France, contrairement à ceux qui ne transmigrent pas et dont le projet de s'installer définitivement au pays d'accueil était le plus répandu.

Un sentiment d'appartenance à La France malgré tout

L'immigration définie par Sayad comme une «double absence» (1999) est aussi une «double présence», deux cultures, deux pays. Ce partage identitaire, inhérent à la condition d'immigré, s'affirme dans le mode de vie transnational qui se déroule ici et là et transcende les frontières. C'est bien ce que révèlent les réponses à la question suivante : « En définitive, vous sentez-vous avant tout Français, Européen, du pays d'origine ou autre ? »

Un sentiment dominant d'identité française

Dans l'ensemble, les hommes et les femmes immigrés éprouvent un sentiment d'appartenance plus fort à la France qu'à leur pays d'origine : 46% des femmes et 43% des hommes disent se «sentir en premier Français(es)». Pour les autres choix, les réponses des hommes et celles des femmes sont très semblables. Ainsi le pays d'origine recueille 30% des réponses masculines comme féminines, l'Europe retient 17% des personnes des deux sexes, alors que 8% des hommes et 6% des femmes se définissent avant tout comme « citoyens du monde ».

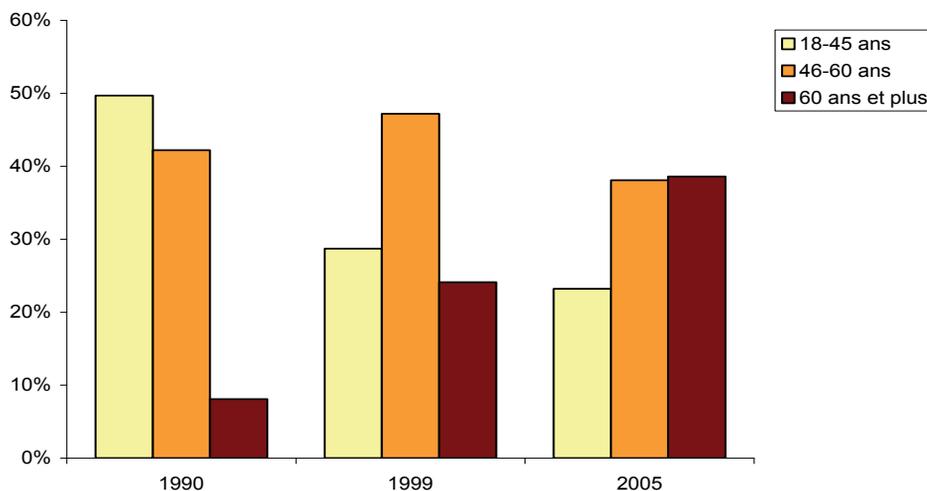
A l'image en Europe des immigrés portugais ou italiens, les séjours réguliers représentent une image accomplie de cet «entre-deux» caractéristique de l'expérience migratoire, dans le cadre d'un «va-et-vient identitaire». Cet internationalisme peut être contagieux : sous l'influence de ces émigrés qui vont et viennent régulièrement, c'est toute la communauté villageoise qui s'est ouverte aux échanges avec le monde extérieur. Les migrants communiquent leur «pluralité spatiale», formalisant ainsi un parcours idéalisé, en n'ayant plus à choisir entre l'oubli et le retour.

Foyers

S'il convient de souligner la situation paradoxale des migrants logés dans les foyers qui restent en France au moment de la retraite et ce, malgré des conditions de vie précaires, il faut également nuancer le discours classique qui, de façon stéréotypée, tend à ne rendre compte que du caractère soumis et du caractère subi de leur situation de résidants, sans considérer leur capacité d'adaptation aux situations de vie les plus inextricables.

L'ampleur du phénomène resterait limitée si l'on se contentait de s'intéresser aux effectifs concernés : environ 100 000 personnes résidaient en foyer en 2005, dont 80 000 de plus de 45 ans. La pensée dominante d'une présence immigrée temporaire qui serait toujours renouvelée, associée à l'absence d'action politique intégrant ce phénomène, a créé les conditions propices à l'exclusion d'une génération de travailleurs immigrés. Le foyer, sans y être préparé, a vieilli avec ses résidants et, sans transition, a changé de statut : il était le lieu de vie d'une population jeune et active ; il héberge maintenant une population masculine inactive et retraitée.

La situation des résidents des foyers



Source : INSEE, RGP 1990, 1999, ACSE 2007

Ces hommes ont vieilli « dans les murs », phénomène unique dans le paysage de l'habitat en France. L'histoire des foyers se confond avec celle des individus pour lesquels ce lieu a souvent constitué la première et unique étape de la migration. Ainsi, parmi les hommes immigrés résidant en foyer en 1999, six sur dix y habitaient déjà en 1974

Les résidents des foyers : un profil homogène

Hommes immigrés (en 1999) ...	Total en foyer	Total vivant seuls	Total hommes immigrés
âgés de 50 à 69 ans	63%	33%	32%
originaires d'un pays du Maghreb	62%	41%	32%
originaires d'un pays d'Afrique Subsaharienne	28%	12%	8%
arrivés en France entre 1960 et 1979	69%	45%	48%
vivaient en couple à la migration	54%	41%	32%
pères à la migration	48%	39%	29%
âges moyen à la migration	25,5 ans	20,2 ans	20,6 ans

Source : INSEE, INED, Enquête Histoire Familiale 1999

Le mode de vie qu'imposent les foyers dans la durée est très particulier. Vieillir seul constitue un facteur de fragilisation, qui peut se traduire par une dégradation de l'état de santé et des conditions d'existence. Pour les hommes immigrés que nous évoquons, cette question se pose avec une acuité plus grande encore, car s'il est vrai que la famille existe, elle se trouve le plus souvent à distance. Dans la plupart des cas, le regroupement familial n'a pas eu lieu car les mesures le favorisant (apparues

au milieu des années 1970) sont intervenues trop tard pour ceux qui vivaient en France depuis déjà une décennie ou davantage. Certains immigrés âgés, parmi les plus affaiblis, tentent sur le tard d'organiser ce regroupement. Mais il est, rendu très difficile, voire impossible compte tenu des conditions de ressources et de logement exigées

D'autres caractéristiques les rapprochent, les distinguant des hommes immigrés résidant dans les autres secteurs d'habitat : moins qualifiés et moins diplômés (seuls 30% ont dépassé le niveau du primaire), ils ont migré plus tardivement, alors qu'ils étaient actifs, mariés et pères de famille (soit à un peu plus de 25 ans en moyenne). On a parfois tenté de nuancer cette homogénéité en opposant les « hommes du fer » (les travailleurs des usines automobiles aux carrières plutôt linéaires), aux « hommes du béton » (les travailleurs du BTP, aux parcours professionnels cahotiques et, à terme, aux pensions de retraite d'un montant moins élevé).

La période entre la fin du travail et le passage à la retraite, qui peut s'étendre sur une dizaine d'années selon les cas, est une étape de fragilisation et de risque de précarité.

Choix de vie, lieux de vie

Tous les résidants ne cumulent cependant pas l'ensemble de ces difficultés, et des éléments positifs éclairent la vie des foyers. D'une part, la collaboration progressive de multiples partenaires (collectivités locales, services de santé, milieu associatif et culturel) ainsi que l'inscription des résidants dans les schémas gérontologiques locaux permettent une ouverture importante et nouvelle vers l'extérieur. D'autre part, les résidants eux-mêmes prennent du recul par rapport à ce portrait qu'on veut peindre d'eux : celui d'hommes soumis, victimes d'un destin qui leur échapperait totalement. Ils se révèlent acteurs à part entière, opérant des choix, et cela même en situation de discrédit (Delcroix, 2005). C'est ainsi que l'on peut comprendre leur maintien en France, dans leurs lieux de vie habituels.

Le maintien en France : éclairage d'un paradoxe

Dans les conditions que nous avons décrites, le retour au pays semblerait a priori libérateur. Lorsque le résidant vieillit au foyer, que le passage à la retraite n'occasionne pas de changement, y a-t-il faillite du projet migratoire ? D'aucuns parlent d'un double échec, migratoire et social, car « bien vieillir quand on est résidant d'un foyer, c'est pouvoir le quitter » (Button, 1992). Les politiques s'y sont longtemps trompés : avec l'avancée en âge, l'immigration se voyait dépouillée de sa légitimité première, le travail. La question du retour au pays a occulté le débat sur les modalités d'un vieillissement digne en France, au profit de la recherche de mesures incitatives au retour (le rapport Cuq en 1996). Ce retour, désigné par les résidants comme une perspective envisageable, a souvent été qualifié de « mythe ». Beaucoup d'immigrés témoignent de leur crainte d'un retour définitif. Seraient-ils acceptés par leur famille, l'entourage ou le voisinage ? Comment vivraient-ils eux-mêmes cette « rémigration » ? Les expériences des retours temporaires leur font sentir la distance qui s'est installée entre eux et ceux qu'ils ont laissés derrière eux. Parallèlement, ils soulignent les raisons positives de leur maintien en France : la

qualité des soins, les droits à la retraite et les démarches à accomplir, les transferts d'argent à maintenir et qui pourraient perdre de leur valeur avec le jeu des devises. Mais au-delà joue la force de l'habitude ou plus exactement, l'enracinement.

Le va-et-vient, résolution du paradoxe

Chaque résidant décrit son ancrage en France par ce lien local, qui part du foyer auquel ils sont très attachés, en sublimant même leurs conditions de logement. Vivre dans un quartier où l'on a des connaissances, des amis, des points de repère (café, marché...), apparaît comme primordial. Les rencontres et les promenades font partie d'un quotidien « agréable et habituel », rassurant. Le foyer occupe alors la fonction de « bulle sociale », protectrice et pourvoyeuse de services (information, veille sanitaire, repas, espaces collectifs, sécurité des lieux...).

Pour ces hommes habitués à vivre seuls loin des leurs, le besoin d'indépendance et de liberté domine. Peu repartent définitivement vivre au pays. La majorité effectue des allers et retours, une ou plusieurs fois par an. Ce va-et-vient trouve parfois ses limites avec l'état de santé ou les dissensions, voire les ruptures familiales. Le foyer permet ce qu'un logement classique avec un loyer plus élevé empêcherait. Il n'engage pas ses occupants à rester trop longtemps au pays, tout en leur permettant d'y séjourner régulièrement.

Le logement des immigrés à l'épreuve du vieillissement : des connaissances pour l'action

Marie-Dominique AMAOUCHE, *Ville et Habitat*

Anne FEVOTTE, *ADOMA*

Cette recherche s'intéresse à un public particulier, celui des migrants vieillissants en foyers – et à une forme de mobilité particulière, la transmigration. Cette thématique est au cœur des préoccupations d'Adoma, sachant que cet organisme loge les 2/3 de la population vieillissante hébergée en foyers en France, et que ces 30 000 travailleurs migrants représentent la moitié de ses résidents.

Notre recherche s'est constituée à partir de deux questions problématiques : En quoi le système résidentiel de ces migrants détermine-t-il les conditions de leur vieillissement en foyer ? Et comment s'organise la prise en charge du vieillissement de ce public, dans le respect de leur spécificité et dans le cadre de l'accès aux droits ?

Elle a deux objectifs :

- Mieux connaître les mécanismes de la transmigration des populations de 55 ans et plus et mieux comprendre les attentes, y compris implicites, et les moyens que peuvent mobiliser les migrants, pour apporter des réponses adéquates aux besoins
- Analyser les réponses apportées localement à ces besoins, les partenariats mis en place, les financements mobilisés et proposer des pistes de réflexion et des actions.

1. Les mobilités des immigrés en foyer / modes de vie et besoins

La transmigration comme pratique fondatrice

La transmigration entre la France et le pays d'origine est caractéristique de la trajectoire résidentielle des « célibataires géographiques » vivant en FTM. Dans les résidences Adoma – selon les résultats d'une enquête de 2005 dans 50 résidences – 70% des plus de 60 ans seraient des transmigrants, une proportion qui croît jusqu'à 75 ans pour régresser après. Seuls deux types de personnes ne pratiquent pas ces navettes régulières, des isolés ayant perdu tout lien avec le pays d'origine, et des migrants dont le réseau familial et social, les enfants en particulier, se situe majoritairement en France.

La transmigration installe le résident de foyer dans un mode de vie caractérisé par la double résidence. La première obligation du migrant est de loger sa famille, obligation morale qui se double d'une contrainte financière, plus ou moins lourde selon le nombre et l'âge des enfants notamment. Les modalités de l'aide évoluent avec l'âge du migrant et les trajectoires de ses proches, mais elle demeure une contrainte forte, acceptée, fondatrice de sa situation de célibataire géographique.

Le rythme des allers-retours évolue au cours de la vie du résidant. Pendant la période d'activité, le séjour dans le pays d'origine a lieu pendant les vacances.

La période d'inactivité (chômage ou pré-retraite) qui précède fréquemment la retraite est une période de grande incertitude : Les navettes sont dépendantes de la baisse de revenus, des transformations dans l'équilibre familial qui peuvent naître du changement de statut du migrant ... Deux tendances se dessinent : soit l'allongement du séjour dans le pays d'origine, les retours étant alors liés aux contraintes administratives, soit au contraire des voyages moins fréquents.

Le passage à la retraite est théoriquement celui du choix, pratiquement celui de l'impossible choix. Pour certains, des deuils sont à faire : ceux qui souhaitent un regroupement familial, tout en sachant que « il est trop tard ». Ceux qui partent « définitivement » et reviennent quelques mois ou années après, pour se réinstaller dans l'alternance. Mais, quand la retraite s'accompagne d'une santé acceptable, s'instaure cependant une période « de liberté » : les allers-retours sont fréquents mais irréguliers, selon les variations des deux contraintes principales : les rapports que le migrant entretient avec les siens et sa situation administrative en France (en y incluant la prise en charge de la santé). C'est la reconnaissance de fait de la double résidence.

Le vieillissement et ses aléas viennent interférer dans cet équilibre temporaire, chaque difficulté supplémentaire remettant en cause un mode de vie qui devient de plus en plus précaire.

Le vieillissement en foyer des transmigrants - des difficultés cumulées

La transmigration est la clé de compréhension des conditions de vieillissement en foyer des résidants d'origine étrangère. La première caractéristique de ces migrants est la pauvreté. Le migrant est doublement pauvre : il dispose le plus souvent d'une faible retraite due à un parcours professionnel incomplet, et il est en général assujéti à un apport financier à sa famille.

La solitude et l'isolement s'accroissent avec le temps. Les rapports avec la famille se sont fréquemment distendus avec la maturité des enfants, une incompréhension réciproque s'installe, tant du fait des choix et modes de vie des enfants que des évolutions économiques et sociales dans le pays d'origine. Le décalage entre les bénéfices attendus de la migration et le bilan à l'heure de la retraite est pour le migrant une source de souffrance et de repli.

La dégradation de la santé est souvent plus précoce que pour l'ensemble de la population. Du fait de conditions de travail difficiles et d'un mode de vie fait de privations, les difficultés liées aux pathologies et au vieillissement s'installent tôt, et sont accentuées par une fréquente attitude de déni et un recours insuffisant aux soins.

Aller et venir, une liberté préservée à tout prix. En dépit de ses difficultés matérielles et problèmes de santé, le résidant met tout en œuvre pour maintenir ce qui lui apparaît comme sa liberté principale, sa liberté de déplacements et ses voyages dans le pays d'origine. Comprendre cette priorité est un préalable à une politique d'accompagnement du vieillissement de ces résidants particuliers, prêts à renoncer à des aides et des soins si ceux-ci sont des freins à sa mobilité – pour laquelle il doit déjà composer avec les contraintes administratives.

La chambre de foyer comme domicile

Ce qui apparaît comme le choix de la chambre de foyer comme logement ne peut être compris que dans ce contexte : la chambre de foyer est le logement le meilleur marché possible, si on excepte le marché des logements privés indignes, que certains résidents ont connu, et quitté pour un FTM.

C'est la chambre elle-même, quelle que soit sa taille, qui constitue l'espace privé du migrant. Avec l'âge, le migrant y passe de plus en plus de temps, y prend ses repas. Le repli souvent constaté s'accompagne fréquemment d'une volonté de discrétion - à la fois « ne pas déranger » et « être tranquille » - qui sert aussi à camoufler la réalité de l'état de santé ou l'extrême pauvreté.

Il y a par contre une faible appropriation des parties communes des unités de vie, cuisines et sanitaires, sauf exception. Cette organisation des chambres autour d'espaces partagés apparaît le plus souvent aux résidents comme une contrainte, et ce d'autant plus que la taille de l'unité de vie est importante. Par ailleurs, le fonctionnement des unités de vie se dégrade avec les problèmes de santé de ses membres, chacun cherchant à disposer des espaces communs à des moments où il y sera seul, alors même que la présence des résidents dans la journée y est de plus en plus importante.

Et pourtant, ...les résidents expriment une crainte envers une réhabilitation qui les obligerait à quitter leur chambre pour un studio, ou le foyer pour un autre établissement – crainte plus ou moins étayée selon leur connaissance des projets en cours dans leur environnement. Les raisons invoquées sont une augmentation possible du coût de la redevance – jugée inacceptable, aussi faible soit-elle – et la nécessité de s'adapter à un autre voisinage, les équilibres trouvés au sein de l'unité de vie actuelle apparaissant soit comme une chance, soit majoritairement comme un moindre mal.

2. Accompagner les résidents immigrés vieillissant en foyer et adapter les logements

C'est parce que la prise en charge du vieillissement est un axe fort du contrat d'objectifs actuel que, suite à l'analyse faite dans le cadre de cette recherche et à la lumière des projets qui sont développés, Adoma a élaboré une démarche de projet global pour aider les équipes à apporter des solutions aux difficultés fréquentes de la population vieillissante. Les orientations d'Adoma pour les années à venir confirment cette volonté en déployant des moyens pour l'adaptation du bâti et en recherchant des synergies partenariales.

Une démarche de projet global sur les territoires concernés

Elle repose sur un tryptique :

- Le repérage des difficultés des résidents dans leur vie quotidienne : ce sont les responsables de résidence qui, les premiers, constatent les problèmes rencontrés par les résidents âgés le plus souvent isolés. Ils exercent une fonction de veille indispensable.
- L'identification des professionnels susceptibles de répondre aux besoins des

résidents âgés : un réseau de partenaires gérontologique doit être constitué localement.

- L'état des lieux du bâti : il permet d'évaluer les points critiques pour le confort des résidents âgés et d'anticiper la faisabilité des adaptations à mettre en œuvre.

C'est à partir d'une synthèse de ces éléments de connaissance que le pilote du projet met en place les actions pour aboutir à un diagnostic partagé avec les partenaires et les résidents pour élaborer ensuite la juste réponse en terme de projet de vie et d'adaptation du bâti.

Conjointement, une réflexion s'impose sur les coûts et les possibilités de financement devant permettre une incidence soutenable sur les redevances dont devront s'acquitter les résidents.

Des ressources indispensables pour l'accompagnement des personnes

La formation des responsables de résidence passe par une approche de la vieillesse, de ses mécanismes, de ses effets et des risques qui l'accompagnent afin qu'ils exercent au mieux leur fonction de veille auprès des résidents âgés fragiles. Il s'agit aussi de leur donner une information sur les dispositifs et services de droit commun à destination des personnes âgées (APA, action sociale des caisses de retraite, aide sociale, services d'aide et de soins à domicile, établissements pour personnes âgées, CLIC, CCAS...).

La présence d'un coordinateur social permet de mobiliser le partenariat. Il est le garant de l'inscription des foyers dans le réseau gérontologique local. Il met en lien les professionnels des services aux personnes âgées avec les responsables de résidence. Il suscite une réflexion pour un fonctionnement adapté des services auprès de ce public spécifique. A Aix-en-provence, c'est ainsi que deux auxiliaires de vie du CCAS interviennent quotidiennement sur les deux unités de vie adaptées avec un financement mutualisé par le Conseil Général, la CRAM-Sud-Est et la caisse de retraite Prémalliance.

Il s'avère aussi qu'une médiation santé-vieillesse auprès des résidents leur permet d'accepter les soins et les aides quand leur situation devient fragile. Le médiateur quand il connaît bien les secteurs sanitaire et gérontologique, a fortiori quand il est infirmier, a toute légitimité à s'adresser aux professionnels médicaux et médico-sociaux. Dans ce travail d'interface, il est bien placé pour trouver avec eux un mode opératoire adapté.

L'adaptation du bâti pour le confort d'usage des résidents âgés

Des recommandations techniques et architecturales ont été élaborées en interne. Elles constituent un mémento programme à disposition des équipes amenées à travailler sur l'adaptation du bâti pour les personnes âgées.

Il s'agit de dispositions ergonomiques qui doivent faciliter les actions et les gestes de la vie quotidienne des personnes âgées – sans pour autant être des aménagements pour personnes handicapées.

Elles s'appliquent dans des opérations de réhabilitation légère ou lors d'interventions ponctuelles dans un bâtiment existant.

Lors des opérations de construction ou de réhabilitation lourde, la réglementation handicapés s'applique systématiquement.

Les préconisations concernent le logement qu'il soit autonome ou en unité de vie. Elles portent aussi sur les espaces de la résidence, qu'il s'agisse de l'accessibilité aux bureaux et aux espaces services ou de l'accès à la résidence allant de l'espace public jusqu'aux logements.

Pour chaque projet d'adaptation, un maximum de ces dispositions ergonomiques doivent être recherchées pour améliorer la fonctionnalité des espaces. Des compromis les plus intéressants possibles doivent être étudiés prenant en compte le nombre et la surface des chambres et des espaces partagés.

A titre d'exemple, à Gennevilliers, un projet vieillissement a été développé dans une résidence de 432 logements comportant des unités de vie de 16 chambres de 7,5 m² avec, en confort partagé, une cuisine - salle à manger et des sanitaires (3 douches, 4 wc dont 2 « à la turque » et un espace buanderie)

Deux unités de vie ont été traitées pouvant répondre aux besoins actuels de la population âgée en difficulté. Chaque unité de vie comporte dorénavant 7 chambres de 7,5 m², 3 chambres de 15 m² avec sanitaires individuels, une cuisine – salon - salle à manger, 2 douches à siphon de sol avec barres d'appui, 2 wc avec cuvettes surélevées et barres d'appui, une salle d'eau (lavabo, douche et wc) aux normes handicapés. Un espace buanderie avec lave-linge et sèche-linge a été aménagé.

L'éclairage a été renforcé et un soin particulier a été porté aux matériaux (qualité, coloris).

Une rampe extérieure et des mains courantes ont été installées aux entrées de la résidence.

Ces aménagements permettent de préserver l'autonomie des résidents âgés et sont tout à fait satisfaisants pour l'intervention d'auxiliaires de vie et d'infirmières.

DÉBAT

Francine BENGUIGUI

Merci pour ces exposés. Je vais demander à la salle ses réactions sur ces deux exposés particulièrement importants.

Sigrine GENEST, ACADIE

Y-a-t-il un ascenseur ?

Anne FEVOTTE

Oui. On ne peut le faire que s'il y a un ascenseur ou la possibilité d'en installer un.

Vincent CARADEC

J'ai une petite question également : lorsque l'on adapte un appartement, lorsque l'on passe de 7 m² à 15m², comment le loyer évolue-t-il ? Est-il possible de le maintenir à niveau équivalent ? C'est un point essentiel pour les résidents.

Anne FEVOTTE

Oui, tout à fait. Je ne suis pas la mieux placée pour parler des redevances, cela dépend des endroits. Ce que je disais au départ, c'est que comme ils sont déjà vieux, pauvres et malades, nous n'allons pas les faire payer beaucoup plus cher pour ça. L'installation d'ascenseur, les aménagements extérieurs, cela profite à l'ensemble de la résidence, donc le coût a été réparti sur l'ensemble des chambres du foyer. Ce que l'on remarque, c'est que ce ne sont pas les personnes situées dans les minima sociaux qui souffrent le plus des hausses des redevances, car ces logements sont conventionnés par l'APL, qui absorbe la différence. Les personnes qui en souffrent le plus sont celles qui sont situées dans des plafonds de ressource à la limite des minima.

Marie-Dominique AMAOUCHE

Lors des études de cas, nous avons bien vu que leur stratégie se définit d'abord en fonction de leur solitude, de leur isolement et de leur rapport très fort au pays – les isolés hésitent beaucoup moins – et ensuite par rapport à leurs ressources actuelles et au différentiel qui se créera. Il est clair que ce sont ceux qui ont les ressources les plus modestes qui acceptent le mieux ce type de logement.

Nathalie CHOMETTE

Pour compléter cette partie un peu plus technique de fixation de la redevance, je dirai que si la personne est bénéficiaire de minima sociaux, elle est très bien solvabilisée par l'APL. Les hausses de redevance qui peuvent découler de ces travaux sont minimes. Le problème se pose pour les personnes qui ont des ressources proches du SMIC. Là, effectivement, nous avons une vraie difficulté. Mais que cela soit pour l'expérimentation, ou pour les constructions neuves que nous mettons en œuvre pour des logements de type T1, le reste à payer est très peu sensible pour les bénéficiaires des minima sociaux, qui constituent une grande partie de nos résidents. Les problèmes se situent souvent là où les revenus se rapprochent du niveau du SMIC. Là, nos logements ne sont plus aussi compétitifs que ce que nous pourrions avoir sur le marché ordinaire. La redevance, c'est le loyer, les charges, les fluides et le mobilier.

C'est une redevance « tout compris » : la personne n'a qu'un reste à payer qui couvre véritablement la différence. Par ailleurs, 80 % de nos résidents sont bénéficiaires de l'APL. Mais votre question est tout à fait importante ; cela fait partie des choix que nous menons notamment dans le cadre d'un nouveau programme de montant de la redevance : comment pouvons-nous rééquilibrer nos opérations maitrise d'ouvrage avec cette solvabilisation. Cela fait partie des choix du bailleur.

Anne QUERRIEN

Je voulais vous demander : lorsque vous desserrez de 7 m² à 15 m², est-ce que cela veut dire qu'il y a de la vacance dans le foyer ? Que deviennent les gens qui n'entrent pas dans le schéma ?

Anne FEVOTTE

En général, ce sont des foyers où il n'y a pas beaucoup de turn-over. Sur le temps du projet, il y a des départs qui n'ont pas été remplacés. Huit personnes, puisque de la place a été organisée pour l'espace salon/salle à manger.

Nicole ROUSIER

J'avais cru comprendre que dans les enquêtes, les demandes des résidents portaient essentiellement sur l'amélioration du confort des chambres. Or, si j'ai bien compris, ce qui a été fait, c'est l'aménagement des parties communes.

Marie-Dominique AMAOUCHE

Tout dépend de ce que vous entendez par confort des chambres. Effectivement, ils sont tous très attentifs, mais ce qu'ils demandent est à nos yeux très modestes : il s'agit de repeindre, mettre une nouvelle glace, mettre une porte coulissante au placard ou avoir un fauteuil. Nous sommes même étonnés de la modestie de leurs attentes. Donc effectivement, leur espace privé est prioritaire, mais leurs demandes restent très modestes.

Anne FEVOTTE

J'ajoute que ce sont les espaces collectifs de l'unité de vie. Cela fait partie de leur logement. Nous avons aussi travaillé sur un projet à Aix-en-Provence et nous nous sommes aperçus que tout ce qui a été fait sur le mobilier – la partie lavabo, branchement –, représente une énorme amélioration. Sur Aix-en-Provence, nous n'avons pas tout à fait un an et demi de recul, et il n'y a aucune critique de l'espace privatif. Ils sont très contents de la façon dont cela fonctionne. Si, au début, ils étaient très observateurs des aides à domicile, ils les attendent désormais et vivent portes ouvertes. Ils vivent comme dans un appartement et peuvent continuer à faire des allers-retours. Les aides à domicile intervenant de façon mutualisée sur des projets de biens individuels, les départs ne modifient pas beaucoup le fonctionnement du service, qui s'y retrouve.

Francine BENGUGUI

Ceci m'appelle à dire qu'il y a accord entre les deux intervenants précédents et Rémi GALLOU sur le fait que les comportements innovants ne sont pas uniquement du côté que l'on croit. Je pense que la capacité d'adaptation des personnes dont vous parlez est assez forte et que c'est une question que nous pourrions peut-être approfondir en déconstruisant un certain nombre de représentations sur leur fragilité. Cela amène une question sur leur sociabilité : j'ai été frappée de lire dans la recherche-action d'ADOMA que ces populations, qui sont seules et vivent en collectivité, ont

l'air de peu s'entraider. Face à l'isolement, nous pourrions penser qu'elles s'entraident, Comment expliquez-vous cela ? Il me semblait que dans ses travaux sur les immigrés vieillissant en foyer, Rémi écrivait que l'entraide était assez fragile.

Marie-Dominique AMAOUCHE

Je crois qu'il ne faut pas sous-estimer le sentiment d'échec qui peut être vécu lorsqu'arrive le montant de la retraite. Là, les aidants font souvent état du choc qu'éprouve le migrant lorsqu'il voit le montant de sa retraite faible, après les années passées à travailler. Il y a un phénomène d'échec, de souffrance, de non-reconnaissance, qui est quand même très fort. Là, nous travaillons surtout sur la vague de migrants âgés qui vient du Maghreb. Nous n'avons pas fait d'étude approfondie là-dessus, mais le fait est qu'ils ne partagent pas un certain nombre de souffrances, de pauvreté et de difficulté de santé avec l'autre. Ce qui fait que le mécanisme est inverse à ce que l'on attendrait. Une unité de vie qui veut bien fonctionner avec des échanges peut se replier sur soi compte-tenu de la difficulté des uns et des autres. C'est un constat.

Rémi GALLOU

Si je peux me permettre de compléter : nous disions que l'entraide et la solidarité existent de chambres à chambres, mais elles trouvent leurs limites lorsque les difficultés deviennent trop lourdes... Lorsqu'il s'agit de monter un sac de courses, cela peut aller, mais ensuite, vis à vis des personnes désorientées ou gravement déficients cela devient compliqué pour les voisins de s'impliquer. Nous avons aussi enquêté dans les foyers AFTAM. Les foyers AFTAM ont une population qui provient en grand nombre d'Afrique noire. L'organisation des foyers est différente, nous avons des dortoirs, pas essentiellement des chambres. J'ai été à Montreuil dans des foyers AFTAM où nous trouvons des dortoirs de douze, seize ou dix-huit lits dans une même chambre. Donc, c'est organisé autrement, il y a une solidarité différente. Il y a également une collectivité des décisions, avec un responsable de groupe, un peu hérité des traditions que nous pouvons trouver dans les pays d'accueil. C'est toute une autre organisation et, donc, lorsque nous étudions les foyers dans leur ensemble, nous sommes obligés de prendre en compte la diversité. Cette diversité se décline à tous les niveaux, à tous les échelons locaux : à l'intérieur du foyer, à l'intérieur de l'ensemble des foyers, et ensuite dans la population immigrée.

Francine BENGUIGUI

C'est vrai que nous avons dans les foyers ADOMA une population relativement homogène et il est difficile de saisir la finesse des comportements des immigrés vieillissants qui varient selon les types de foyers, de populations et d'âge .

Isabelle MASSIN

Dans d'autres lieux, on avait expliqué que lorsque l'on faisait ces réhabilitations, compte tenu des allers-retours entre la France et le pays d'origine, il y avait, si je puis dire, une location partagée pour réduire les coûts demandés. Comme vous n'en avez pas parlé, j'aurais aimé savoir ce qu'il en est.

Anne FEVOTTE

Je n'en ai pas parlé parce que la démarche que nous avons menée chez ADOMA est essentiellement une démarche vis-à-vis des foyers où la population âgée est importante et ne fait pas partie du plan de traitement des foyers qui seront traités dans les années à venir. À chaque fois qu'il y a des foyers en réhabilitation, la prise

en charge du vieillissement est étudiée. Effectivement, la mise en place de chambres à location alternée peut rendre des services au moment de la réhabilitation, lorsqu'il faut vider un foyer pour le réhabiliter, mais ce n'était pas le sujet.

Patrice AUBERTEL

Je voulais participer au débat sur l'entraide en disant qu'il y a un autre programme du PUCA, citoyenneté urbaine, dans lequel il y a une recherche avec le GRDR, qui est une association de travailleurs africains qui vivent en foyer. Cette association explique que chaque foyer français est un village bis. Cela signifie qu'il y a une relation directe entre village africain et foyer. Le système d'entraide, comme vous l'avez expliqué, est articulé sur des allers-retours, et des responsabilités engagées à la fois en France et dans le pays d'origine (le Mali). Il y a un système collectif de villages bis qui existe en France. Or, les solutions que vous présentez sont des solutions mixtes, chambres individuelles et salle à manger collective. Cette organisation spatiale est-elle décidée avec les gens et tient-elle compte de leurs attentes qui s'inscrivent dans un système de coopération de proximité entre la France et l'Afrique ?

Anne FEVOTTE

Je trouve que c'est un autre sujet. Le travail de recherche qui a été mené concerne les populations migrantes du Maghreb. C'est la réalité du vieillissement chez ADOMA à l'heure actuelle. Je pense que nous pourrions refaire le travail dans quelques années, lorsqu'il y aura moins de migrants du Maghreb et beaucoup plus de l'Afrique subsaharienne, où les problèmes sont totalement différents. Je pense que les réponses seront aussi différentes. Nous pouvons aussi aller plus loin en disant que c'est peut-être lorsqu'il y aura moins de ces populations magrébines et d'Afrique subsaharienne qu'il y aura peut-être pas mal de Français âgés dans nos foyers et nos résidences sociales. Nous l'anticipons dans les réhabilitations : il faut un minimum de 18m2 pour accueillir les populations en perte d'autonomie physique.

Rémi GALLOU

J'ai encore une petite remarque : dans le même ordre d'idée et à une autre échelle, nous avons également remarqué dans la population générale des quartiers investis par des Italiens, des Espagnols. Et là aussi, des villages entiers vont correspondre à un quartier. La transmigration est un peu contagieuse : il y a des pays, des villages à l'intérieur de l'Italie et de l'Espagne, qui vivent aussi un peu à la française, et qui sont ouverts sur l'international. Ces parcours de villages à villages sont trouvés de façon très concentrée dans les foyers maliens en région parisienne, mais cela existait aussi dans d'autres villes, pour d'autres populations immigrées plus générales.

Anne FEVOTTE

Sur les redevances, je pense que nous avons oublié de dire que des financements ont été trouvés auprès du Conseil Général, de la CNAM, des fondations..., nous allons à la pêche au financement pour essayer de minimiser l'impact sur la redevance. C'était important à dire.

Francine BENGUIGUI

Merci à vous trois pour ces interventions. Nous allons passer à la conclusion, sachant que la l'analyse des comportements résidentiels des personnes âgées est difficile à saisir par les acteurs des politiques territoriales, compte tenu de leur complexité.

Ces comportements ont un effet notoire sur les territoires et les politiques locales de l'habitat. Jean-Claude Driant va tenter de tirer le fil des enseignements des recherches pour les politiques territoriales, sachant que ce thème est abordé dans quelques recherches présentées aujourd'hui mais sera largement développé au cours de la prochaine rencontre de valorisation du programme organisée par le Puca le 4 février 2010. L'éclairage sera porté, lors de cette journée, notamment sur la question du vieillissement dans le parc locatif social et sur celle l'articulation des politiques publiques du vieillissement et de l'habitat, deux questions qui méritent analyses et débat.

Conclusion

Jean-Claude DRIANT

L'exercice n'est pas facile. Je vais poser quelques questions qui vont essayer de faire le lien entre ce qui a été dit aujourd'hui – et que nous pouvons directement ou indirectement poser aux politiques territoriales – et ce que nous verrons la prochaine fois concernant la prise en compte des personnes vieillissantes modestes et pauvres par les acteurs. Quelles questions avons-nous pour faire le lien entre la séance d'aujourd'hui et celle de février ?

Je vous proposerai trois registres :

- Le développement territorial
- La question du logement
- La relation entre le champ des acteurs et les politiques de l'habitat vis-à-vis du vieillissement

Sur le développement territorial, nous voyons bien qu'il y a une relation entre la présence de retraités dans les territoires et les questions de développement territorial et d'attractivité des territoires. Je poserai quatre questions : à travers l'exposé de Philippe LOUCHARTE, nous voyons qu'un certain nombre d'espaces se spécialisent. C'est une spécialisation liée à l'âge et aux caractéristiques du parc immobilier. Nous avons parlé de l'Île de France, c'est aussi évident pour certains acteurs de la Côte d'Azur, mais aussi ailleurs, avec des retraités étrangers. La question est de savoir si cette situation est souhaitée ou subie, promue ou combattue. Ces questions sont parfois ignorées dans certaines villes. Je pense que cela pourrait justifier certains prolongements de notre prochaine séance.

Nous avons évoqué un outil, celui du cadre de vie. À de nombreuses reprises, l'attachement des retraités pour les aménités de leur environnement résidentiel a été souligné : Vincent CARADEC cite le terme de « gérontologie environnementaliste ». Nous voyons qu'il y a un champ pour les politiques publiques liées au développement territorial. Nous voyons également – cela a été dit et redit – tous les enjeux économiques : la consommation, le commerce, le développement des services ou la question des déplacements – qui a finalement été assez peu traitée aujourd'hui, mais qui reste un enjeu important. Il y a encore, évidemment, les effets sur le marché du logement. Ces derniers ont été plus souvent cités : la concurrence, entre la demande des retraités français et étrangers et celle des locaux – et notamment des jeunes –, qui exerce bien une pression sur l'offre. Nous voyons aussi que la multirésidence exerce également une réelle pression sur l'offre. J'ai l'habitude de faire une boutade à propos de la réduction constante du nombre moyen de ménages en France en disant que nous ne descendrons jamais en dessous de un. Mais cette situation n'est plus vraie. Pour certaines catégories de population, nous pouvons avoir plusieurs logements par ménages, y compris pour les personnes vivant seules. Deux logements pour une personne vivant seule, cela fait une demi-personne par ménage. Nous voyons que cette pression sur l'offre s'opère là où le marché est tendu, là où le marché est cher, là où l'ensemble de la relation offre/demande est

difficile. Nous n'avons pas beaucoup parlé de Paris lorsque nous avons évoqué les retraités de la multirésidence. Philippe LOUCHART a parlé de l'Île de France, mais le peuplement du parc de logement de Paris intramuros, et notamment des arrondissements centraux, avec cet accroissement de la multirésidence, est l'un des facteurs forts de tension du marché immobilier à Paris.

Nous avons vu à quel point le sujet des politiques du logement a pu être mobilisé et sollicité lors des différentes présentations. Il le sera davantage la prochaine fois.

J'évoquerai trois points sur ce sujet :

- La question de l'adaptation du logement
- La question du développement éventuel d'une offre particulière
- La question des mobilités contraintes

La question de l'adaptation du logement est probablement la question la plus connue en termes de politiques de logement en lien avec le vieillissement de la population. C'est effectivement un enjeu de politique publique important. Nous avons vu un certain nombre de difficultés liées au croisement entre les politiques, les souhaits de maintien à domicile des personnes vieillissantes et la faiblesse des anticipations. Cette difficulté est, me semble-t-il, aujourd'hui assez clairement prise en compte dans le monde du logement locatif social, ou dans le monde des HLM pour dire les choses clairement. La réalité du vieillissement de la population des locataires du parc social est perçue, vécue, et de plus en plus intégrée. Dans le cas des foyers de travailleurs migrants, nous avons vu que c'est une question qui est aujourd'hui au cœur de l'activité. C'est sans doute beaucoup plus difficile lorsque nous parlons de ce grand ignoré des politiques d'intervention sur les parcs existants qu'est la maison individuelle. C'est aujourd'hui le produit dominant du marché – plus de la moitié des logements en résidence principale sont des maisons individuelles –, il me semble qu'il y a un énorme chantier pour l'avenir. Cela a été évoqué dans le cadre des recherches sur le logement périurbain. Je pense que c'est quelque chose sur lequel nous reviendrons dans le cadre de diverses recherches présentées en février.

Concernant le développement de l'offre, la question a été très peu posée. Elle le sera certainement en février. Nous avons vu que la mobilité résidentielle des retraités était faible et que de ce fait, par la mobilité résidentielle ordinaire, la pression sur la demande de logement ordinaire est relativement faible, mais qu'elle allait croître, particulièrement sur les secteurs locatifs. Pour l'essentiel, cette mobilité résidentielle et cette pression sur l'offre risquent d'être le fruit des mobilités contraintes : les mobilités contraintes du grand âge en relation avec le besoin d'adaptation (le besoin d'ajustement dont parlait Vincent). Nous le voyons aussi à travers l'évolution des besoins induits par le renouvellement urbain, avec la mobilité induite dans le cadre des opérations de relogement.

Que fait-on avec ces mobilités contraintes ? Nous avons vu qu'il était relativement difficile de faire la part des choses entre le choix, la contrainte et la capacité d'anticipation. Évidemment, tout cela entretient des liens avec les politiques publiques et avec le marché du logement – cette hypothèse a été soulignée par Philippe LOUCHART : une partie des migrations de sortie de l'Île de France ne sont-elles pas le résultat de la contrainte liée au prix du marché du logement ? – c'est une hypothèse. Pour les politiques publiques, l'enjeu est de savoir comment limiter l'impact de la contrainte en proposant une trajectoire positive. Comment tenir

compte de cette capacité/volonté d'anticipation dans l'élaboration des politiques territoriales du logement ? Nous en avons beaucoup parlé ce matin et c'est l'une des questions importantes. Nous avons également soulevé cette hypothèse que nous n'allons pas les accompagner, voire les favoriser.

Je traiterai le troisième et dernier point moins longuement que les précédents, car je pense que nous y reviendrons de façon importante la prochaine fois. C'est la question du choc des cultures dans les politiques territoriales : choc des cultures entre les politiques de l'habitat et les politiques du vieillissement. J'ajouterai une troisième pièce : celle des politiques du développement territorial. Nous avons des cultures de politiques publiques ainsi que des cultures professionnelles du travail social et des programmes locaux de l'habitat. Bien au-delà de la question du vieillissement de la population et du traitement des personnes âgées, ce choc des cultures existe au quotidien dans les politiques de l'habitat. Or, la question du vieillissement met le doigt sur les difficultés liées à ce choc des cultures. Nous avons vu que certaines politiques de communes étaient plutôt orientées vers le social tandis que d'autres étaient orientées vers le spatial. Finalement quel lien doit-on faire entre les deux ? Nous aurons l'occasion de traiter de plain-pied ce choc des cultures, qui me semble être une question importante.

Liste des participants rencontre - débat

Changer de résidence ? Changer de pays ?

14 septembre 2009

Prénom	Nom	Organisme
Eric	ALEXANDRE	Ministère de l'Ecologie CGEDD
Marie-Dominique	AMAUCHE	Ville et Habitat
Carole	ANSELIN	Direction Régionale de l'Equipement d'Ile de France
Dominique	ARGOUD	Université Paris 12 Val-de-Marne
Patrice	AUBERTEL	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Elodie	BARA	Laboratoire PAVE
Stéphane	BAUDEMONT	Ministère de l'Ecologie DREIF
Françoise	BAUDOIN	Ministère de l'Ecologie DGALN PUCA
Francine	BENGUIGUI	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Martine	BERGER	Université Paris 1
Jennifer	BIDET	La Poste
Catherine	BONVALET	INED
Jean	BOSVIEUX	ANIL
Catherine	BRIMBAL	ANAH
Louis	BRISSET	Ministère de l'Ecologie CGEDD

Laëtitia	BROCHETON	ACADIE Coopérative Conseil
Karine	BUCHER	CLEIRPPA
Vincent	CARADEC	Université de Lille 3
Elisabeth	CHARQUET	ADIL AIN
Stéphane	CHEVRIER	Mana
Nathalie	CHOMETTE	ADOMA
Françoise	CLERC	Faculté de Droit - UFR SJEPG
Anne	CONREAUX-VIRASWAMI	Observatoire de l'Habitat du Haut-Rhin
Elsa	COSLADO	EMAM-CITERE/MSH-Université de Tours
Jean-Paul	COULAMY	Sup Rédac
François	CUSIN	Université Paris-Dauphine IRISES
Gérard	DARRIS	CERUR
Alain	DEHAUDT	ADIL 87
Brigitte	D'HAU-DECUYPERE	Ministère de l'Ecologie DGALN/DHUP/QV4
Marie-Claude	DOUDET	DDEA Seine Maritime
Jean-Claude	DRIANT	Université Paris 12 Val-de-Marne
Férial	DROSSO	Institut d'Urbanisme de Paris
Jean-Loup	DUBRIGNY	URBACT
Jean-Luc	DUGRAGNE	CRAMIF
Anne	FEVOTTE	ADOMA

Benoit	FILIPPI	CEMHA-VILLE
Christiane	FLOUQUET	CNAV
Leïla	FORRIERE	Fédération Française du Bâtiment DAEFI
Jean-Paul	FREYCON	Les Ateliers du Développement
Rémi	GALLOU	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
Sandrine	GARNIER	GART
Maggy	GASPARIC	ADIL CHARLEVILLE MEZIERES
Sigrine	GENEST	ACADIE
Agathe	GESTIN	Fondation de France
Jean-François	GHEKIERE	Laboratoire TVES Université de Lille 1
Pierre	GILBERT	Université Lyon II GRS
Matthieu	GIROUD	Université Clermont -Ferrand
Martine	GOVART	Délégation interministérielle à la famille
Philippe	GRAND	EPF 92
Sylvie	GROUEFF	Journaliste
Marie-Emeline	GUIGNOT	EPAMARNE
Christian	HARZO	Observatoire Social de Lyon
Béatrice	HERBERT	ANIL
Phuong Mai	HUYNH	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Annick	JAOUEN	Ministère de l'Ecologie DGALN

Françoise	JUERY	Le Particulier immobilier
Nicole	KERHUEL	GERU
Cécile	LAERON	LAB'URBA, Université de Paris 12
Christophe	LE PAIH	ANRESPA
Jesus	LEAL	Universidad Complutense de Madrid
Patrice	LECLERC	BCCA Conseil
Celine	LEJEUNE	AGUR
Pascal	LEMONNIER	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Philippe	LOUCHART	Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France
Patricia	MALLET-CHAMPVERT	ANRESPA
Jean	MANTOVANI	Observatoire Régional de la Santé de Midi-Pyrénées
Odile	MARCEL	Association La Compagnie du Paysage
Céline	MARCOU	Ministère de l'Ecologie DDE 31
Fadjar Hari	MARDIANSJAH	Institut Français d'Urbanisme
Jean-Baptiste	MARIE	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Josette	MARIE-JEAN-ROBERT	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Isabelle	MASSIN	Ministère de l'Ecologie CGEDD
Bruno	MATHIEUX	Nantes Métropole Aménagement
Patrick	MAZET	Ministère de l'Ecologie DGALN/DHUP
Guillaume	METAYER	DDE 17

Patricia	MONNOT	ADOMA
François	MOULERE	ENEIS CONSEIL
Laurent	NOWIK	Université de Tours
Jim	OGG	The Young Foundation
Rosa	PENA	CCAS de Saint Denis
Christine	PERRIN-NIQUET	Conseil Général du Rhône
Catherine	PHILIPPE	Faculté de Droit - UFR SJEPC
Pierre	PISTRE	Université de Paris 7 Denis Diderot
Laure	PITROU	Ministère de l'Ecologie DGALN/DHUP
Nicole	PONTON-FRENAY	Agence d'Urbanisme de Lyon
Françoise	QUERE	Ministère de l'Ecologie DGALN/DHUP
Anne	QUERRIEN	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Emmanuel	RAOUL	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Mathieu	RAUAULT	ADOMA
Magalie	RAYEBOIS	Architecte D.P.L.G.
Sylvie	RENAUT	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
David	RICHARD	ADIL92
Jean	RINGON	Ministère de l'Ecologie DGALN/DHUP
Michel	ROCHAS	A.C.R.
Silvia	ROSALES-MONTANO	Agence d'urbanisme de Lyon

Lionel	ROUGE	Université de Caen-Basse-Normandie
Nicole	ROUSIER	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Marie José	ROUSSEL	SG CIV (ex Délégation Interministérielle à la Ville)
Patrice	ROUX-CAILLEBOT	DRE Basse Normandie
Özden	SARIKAYA	
Céline	SPERANDIO	Ministère de l'Ecologie DDE 68
Alain	THALINEAU	Université de Tours
François	VALLADE	DRE Limousin
Virginie	THOMAS	Ministère de l'Ecologie DGALN/PUCA
Martine	VERNHES	Ministère de l'Ecologie DGALN Bureau des études
Virginie	VILLEMIN	Université d'Evry
Chantal	VIOLLET	Ministère de l'Ecologie DGALN/DHUP

Changer de Résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités

Le Puca a lancé un programme de recherche international « Vieillesse et habitat » en 2006-2007 pour développer un socle de connaissances sur ce sujet peu étudié.

Une première rencontre-débat « Changer de résidence ? Changer de pays ? » a eu lieu le 14 septembre 2009 à Paris avec la présentation des résultats de six recherches sur les comportements résidentiels et les mobilités des retraités. Sont réunies dans ces actes les communications des chercheurs sur la pratique de la double résidence, le déménagement en milieu de retraite, l'avancée en âge dans les espaces périurbains, les migrations de retraite des Européens dans le sud ouest de la France ou encore les pratiques migratoires des immigrés vieillissants ainsi que la synthèse des travaux sur la mobilité résidentielle des retraités.

Avec les contributions de :

Marie-Dominique Amaouche, Martine Berger, Vincent Caradec, Stéphane Chevrier, Gérard Darris, Jean-Claude Driant, Anne Févotte, Rémi Gallou, Jean Mantovani, Laurent Nowik, Jim Ogg, Lionel Rougé, Alain Thalineau.

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment ; le PUCA développe une recherche incitative sur le **Futur des villes à l'impératif du développement durable**.

Ce plan 2007-2012 se décline, selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain.

Ces programmes sont accompagnés par des ateliers thématiques de bilan des connaissances et des savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.

Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.



plan	urbanisme	construction	architecture
► Le gouvernement des villes et la fabrique du bien commun			
Planification sociale de l'urbain et services publics			
Citoyenneté et décision urbaine			
Intercommunalité et métropolisation			
Normes et fabrique du bien commun			
► Le nouveau urbain			
Rénovation urbaine et mixité sociale			
Renouvellement et reconstitution des quartiers			
Créativité et attractivité des villes			
► L'avenir des périphéries urbaines			
Territoires urbains et sûreté			
Architecture de la grande échelle			
Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité			
Systèmes périurbains et coûts d'urbanisation			
Dynamiques et pratiques résidentielles			
► Comportements résidentiels et défis démographiques			
Vieillesse de la population et choix résidentiels			
Habitat et services aux personnes âgées			
Évolutions démographiques et inégalités territoriales			
► Accès au logement			
Trajectoires résidentielles			
Recompositions institutionnelles de l'offre de logement			
Modes et formes de l'hébergement			
Économie foncière et immobilière			
► L'innovation dans l'architecture et la construction			
Projet négocié			
Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai			
Concept qualité, habitat, énergie			
Observatoire des bâtiments durables			
Palmarès de l'innovation			
Évaluation énergétique du patrimoine existant (PREBAT)			
Bâtiments démonstrateurs (PREBAT)			
► Territoires et acteurs économiques			
Espaces urbains et dynamiques économiques			
Lieux, flux, réseaux dans la ville des services			
Développement économique local et mondialisation			
Économie de l'aménagement			
Attractivité des territoires			
► Vers des villes viables et acceptables			
Politiques territoriales et développement durable			
Risques technologiques :			
enjeux économiques et territoriaux			
Villa urbaine durable			
Quartiers durables			
Aménagement et démarches HQE			
Collectivités locales et politiques énergétiques (PREBAT)			
Collectivités locales et défi climatique (PREBAT)			
POPSU2			

www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

PUCA plan urbanisme construction architecture
Grande Arche de la Défense - Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
Téléphone : 01 40 81 24 30
Télécopie : 01 40 81 63 78
www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca